

Université de Montréal

Travail social et maternité hors mariage au Québec, 1950-1970 : *Entre doctrine catholique et progressisme*

Par

Marie-Hélène Brunet

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.) en histoire

Août 2006

© Marie-Hélène Brunet, 2006



D

7

US4

2007

V.005

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Travail social et maternité hors mariage au Québec, 1950-1970 : *Entre doctrine catholique et progressisme*

Présenté par

Marie-Hélène Brunet

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur: Michèle Dagenais

Directrice de recherche: Denyse Baillargeon

Membre du jury: Suzanne Morton, McGill

Mémoire accepté le : 10 janvier 2007

Sommaire

La mère célibataire s'est vue attribuer, à travers le XXe siècle, de multiples étiquettes : fille déchue, psychosée, névrosée, assistée sociale (Chapitre 1). L'un des objectifs principaux de ce mémoire est de démontrer que tous ces attributs ont influencé le traitement de la maternité dite « illégitime » entre 1950 et 1970 au Québec. Si l'évolution est évidente, il n'en reste pas moins que tous ces qualificatifs se sont entrecroisés et qu'il est impossible de fixer sur une ligne du temps les transitions entre ces derniers.

À travers l'étude des sources laissées par les travailleuses sociales (majoritairement de Montréal) ayant travaillé auprès des mères célibataires, religieuses et laïques, nous nous proposons de regarder l'impact de cette nouvelle profession au Québec après la Deuxième Guerre mondiale (Chapitre 2). Les tensions entre le travail social et l'Église catholique, toujours omniprésente à cette époque, influencent le traitement des « filles-mères ». La volonté d'être reconnues comme professionnelles amène les travailleuses sociales à s'intéresser aux thèses freudiennes et psychologiques, principalement anglo-saxonnes, et à appliquer des méthodes scientifiques. Néanmoins, le dessein d'une société idéale aboutit, malgré la prétention d'objectivité, à une volonté de normalisation qui s'illustre bien par la préférence de l'adoption par rapport à la garde de l'enfant par la mère « naturelle ».

Le Centre et l'École Rosalie-Jetté (Chapitre 3) servent dans ce mémoire d'exemples de projets largement influencés par le travail social. Nous voulons démontrer que Rosalie-Jetté, foyer pour mères adolescentes (moins de 18 ans) fondé par les Soeurs de Miséricorde en 1955, constitue une idée progressiste, qui trouve sa source bien avant la Révolution tranquille. De plus, les institutions charitables catholiques venant en aide aux mères célibataires connaissent une modernisation majeure qui ne peut être attribuée uniquement à la laïcisation comme de nombreux historiens l'ont prétendu.

De surcroît, l'idée d'une évolution linéaire et constante est contestable dans l'étude de la maternité hors mariage au Québec. Les résistances et les tabous persistent bien après 1960, et ce, malgré une révolution sexuelle incontestable.

Mots-clés : Québec; Montréal; Révolution tranquille; Travail social; Laïcisation; Mère célibataire; Soeurs de Miséricorde; Centre Rosalie-Jetté; École Rosalie-Jetté.

Summary

The unwed mother was attributed, during the 20th century, several labels : immoral girl, crazy girl, emotionally unstable, economically dependant (Chapter 1). One of the prior objective to this master thesis is to show how these different characteristics have influenced the treatment of the « unlegitimate » motherhood between 1950 and 1970 in Quebec. If the evolution seems obvious, there is nevertheless an interrelation between all these qualifiers. It is therefore impossible to situate exactly on a time table where the transitions have taken place.

By studying different sources left by social workers, religious or layman (mainly women from Montreal), who have worked with unwed mothers, we intend to show the impact of this new profession in Quebec after World War II (Chapter 2). The tensions between social work and Catholic Church, still omnipresent at that time, influences the treatment offered to the unwed mother. The will to be recognized as professionnals leads social workers to study Freud and related psychological theories, mostly Anglo-Saxon, and to apply scientific methods. However, the desire to build an ideal society, in spite of a claim of objectivity, carries a seek for normalization which is well illustrated by the preference for the abandon of the child by the « natural » mother.

The *Centre* and the *École Rosalie-Jetté* (Chapitre 3) are useful examples of projects inspired by social work. We would like to show that *Rosalie-Jetté*, a home for adolescent mothers (under 18 years old) founded in 1955 by Misericordia Sisters, is a progressist idea which found its sources quite before Quiet Revolution. Furthermore, charitables catholic institutions helping unwed mothers are facing in those years an important modernization which cannot be only explained by the laicization of Quebec society as have pretended some historians.

In addition to this, the interpretation of history as an constant and linear evolution is unappliable to the study of unmarried mothers in Quebec. Taboos and

resistances can be observed far beyond the 1960's, even if the sexual revolution is evident.

Keywords : Quebec; Montreal; Quiet Revolution; Social work; Laicization; Unwed mother; Misericordia Sisters; Centre Rosalie-Jetté; École Rosalie-Jetté.

Table des Matières

SOMMAIRE.....	i
SUMMARY.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	viii
REMERCIEMENTS.....	x
CHAPITRE 1 : De la fille-mère à la mère sans alliance : bilan historiographique, problématique et sources.....	1
1.1 Bilan historiographique.....	2
<i>Les mentalités</i>	3
L'Église, agent normatif par excellence.....	3
Les autres influences.....	5
Place à la science « véridique » et « objective ».....	5
Le racisme à travers l'étude des mères célibataires.....	8
<i>Les maternités</i>	11
Histoire.....	11
Portrait type de la candidate parfaite.....	14
Fonctionnement.....	15
Les autres options.....	17
<i>La justice</i>	20
Un réel recours ?.....	20
Déliquance synonyme d'indécence ?.....	21
<i>1960 à nos jours</i>	24
De la fille-mère à la mère sans alliance.....	24
Lentement mais sûrement.....	25
L'histoire au temps présent.....	26
1.2 Problématique de recherche.....	27
1.3 Sources et Méthodologie.....	32
<i>Mémoires de maîtrise</i>	32
<i>Les archives de la CSDM et de l'École Rosalie-Jetté</i>	34
<i>Entrevue avec Marie Labrecque</i>	35
<i>Archives des Soeurs de Miséricorde</i>	36
<i>Articles de revues spécialisées, de revues populaires et de journaux</i>	36

CHAPITRE 2 : Aide-toi et la travailleuse sociale t'aidera.....	38
2.1 Une nouvelle profession qui dérange.....	39
2.2 Travail social et maternité hors mariage.....	42
<i>Catégoriser et classer.....</i>	<i>42</i>
<i>Paroles de Freud.....</i>	<i>45</i>
<i>Aide-toi et la travailleuse sociale te guidera, ou pas... ..</i>	<i>50</i>
2.3 Quand le conservatisme cède sa place au pragmatisme.....	56
<i>Tabous et religion.....</i>	<i>57</i>
<i>Réalisme et féminisme.....</i>	<i>58</i>
 Conclusion.....	 63
 CHAPITRE 3 : Le Centre et l'École Rosalie-Jetté : reflets d'une société ambivalente.....	 64
3.1 Une institution en redéfinition.....	65
<i>Le réquisitoire contre la Miséricorde.....</i>	<i>65</i>
<i>Adaptation d'inspiration anglo-saxonne.....</i>	<i>71</i>
<i>Un accueil positif, mais une aide mitigée.....</i>	<i>75</i>
<i>Laïcisation.....</i>	<i>80</i>
3.2 De nouveaux défis pour le Centre et l'École Rosalie-Jetté.....	82
<i>La garde de l'enfant.....</i>	<i>82</i>
<i>Une inspiration religieuse bien ancrée.....</i>	<i>84</i>
<i>La fin justifie les moyens.....</i>	<i>87</i>
3.3 La maternité adolescente : perspectives actuelles.....	90
 Conclusion.....	 93
 CONCLUSION.....	 94
 BIBLIOGRAPHIE.....	 98
 ANNEXES.....	 109

Liste des tableaux

Tableau 1 : Mémoires de travailleuses sociales, 1940-1969.....35

Liste des sigles et abbréviations

CÉCM : Commission des Écoles Catholiques de Montréal

CSDM : Commission Scolaire de Montréal

O.P. : *Ordo Praedicatorum* (Religieux dominicain)

Ptre : Prêtre

R.S. : Révérente Soeur

S.M. : Soeur de Miséricorde

*« Il y a eu des gâchis, mais il y a eu
des choses très bien faites aussi »¹*

¹ Claire Dionne, conseillère sociale à la Miséricorde de 1958 à 1964, dans une entrevue réalisée par Sophie Doucet, janvier 2003, p. 3. Merci à ma directrice, Denyse Baillargeon, pour l'accès à plusieurs entrevue de travailleuses sociales réalisées par Sophie Doucet.

Remerciements

Je veux d'abord remercier Denyse Baillargeon, ma directrice, pour son aide inestimable dans l'élaboration de ce mémoire. Merci de m'avoir transmis une passion pour l'histoire des femmes. Merci d'avoir été présente, patiente et extrêmement compréhensive lors des deux dernières années qui ont été particulièrement difficiles pour moi sur le plan émotif.

Je veux remercier Pavol et Alexandre : votre amour m'a accompagnée tout au long de ce mémoire. Merci à mes parents Diane et Luc, pour la lecture, la correction et le soutien inégalé.

Je remercie également Marie Labrecque de m'avoir reçue avec autant de générosité et de m'avoir fait partager quelques moments importants de sa vie.

Merci au CRSH et au FQRSC pour le financement de ce mémoire.

CHAPITRE 1 :

De la fille-mère à la mère sans alliance : bilan historiographique, problématique et sources.

« Le christianisme, étant donné qu'il considérait la femme comme source principale du péché, s'est efforcé de reléguer à l'arrière-plan le rôle de la mère et de mettre l'accent sur la suprématie du père, établissant ainsi une norme de moralité double. Il en résulta à l'endroit de la fille-mère une extrême cruauté et, à l'endroit de ses enfants, une dégradation presque certaine »¹.

Les mentalités entourant les mères célibataires ont subi de nombreux changements au cours du XXe siècle. Avant la fin des années 1960, « le péché de la chair » répréhensible avant le mariage, a mené bien des femmes à cacher leur grossesse, ces dernières se résignant le plus fréquemment à l'anonymat du séjour en maternité. À l'intérieur de ces murs, les jeunes mères étaient soumises à une discipline stricte et étaient traitées comme de jeunes enfants. Elles y suivaient un traitement moral et psychologique qui devait les ramener dans le droit chemin, celui du couple marié. Au cours du siècle, l'immoralité de la jeune fille, quoique ne disparaissant jamais complètement du discours, céda le pas à l'analyse psychiatrique puis sociale. Psychologues et travailleurs sociaux envahirent alors les maternités et changèrent les manières d'agir. Progressisme ou régression ? Les études ne s'entendent pas sur la question. Une chose reste toutefois incontestable, « pécheresse » ou « névrosée », la jeune fille resta marginalisée de la société.

Ce mémoire vise à étudier les changements dans le traitement de la maternité illicite à Montréal entre 1950 et 1970 à travers l'étude du travail des femmes ayant côtoyé les mères célibataires. Ce mémoire veut démontrer que les Sœurs de Miséricorde, celles qui ont pris en charge la grande majorité des « filles-mères » jusqu'au milieu des années 1970 à Montréal, ont su adapter leurs méthodes aux nouvelles thèses et ainsi collaborer aux changements dans les mentalités. En effet, ce sont des travailleuses

¹ Frank H. Hawkins cité dans : Bohumil Dymes, « L'illégitimité », *Santé et Bien-être*, Vol 26, no 10 (décembre 1965), p.3.

sociales, autant religieuses que laïques, qui sont à l'origine de plusieurs foyers comme Rosalie-Jetté (foyer pour mères adolescentes devenu une école où ces dernières peuvent compléter leurs études secondaires), permettant des services plus personnalisés et parfois même avant-gardistes pour les jeunes mères. De ce fait, il est possible de relativiser l'image souvent très négative de la Miséricorde et des institutions religieuses durant la période précédant la Révolution tranquille.

1.1 Bilan historiographique

Les études sur la maternité hors mariage réalisées à ce jour traitent majoritairement de la période précédant la Révolution tranquille et même les années 1950. Certains historiens se sont penchés sur les décennies 1960-1970, mais dans le cadre d'études échelonnées sur une période beaucoup plus longue. Nous n'avons donc droit qu'à un survol qui effleure cette époque sans jamais qu'elle soit analysée en profondeur. Un autre élément important dans l'historiographie québécoise est qu'elle a tendance à diviser l'histoire récente en deux périodes, pré et post Révolution tranquille, sans nécessairement faire le lien entre les deux. Qui plus est, l'importance du travail social dans le traitement de la maternité hors mariage au Québec est totalement absente du travail des historiens jusqu'à maintenant; il faut donc se pencher sur des études américaines et canadiennes-anglaises comme base de comparaison pour nos sources.

Quoi qu'il en soit, il demeure essentiel de comprendre l'historiographie qui touche la problématique des mères sans alliance et des questions qui lui sont liées. Évidemment, nous avons dû limiter notre enquête à un certain espace-temps. Les textes à l'étude traitent donc des questions de sexualité féminine et plus précisément de la « déviance » qu'incarnait la mère célibataire. Le XXe siècle (comme objet d'étude) a servi de balise chronologique et l'Amérique du Nord (Québec, Canada, États-Unis) de frontière géographique. Nous avons pris pour acquis que le Québec, qui demeure l'espace géographique qui sera privilégié dans le cadre du mémoire, est fortement ancré dans l'américanité (il partage ainsi plus de liens avec ce continent qu'avec la France, par

exemple). Nous sommes conscients que cela constitue un choix et que, par conséquent, des études de qualité ont pu être mises de côté.

Nous étudierons l'historiographie relative à la grossesse hors mariage et au travail social en trois temps. D'abord, puisque la maternité est l'objet d'une construction sociale, les historiens se sont souvent penchés sur les mentalités ayant influencé la perception de la mère célibataire. Ensuite, ils se sont intéressés au traitement subi par ces jeunes femmes; il sera surtout question ici du séjour en maternité puisque c'est à travers les dossiers de ces établissements que la majorité des sources ont été puisées. Finalement, une dernière section servira à examiner quelques pistes de réflexion sur la période post-Révolution tranquille.

Les mentalités

L'Église, agent normatif par excellence

Très longtemps, la maternité hors mariage a été perçue comme une « perversion de la fonction « naturelle » de l'être féminin »². C'est ainsi qu'Andrée Lévesque exprime l'intransigeance sociale qui entoure, entre les années 1920 et 1940, la grossesse illégitime. Dans une société patriarcale, l'idée qu'une femme puisse élever un enfant seule, hors des liens sacrés du mariage, dénature la mission privilégiée de « la » femme et menace directement l'harmonie familiale³. La femme qui est devant cette situation a deux choix : le châtement ou l'isolement. L'isolement n'est cependant pas synonyme d'une fuite; il est encadré et a un but moral. En se cachant, la jeune mère évite à la population de la voir dans une condition aussi ignoble⁴.

² Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1989, p.13.

³ *Ibid.*, p.7.

⁴ *Ibid.*, p.90-91.

Au Québec, comme le souligne Lévesque, « l'Église catholique s'impose comme premier agent normatif »⁵. Si la chasteté est le mot d'ordre pour les deux sexes, la tolérance complice des écarts masculins révèle l'existence, dans la pratique, d'un double standard sexuel. La jeune mère célibataire subit l'ostracisme de la société qui a intégré à ses valeurs le discours religieux. Elle-même « intériorise[] ce verdict »⁶ selon Marie-Paule Malouin, elle accepte son traitement, car elle se sent honteuse : « Dans sa famille même, elle est exclue, cachée dans la cave ou le grenier, exilée chez une tante à la campagne ou, mieux encore dans une « famille-emploi » [...] »⁷. Pour Lévesque, ce discours, partagé par l'élite et la bourgeoisie québécoise, constitue la norme très restrictive imposée aux jeunes mères célibataires durant l'entre-deux-guerres⁸. Marie-Paule Malouin, poursuivant ses recherches tout au long des deux décennies suivantes, croit que rien ne permet de penser qu'il y a un quelconque changement entre 1940 et 1960⁹.

Cependant, cette vision très dichotomique d'une norme stricte qui s'oppose à une déviance punie est remise en question par Gaston Desjardins dans *L'Amour en patience*. À travers l'évolution des discours sur la sexualité adolescente entre 1940 et 1960, Desjardins oppose à l'idée d'une norme uniforme celle de la régulation sociale¹⁰.

⁵ *Ibid.*, p.13.

⁶ Marie-Paule Malouin, dir, *L'Univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1996, p.89.

⁷ *Ibid.*, p.93.

⁸ Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, Chap. 1 à 3.

⁹ Marie-Paule Malouin, *Op.Cit.*, p.84.

¹⁰ De la même manière que Gaston Desjardins, Joan Sangster, dans son étude sur les délinquantes et la loi en Ontario, rejette l'idée d'un contrôle social uniforme. Tous deux critiquent l'ouvrage d'Andrée Lévesque qui oppose trop facilement la norme et la déviance comme étant deux concepts "concrets" et visibles fortement rattachés à la suprématie de l'Église et au patriarcat. Pour Sangster, qui préfère l'idée de régulation sociale, la norme est quelque chose de beaucoup plus diffus souvent intégrée et peu questionnée par les femmes elles-mêmes : « Woman's own embrace of the prohibitions on sexual conduct takes us back to questions of consent and consciousness » (p.201). Pour elle, les femmes ne forment pas un groupe qui peut être analysé uniformément, puisque malgré qu'elles aient toutes eu à subir un certain degré – variable il va s'en dire – de sexisme, certaines d'entre elles ont eu à souffrir de préjudices à cause de leur âge, leur race ou encore de leur classe sociale. Gaston Desjardins, *L'amour en patience : la sexualité adolescente au Québec, 1940-1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p.3-20 et Joan Sangster, *Regulating Girls and Women : Sexuality, Family, and the Law in Ontario, 1920-1960*, Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 2001, p.2-16; 201.

Les autres influences

Afin de parvenir à cette conclusion, Desjardins a étudié, en plus de l'enseignement très orthodoxe de l'Église, toute une panoplie d'autres discours : celui des réformistes (médecins, travailleurs sociaux, psychologues¹¹), ainsi que celui de différents médias (journaux, musique, littérature, cinéma). Desjardins note par ailleurs que la norme se ressent par la pression sociale des amis et camarades de classe. Or les jeunes sont, selon lui, de façon précoce, incités à fréquenter le sexe opposé¹².

Ailleurs au Canada et aux États-Unis, il arrive aussi que certaines publications soient très avant-gardistes sur les sujets touchant la sexualité. Susan Crawford a étudié la question des mères célibataires au Canada anglais (principalement en Alberta) à travers différents magazines féminins, principalement *Maclean's* et *Chatelaine*. Elle conclut que malgré l'influence importante des magazines et journaux; ce type de littérature reste, en général, beaucoup plus libérale et tolérante que le « man on the street »¹³.

Place à la science « véridique » et « objective »

Partout en Amérique de Nord, les mentalités entourant la mère célibataire sont influencées par le nouveau discours « scientifique » qui émerge au courant de la première moitié du XXe siècle. Ce discours qui se dit neutre reste néanmoins fortement empreint des valeurs sociales ambiantes. Si les États-Unis sont, dès le début du siècle, exposés aux thèses de ces nouveaux spécialistes, le Canada puis le Québec verront graduellement les travailleurs sociaux, psychologues et psychiatres s'insérer à la fois dans les institutions et dans les débats sociaux à partir de 1940.

¹¹ Desjardins oppose donc d'une façon beaucoup plus nette que Lévesque les discours religieux et scientifiques. Il explique ainsi dans son introduction: « [La science] entre en conflit avec de vieilles références et disqualifie des pouvoirs et des savoirs anciens ». Gaston Desjardins, *Op.Cit.*, p.13.

¹² Le lien est assez facile à faire entre ces fréquentations et les maternités illégitimes. *Ibid.*, p.182.

¹³ Susan Crawford, « Public Attitudes in Canada Toward Unmarried Mothers, 1950-1996 » dans *Past Imperfect*, Vol 6 (1997), p.112.

Regina G. Kunzel, qui a étudié l'impact de l'arrivée des travailleurs sociaux dans l'évolution des mentalités par rapport à la mère célibataire, décrit en ces termes le virage psychiatrique : « Rather than unfortunate « sisters » to be « saved », unmarried mothers became « probleme girls » to be « treated »¹⁴. Le traitement devient ainsi scientifique beaucoup plus que moral; les travailleurs sociaux, psychologues et médecins, se prétendant « experts », remplacent les bénévoles missionnaires dès les années 1910 aux États-Unis. La fille-mère se voit désormais attribuer l'étiquette de délinquante, et est perçue « not as endangered but as dangerous »¹⁵.

Dans son livre traitant de la question des mères sans alliance aux États-Unis, Rickie Solinger démontre à quel point la thèse du « problème psychologique » s'est très vite répandue. Les explications des travailleurs sociaux, pour la faute de la jeune fille, sont imprégnées de l'idéologie de l'époque et évitent complètement de traiter la question sous l'angle de la sexualité, qui demeure taboue¹⁶.

La jeune fille enceinte est donc, dans tous les cas, à un degré plus ou moins sévère, victime d'une insuffisance émotionnelle ou mentale; la prégnation de la fille peut aussi être expliquée par le désir volontaire d'éclipser les hommes ou encore par la convoitise d'un objet d'amour manquant¹⁷. Cette définition a pour effet, comme l'explique Solinger, d'absoudre le partenaire sexuel de toute responsabilité. De toute évidence, la jeune fille étant étiquetée comme débile, l'homme s'épargne la désapprobation sociale. Qui plus est, cette explication « médicale » permet de traiter la fille comme patiente; une fois soignée, celle-ci peut reprendre sa vie dans le droit chemin. La déficience mentale de la mère rend aussi impossible la garde de l'enfant par

¹⁴ Regina G. Kunzel, *Fallen Women, Problem Girls : Unmarried Mothers and the Professionalization of Social Work, 1890-1945*, New Haven, Yale University Press, 1993, p.2.

¹⁵ *Ibid.* p.50-51.

¹⁶ « Even though an unmarried girl who had coitus and became pregnant was, perforce, maladjusted, it was not the basis of the diagnosis; it was her psychological inability to form a sanctioned relationship to a man that proved her anormative ». Voir: Rickie Solinger, *Wake Up Little Susie: Single Pregnancy and Race Before Roe V. Wade*, New York, Routledge, 1992, p.16.

¹⁷ *Ibid.*, p.94.

cette dernière. Conséquemment, la société devient en mesure de répondre à une demande de plus en plus forte d'adoptions¹⁸.

Devant cette historiographie plutôt critique envers la « médicalisation » de la mère sans alliance, Karen Balcom pose un regard plus positif. En effet, dans son étude d'une maternité de la Nouvelle-Écosse, l'historienne souligne l'important rôle des travailleurs sociaux qui ont œuvré, en lien avec le gouvernement libéral, afin d'établir de nouvelles réformes sociales particulièrement progressistes pour l'époque¹⁹.

Au Québec, la question du travail social en lien avec la maternité illicite n'a pas été abordée, mais Lionel H-Groulx a étudié les différentes étapes du travail social au Québec. Il caractérise ainsi la première phase du travail social (les années 1940-1950) de « confessionnelle ». L'Église contrôlant dans leur presque totalité à la fois les institutions de charité qui emploient les nouveaux travailleurs sociaux et la formation de ces derniers par des programmes dirigés et enseignés surtout par du personnel religieux, la nouvelle profession peut difficilement révolutionner du jour au lendemain les principes qui régissent la charité depuis l'arrivée des premiers colons. Lionel H-Groulx va plus loin dans son interprétation en arguant que les débuts du travail social au Québec ne constituent pas « une réponse fonctionnelle et professionnelle aux besoins sociaux, mais correspond[ent] à la mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle et de moralisation des classes populaires, appuyé par les groupes sociaux dominants de l'époque : la bourgeoisie et le haut clergé »²⁰. Tout comme le syndicalisme d'alors, cette première phase du travail social se classe donc dans la mouvance du catholicisme social « qui [vise] une réforme conservatrice des mœurs et des institutions »²¹.

¹⁸ *Ibid.*, p.99.

¹⁹ Elle note par exemple le travail important d'un dénommé Davidson, très proche du gouvernement, qui luttait pour le droit fondamental de la mère à garder son enfant et du devoir de la société d'aider financièrement ces pauvres femmes. L'auteure nuance toutefois en rappelant que cette vision était plutôt inhabituelle, naïve et surtout peu représentative des mentalités de l'époque. Karen Balcom, « Scandal and Social Policy : The Ideal Maternity Home and the Evolution of Social Policy in Nova Scotia, 1940-1951 », *Acadiensis*, Vol 31, No 2 (Printemps 2002), p.19-22; 29-29.

²⁰ Lionel H-Groulx, *Le travail social: analyse et évolution, débats et enjeux*, Laval, Éditions Agence D'ARC, 1993, p.13.

²¹ *Ibid.*, p.29.

Lionel H-Groulx croit aussi que si le travail social prend un certain nombre d'années avant de s'imposer au Québec comme profession, c'est qu'il est d'abord associé à un travail ou même à un « hobby » féminin. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1950, alors que la proportion d'étudiants masculins en service social grimpe à 50 % et que la désignation devient masculine (travailleur social), que la profession commence à acquérir maturité et crédibilité²². Il n'est donc pas surprenant que le projet de Marie Gérin-Lajoie d'une formation universitaire où les Sœurs joueraient un rôle dominant ait été écarté comme le souligne Malouin²³.

Que ce soit au Québec ou au Canada anglais et aux États-Unis, il semble donc évident que l'arrivée massive du travail social dans les institutions bouleverse les habitudes. Les études québécoises n'ont toutefois pas étudié suffisamment les liens entre l'arrivée des travailleurs sociaux dans les maternités et l'évolution dans le traitement de la maternité hors mariage.

Le racisme à travers l'étude des mères célibataires

Les jeunes mères célibataires, provenant de différents milieux et étant d'origines diverses, ne vivent pas nécessairement cette situation de la même manière. En outre, le jugement porté par la société en regard de leur condition varie énormément selon ces mêmes facteurs.

L'étude la plus exhaustive sur les différences entre les mères célibataires de différentes communautés ethnoculturelles demeure celle de Rickie Solinger, *Single*

²² *Idem.*

²³ « Le projet de Marie et de mère Sainte-Théophanie a donc été bloqué parce qu'on ne voulait pas ouvrir aux religieuses un autre champ d'expertise. [...] Confier la formation de jeunes hommes à des sœurs ? Pas question ! Que l'épiscopat refuse la direction d'une école universitaire à des religieuses ne signifie pas pour autant qu'il la laissera aux mains de laïcs. Les différentes écoles de service social, celle de Desmarais comme celles de Bouvier ou de Guillemette, sont dirigées par des clercs et leur corps professoral compte toujours des prêtres. Le directeur est assisté par un membre du clergé [...]. Des femmes laïques se glissent parmi les professeurs. Mais leur carrière est éphémère. [...] Françoise Marchand, celle qui demeure le plus longtemps au poste, donne moins de cours en 1952 que cinq ans plus tôt. Suivi surtout par des jeunes filles, le cours de service social n'offre guère aux femmes d'opportunité de carrière en enseignement universitaire ». Voir : Marie-Paule Malouin, *Entre le rêve et la réalité : Marie Gérin-Lajoie et l'histoire du Bon-Conseil*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1998, p.165-166.

pregnancy and Race before Roe V. Wade. Cette historienne traite des rapports qu'a entretenus la société américaine face aux jeunes mères sans alliance blanches et noires. La première différence culturelle qui frappe l'auteure réside dans le fait que plus de 90 % des filles noires non-mariées gardent leur bébé alors qu'on constate l'inverse chez les Blanches. En fait, s'il est vrai que les jeunes mères noires n'ont pas à subir, dans leur communauté et dans leur famille, le même ostracisme social que leurs concitoyennes de race blanche, il n'en demeure pas moins qu'elles sont aussi, le plus souvent, refusées dans les maternités qui appliquent des politiques « White only ». Le plus souvent, on disait simplement aux jeunes noires que personne ne voudrait de leur bébé, alors aussi bien le garder²⁴. Au contraire, dans un contexte d'après-guerre (1945) et sous l'angle de la consommation, un bébé blanc a beaucoup de valeur et sert un idéal social « by enabling childless couples to have a family »²⁵. La fille noire, quant à elle, est un poids mort puisqu'au lieu de servir l'économie, elle coûte de l'argent, particulièrement celles qui en font une « business » en ayant plus d'un enfant illégitime²⁶. Le discours scientifique, selon Solinger, est celui où le racisme est le plus patent. En effet, alors que la fille blanche mentalement instable est récupérable, il est dans la nature même de la femme noire d'être hyper-sexuée et donc incontrôlable²⁷. Le déterminisme biologique identifie le problème de la fille noire comme étant essentiellement physique et purement sexuel (pathologie culturelle) alors que celui de la fille blanche est psychologique (pathologie individuelle)²⁸.

Ce discours n'est pas unique aux États-Unis. Sangster, qui a étudié les rapports entre la justice canadienne et les femmes autochtones, en conclut que la femme autochtone subit un double préjudice associé à son statut de femme et d'amérindienne.

²⁴ L'État de l'Illinois, en 1950, ira même jusqu'à poursuivre une jeune fille noire ayant donné son enfant pour cause de désertion. Voir : Rickie Solinger, *Op.Cit.*, p.6;27.

²⁵ *Ibid.*, p.31.

²⁶ Certains États tentent même de faire adopter des lois mandant l'emprisonnement ou la stérilisation des femmes non-mariées ayant plus d'un bébé à leur actif. Solinger souligne que même si ces projets de lois n'étaient pas spécifiquement adressés aux Noires (sauf pour le Mississippi), ce sont elles qui étaient visées. *Ibid.*, p.22-41.

²⁷ La fille blanche apprend de ses erreurs et peut prendre de la maturité, tel qu'exprimé par un travailleur social de l'époque: « The white subculture demands learning from experience [...]. [The White girl] has probably been encouraged to look within herself for the reasons for her mistake because the white subculture stresses individual responsibility for error ». *Ibid.*, p.24; 203.

²⁸ *Ibid.*, p.43.

Jusqu'à très récemment, les lois canadiennes, d'inspiration paternaliste, n'ont aucunement tenu compte des différences culturelles et des traditions autochtones²⁹. De plus, ces femmes ont vu, dans la majorité des communautés, leur statut social se dégrader avec l'instauration de politiques à la fois coloniales, pour ne pas dire racistes, et normalisantes inspirées du double standard sexuel³⁰ : « Native women were [] perceived through a Euro-Canadian lens as “wild women” symbolizing sexual excess, temptation, and conquest »³¹. De la même manière, les habitudes sexuelles des nouveaux arrivants au Canada, surtout celles des femmes d'Europe du Sud (Italie) ou de l'Est (Ukraine) sont toujours regardées avec suspicion et sous l'angle de la supériorité anglaise et canadienne dont les mœurs seraient plus appropriées et retenues. C'est ainsi que Karen Bridget Murray conclut : « There was a common assumption that visible minorities and other non-British “races” were prone to sexual excess [...], not every unwed mother was considered a suitable candidate for reform or participation in the emerging Canadian nation »³².

Les études québécoises n'ont toutefois pas ou peu fait référence à ces différences raciales. Néanmoins, Andrée Lévesque note l'antagonisme palpable entre les protestants et les catholiques. Une jeune fille protestante ayant accouché à la Miséricorde a ainsi été renvoyée avant la fin de son service (six mois en moyenne). Pour explication, la sœur en charge du dossier écrit : « Puisque protestante, ne peut tirer aucun profit spirituel »³³.

En somme, la jeune mère, devant une grossesse souvent non désirée et fermement condamnée par la société, évalue le peu de choix qui lui sont offerts. Pour une majorité de jeunes filles, particulièrement si elles sont blanches et sans le sou, l'option la plus réaliste est le séjour en maternité. Nous verrons donc dans la section suivante comment ces institutions se sont développées et quel était leur fonctionnement. Nous nous

²⁹ Le simple fait de ne pas laisser les autochtones instaurer leurs propres lois constitue un certain paternalisme. Joan Sangster, *Op.Cit.*, p.168-193.

³⁰ Sangster donne l'exemple de la loi qui faisait qu'une femme amérindienne mariée à un Blanc perdait son statut d'autochtone, l'inverse n'étant pas le cas. *Idem*.

³¹ *Ibid.*, p.170-171.

³² Karen Bridget Murray, « Governing ‘Unwed Mothers’ in Toronto at the Turn of the Twentieth Century », *Canadian Historical Review*, Vol 85, No 2 (juin 2004), p. 259-260; 276.

³³ Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, p.131.

interrogerons aussi sur d'autres possibilités auxquelles ont parfois recours ces femmes souvent désespérées.

Les maternités

Histoire

Au Québec, c'est en 1852 dans la ville de Québec qu'est créé le premier hospice destiné spécialement au traitement des jeunes filles enceintes. Si l'institution est fondée par une laïque, les sœurs du Bon-Pasteur en prennent la direction en 1874; plusieurs « Miséricorde » naîtront alors dans les grandes villes de la province et demeureront sous la gestion des sœurs jusqu'aux années 1970³⁴. Marie-Aimée Cliche, ayant étudié la Miséricorde de Québec, constate que le travail des sœurs religieuses n'a pas toujours suscité l'admiration. En effet, l'hôpital Miséricorde en indigna plusieurs, et ce, tant au sein des instances catholiques que dans la population; on l'accuse d'encourager le vice en permettant à la fille fautive de s'éviter l'opprobre social en se cachant³⁵.

Ce même genre de critiques touchent les maternités états-uniennes et les religieuses et les bénévoles usent de différents arguments décrits par Kunzel. D'abord, elles éveillent dans la population les dangers de laisser la jeune victime à elle-même. Rejetée, elle pourrait facilement, étant déjà faible, tomber dans les mains d'étrangers sans scrupule³⁶. Encore, ne sachant quoi faire, elle pourrait être tentée par l'avortement, crime pire que tout autre³⁷.

³⁴ Marie-Aimée Cliche, « Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1969 », *Recherches sociographiques*, Vol 32, No 1 (1991), p. 10.

³⁵ Au XXe siècle, l'hôpital Miséricorde sera plutôt blâmé pour ses méthodes draconiennes et les sœurs, pour leur rôle dans le scandale des Orphelins de Duplessis. Marie-Aimée Cliche, « Morale chrétienne et 'double standard sexuel' : les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec, 1874-1972 » *Op.Cit.*, p. 87.

³⁶ Kunzel fait ici référence à ce que l'on appelait alors « la Traite des Blanches ». Kunzel, *Op.Cit.*, p.25. Cette question est aussi traitée par Lévesque dans *La norme et les déviantes*.

³⁷ Kunzel, *Op.Cit.*, p.68.

La création des maternités a par ailleurs eu comme effet, selon Marie-Aimée Cliche, d'éloigner les filles-mères des tribunaux et par conséquent, d'enlever toute responsabilité aux pères putatifs : « Jusqu'au dernier quart du XIXe siècle, le problème de la maternité hors mariage était souvent réglé sur la place publique. Par la suite, on l'a enfoui dans le silence dissimulé derrière les murs de la Crèche et de la Miséricorde »³⁸.

Aux États-Unis et au Canada anglais, les premiers services offerts aux jeunes filles célibataires, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, proviennent de l'effort de femmes bénévoles. À l'appel de Dieu, de nombreuses femmes suivront le courant évangélique et sentiront le besoin de réformer leurs « fallen sisters », une rhétorique qui, aux yeux de Kunzel, cherche à cacher une relation qui est en soi beaucoup plus verticale qu'horizontale³⁹. Karen Bridget Murray, dans son étude sur les filles-mères torontoises, affirme que le libéralisme, de plus en plus prégnant en Ontario au début du XXe siècle, a permis la création d'établissements de charité largement administrés par des femmes. En fait, la femme bourgeoise respectable, pour assumer pleinement son rôle moral, devait venir en aide aux plus démunis de la société⁴⁰. Les services aux mères célibataires n'ont toutefois pas toujours semblé nécessiter une réponse séparée de la part des autorités. Marian Morton explique que les premiers refuges pour femmes gérés par des femmes bénévoles accueillait, sans différenciation, toutes les femmes « tombées », les délinquantes de tous genres ou encore les femmes dans le besoin. Rapidement cependant, on a ressenti l'impératif de séparer les femmes selon leur « crime » respectif : « A separate building [...] was built for the unwed mothers, ensuring that the married women would not come into contact with less virtuous womanhood »⁴¹.

Aux États-Unis, la majorité des institutions deviennent séculières, surtout après la Première Guerre mondiale, selon Kunzel. Dorénavant, ce sont les psychologues,

³⁸ Marie-Aimée Cliche, « Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1969 », *Recherches sociographiques, Op.Cit.*, p. 9-42.

³⁹ Kunzel, *Op. Cit.*, p.10-12.

⁴⁰ Karen Bridget Murray, *Op.Cit.*, p.257.

⁴¹ Marian Morton, « 'Go and Sin No More' : Maternity Homes in Cleveland, 1869-1936 » dans *Ohio History*, Vol 93 (été-automne 1984), p.126.

médecins et travailleurs sociaux qui prennent en charge les jeunes mères, allant jusqu'à dénigrer le travail de leurs prédécesseurs bénévoles⁴². Contrairement à Kunzel, Marian Morton, qui s'est penchée sur les maternités de Cleveland en Ohio, pense que ce changement est beaucoup moins radical. Si les psychologues, médecins et travailleurs sociaux intègrent les maternités toujours en plus grand nombre plus le XXe siècle avance, l'accent mis sur la réforme et le repentir de la jeune fille démontre l'importance de l'origine religieuse de ces institutions⁴³. L'opposition entre la religion et la science n'est donc pas, selon cette historienne, aussi déterminante que pour Kunzel.

Susan Crawford résume cette évolution au Canada anglais en qualifiant les maternités d'avant la Deuxième Guerre mondiale de charitables et punitives. Avec l'arrivée massive de travailleurs sociaux, ces institutions deviennent davantage correctionnelles dans l'optique suivante : « Redeeming and transforming girls and setting them on the right track toward the feminine ideal of woman as wife and mother »⁴⁴. Comme le souligne Solinger, le contexte d'après-guerre est au rétablissement de la stabilité sociale; on cherche à ralentir les changements⁴⁵.

Au Québec, les religieuses, si elles laissent les nouveaux « experts » pénétrer leurs établissements, en gardent néanmoins la mainmise jusqu'à la fin des années 1960⁴⁶. Comme le démontre Tamara Myers, l'Église catholique au Québec, par ce processus d'institutionnalisation (par la création de collèges, de pensionnats, de couvents, d'écoles de réforme, de maternité, etc.) cherche à asseoir son autorité en prouvant la nécessité, sinon la supériorité, de l'institution formelle sur la famille⁴⁷.

⁴² Kunzel, *Op.Cit.*, p.2-6.

⁴³ Marian Morton, *Op.Cit.*, p.117-146.

⁴⁴ Susan Crawford, *Op.Cit.*, p.114.

⁴⁵ Solinger, *Op.Cit.*, p.34.

⁴⁶ Marie-Aimée Cliche, « Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1969 », *Op.Cit.*, p.10.

⁴⁷ Tamara Myers, « The Voluntary Delinquent: Parents, Daughters, and the Montreal Juvenile Delinquents' Court in 1918 ». *Canadian Historical Review*. Vol 80, No 2 (juin 1999), p.266.

Portrait type de la candidate parfaite

Les jeunes filles qui se retrouvent dans les maternités sont souvent celles, malchanceuses, qui n'ont pas réussi à se marier à temps pour cacher leur condition. Au-delà des chiffres officiels sur les naissances illégitimes, Danielle Gauvreau, dans *Destins de femmes, destins de mères*⁴⁸, rappelle que pour toutes les malheureuses qui se sont retrouvées à la Miséricorde, il y a aussi toutes ces jeunes filles ayant commis la « faute » charnelle en étant toutefois plus chanceuses. Combien d'entre elles ont eu des aventures non sanctionnées qui n'ont pas résulté en une grossesse ? Combien y a-t-il eu de mariages obligés à la suite d'une relation sexuelle précoce ? Gauvreau estime d'ailleurs que la majorité des grossesses hors mariage ont abouti au mariage et constituent donc ce qu'on appelle les conceptions pré-nuptiales⁴⁹.

C'est Andrée Lévesque, par son étude de la Miséricorde de Montréal, qui nous fournit le plus d'informations sur les séjournantes de cet établissement. Elles sont presque toutes des Canadiennes françaises catholiques; âgées majoritairement entre 18 et 22 ans, près de la moitié d'entre elles sont domestiques; plusieurs sont orphelines de pères ou de mère. Quelques-unes ont été victimes de viol ou d'inceste, mais doivent se repentir au même titre que les autres. Faute de place, la Miséricorde de Montréal n'accepte que les filles de la ville (certaines ont une adresse de travail à Montréal alors qu'elles sont originaires de la campagne) et souvent seulement à partir de leur septième mois de grossesse. Elles viennent en général de milieu défavorisé (dans les classes plus aisées, on peut souvent se permettre un exil aux États-Unis, dans le reste du Canada ou en Europe pour la période de la grossesse ou encore se rendre en maternité privée) et pour 16 % d'entre elles, ce n'est pas la première grossesse. Les plus riches peuvent se

⁴⁸ Danielle Gauvreau cherche à remettre en question le mythe de la famille traditionnelle québécoise unie et nombreuse. Pour ce faire, elle étudie plusieurs cas où les femmes n'ont pas répondu à l'appel de la maternité de la manière prescrite par les normes de l'époque. Gauvreau analyse quatre modèles de marginalité qu'elle explicite ainsi : « 1) toutes les femmes ne furent pas mères de familles nombreuses; 2) des femmes ont dû vivre la maternité en dehors des liens sacrés du mariage, dans une société qui n'admettait pas un tel écart à la norme; 3) la maternité comportait aussi des risques et des revers, ultimement le décès de la mère; 4) le cadre des rapports mère-enfant n'était pas toujours celui de la famille conjugale ». Danielle Gauvreau, « Destins de femmes, destins de mères : Images et réalités historiques de la maternité au Québec », *Recherches sociographiques*, Vol 32, no 3 (1991), p.321.

⁴⁹ Le mariage n'a toutefois pas toujours lieu avec le père naturel. *Ibid.*, p.332.

permettre de porter un voile et d'accéder à une chambre privée. La proportion des jeunes filles étant atteintes de maladie vénérienne tourne autour de 30 % selon les années⁵⁰. Environ 5 % des filles confirmaient au médecin avoir tenté l'avortement⁵¹.

Mais qu'en était-il des pères ? Micheline Dumont nous informe que, basés sur des documents de la Miséricorde de Montréal, 66 % des pères étaient au courant de la situation. Seuls 14 % des pères putatifs ont assumé une partie des frais reliés au séjour à l'hôpital et à l'accouchement. Des estimations chiffrent à 20 % le nombre d'hommes mariés⁵².

Fonctionnement

Pour Lévesque, tout le fonctionnement de l'institution vise à réduire la jeune fille à un « état d'infantilisme »⁵³. Les jeunes filles y sont soumis à l'anonymat, à une discipline stricte, ainsi qu'au travail.

Force est de constater que cette situation est loin d'être unique au Québec. Karen Balcom, qui étudie un aspect de la question en Nouvelle-Écosse, suggère que le travail des jeunes mères procurait aux propriétaires de la *Ideal Maternity Home* (Maternité privée et laïque) des économies substantielles en coût de main-d'œuvre⁵⁴.

La mort d'un enfant illégitime a longtemps été reçue comme une bénédiction, lui évitant une vie de misère. Lévesque cite ainsi une religieuse en 1934 : « Nous regrettons de vous informer que E.C. est mort. Remercions Dieu de cette grande faveur »⁵⁵. À la Miséricorde, selon les chiffres de Lévesque, la mortalité infantile durant la première

⁵⁰ Lévesque, *Op.Cit.*, p.121-138.

⁵¹ *Ibid.*, p.133.

⁵² Micheline Dumont, « Des religieuses, des murs et des enfants », *L'Action nationale*, Vol 84, No 4 (avril 1994), p.487.

⁵³ Lévesque, *Op.Cit.*, p.128.

⁵⁴ Karen Balcom, *Op.Cit.*, p.8.

⁵⁵ Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, p.135.

année suivant l'accouchement, est de 37,7 % entre 1929 et 1939⁵⁶. Comme traitement moral pour surmonter « l'erreur » commise, les sœurs suggèrent parfois aux internes l'entrée au couvent, solution qui n'a pas beaucoup d'adeptes : « les plus dévotes [peuvent] ainsi entrer au Madelon [...] et expier leur faute jusqu'à la fin de leurs jours »⁵⁷.

Avec la présence de plus en plus grande des travailleurs sociaux et des psychologues dans les maternités, la « patiente », sujet d'étude, doit répondre, avant son accouchement à un questionnaire. Ainsi, dès 1930 aux États-Unis, comme le constate Kunzel, la mère célibataire est soumise à un test de quotient intellectuel; elle est au demeurant interrogée sur ses habitudes de vie, sur les circonstances de sa grossesse ainsi que sur le père. On communique même parfois avec la famille afin de savoir si la jeune fille dit vrai. Lorsqu'elles racontent leur vécu, la majorité des filles-mères utilisent un langage mélodramatique, souvent inspiré des histoires relatées dans les magazines de l'époque. Lorsqu'elles ne le font pas et qu'elles semblent tout à fait conscientes de leur acte, lorsqu'elles ne cherchent pas à se victimiser, les travailleurs sociaux semblent pris de court. En effet, comme le rappelle Kunzel, l'usage d'un langage mélodramatique servait à prouver le manque d'affection et la déficience des mères sans alliance⁵⁸.

Solinger décrit le traitement en trois étapes qui est alors offert à la jeune fille blanche névrosée dans le cadre de sa réhabilitation. Dans un premier temps, la jeune mère doit ressentir des remords et un sentiment de culpabilité; ensuite, l'amour qu'elle a pour l'enfant doit l'inciter à donner ce dernier en adoption; en dernier lieu, elle doit redémarrer sa vie sur la base de ce que doit être une femme⁵⁹.

Au Québec, tel que suggéré par Lévesque, les crèches surchargées jusqu'à plusieurs années après la Deuxième Guerre mondiale démontrent qu'il en a pris plus de

⁵⁶ *Ibid.*, p.134.

⁵⁷ *Ibid.*, p.133.

⁵⁸ Regina Kunzel, *Op.Cit.*, p.106-109.

⁵⁹ Rickie Solinger, *Op.Cit.*, p.94.

temps avant que les enfants illégitimes en viennent à être considérés comme utiles et adoptables⁶⁰.

Si comme nous l'avons vu, les communautés noires américaines sont plus tolérantes envers les filles-mères qui gardent leur bébé, une situation semblable existe au Québec d'après Malouin. Toutefois, cette situation est davantage observable selon l'appartenance sociale; alors que les milieux ouvriers seraient plus tolérants, les plus aisés favoriseraient l'abandon⁶¹.

À la Miséricorde, nombreuses sont les jeunes filles qui ne signent pas l'acte d'abandon dans l'espoir de trouver mari, d'accumuler de l'argent et de pouvoir venir récupérer l'enfant. Plusieurs viennent fréquemment visiter l'enfant et lui prodiguer des soins à la crèche. Malouin rappelle que ces mères ont deux ans pour finalement venir adopter leur enfant⁶². Micheline Dumont souligne toutefois le paradoxe de cette démarche remplie de bienveillance. Alors que les jeunes mères qui demandent que l'enfant leur soit gardé un certain temps a pour conséquence que ces enfants sont, en bout de course, trop vieux pour être adoptés. Et puisque très rarement, la mère sans alliance adopte véritablement son enfant, il s'en suit pour ces enfants une longue institutionnalisation de la crèche à l'orphelinat; périple qui se terminera pour plusieurs à l'asile⁶³.

Les autres options

Il existe d'autres manières, pas nécessairement plus recommandables, qui servent à camoufler la situation déshonorante d'une grossesse hors mariage. Les maternités privées constituent une option attrayante, mais réservée aux jeunes filles les plus

⁶⁰ Malgré une idéologie qui, jusqu'à plusieurs années après la Deuxième guerre, dénigre le « bâtard » et n'incite pas particulièrement à donner le bébé en adoption, Andrée Lévesque souligne que les filles-mères abandonnent leur enfant à la crèche dans une très large proportion; seulement une fille sur huit revient à la maison avec son bébé. Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, p.134.

⁶¹ *Ibid.*, p.96.

⁶² *Ibid.*, p.95.

⁶³ Micheline Dumont. *Op.Cit.*, p.489-490.

fortunées. Très peu étudiées au Québec, il faut se tourner vers le Canada anglais et les États-Unis afin d'en découvrir certains aspects.

Karen Balcom a ainsi étudié le cas spécifique d'une maternité de la Nouvelle-Écosse, *The Ideal Maternity Home*. Son article a l'avantage de rappeler un scandale qui s'est déroulé à l'extérieur du Québec. La tragédie de la *IMH* se situe dans les années 1940 et 1950, soit à la même époque que celle des Enfants de Duplessis. Ces deux drames ont été dévoilés au grand jour il y a quelques années et ont donné lieu à des débats autant sur la place publique que dans l'historiographie. De la même façon que Micheline Dumont et Marie-Paule Malouin s'indignent du peu de reconnaissance de la société québécoise actuelle pour les religieuses, ces femmes qui avaient la dure tâche du soin des enfants⁶⁴, Balcom explique que les femmes et particulièrement les mères ont été reléguées à un rôle de figuration dans le récit des atrocités de la *IMH*⁶⁵. L'auteure rappelle aussi que certaines révélations sensationnalistes largement répandues dans l'imaginaire collectif (meurtres d'enfants, malnutrition volontaire des enfants handicapés, corps d'enfants incinérés et jetés à mer, etc.), ne s'appuient sur aucune source documentaire, mais purement sur des allégations et souvenirs de survivants de la *IMH*⁶⁶. La maternité privée avait néanmoins des pratiques plus que répréhensibles : adoptions illégales, mesures d'hygiène déficientes, exploitation des jeunes mères et contournement des normes gouvernementales. Balcom se propose d'étudier la question de la *IMH* dans une perspective plus positive : le scandale a eu pour conséquence l'affirmation de politiciens progressistes et a été l'initiateur de réformes majeures dans les politiques sociales en Nouvelle-Écosse⁶⁷.

⁶⁴ Les propos de Dumont et Malouin sont assez tranchés à ce sujet : « Ne nous étonnons pas des accusations des enfants de Duplessis contre les congrégations religieuses. Ils imitent en cela trente années de commentaires négatifs de la technocratie québécoise qui a construit son identité sociale sur le rejet absolu du système qui l'a précédé » dans Micheline Dumont. *Op.Cit.*, p.506 et « Les religieuses ne peuvent être tenues responsables [...] ; leur attitude révèle les préjugés de l'époque » dans Malouin, *Op.Cit.*, p.109.

⁶⁵ Karen Balcom, *Op.Cit.*, p.6.

⁶⁶ Balcom remet ainsi en question le travail de Bette Cahill dans: *Butterbox Babies : Baby Sales, Baby Deaths and the Scandalous Story of the Ideal Maternity Home* (Toronto, 1992). *Ibid.*, p.12.

⁶⁷ Le ministre du *welfare* à partir de 1948, MacKinnon, met ainsi en place une série de mesures visant la protection des enfants – la mère célibataire n'y gagne pas beaucoup, puisqu'elle est toujours très mal perçue – appuyé par un grand nombre de travailleurs sociaux. La *IMH* est d'abord mise sous tutelle, puis fermée pour non respect des normes. *Ibid.*, p.3-37.

Les maternités privées n'ont pas été critiquées que par les gouvernements. Les Églises, protestante et catholique, voient d'un mauvais œil l'existence de ces institutions qui leur font compétition. Kunzel énumère quelques raisons qui expliquent cette répugnance : peu d'importance est mise sur la réforme morale de la jeune fille; les adoptions y sont rapides et contournent souvent l'éthique élémentaire et ces institutions ont d'abord et avant tout un but commercial⁶⁸.

Devant un événement aussi honteux qu'une grossesse hors mariage, certaines femmes ont recours à des moyens plus illicites, et même illégaux, pour s'éviter le déshonneur. Danielle Gauvreau nous renseigne sur l'avortement et l'infanticide⁶⁹. Difficiles à chiffrer et à décrire, car peu documentées pour des raisons évidentes, ces méthodes ont néanmoins représenté, pour certaines, une alternative à plusieurs mois en maison de maternité⁷⁰.

Solinger nous apprend que certains médecins acceptent de procéder légalement à un avortement aux États-Unis. Les conditions sont évidemment très sévères et peu de filles parviennent à obtenir un avortement. Deux médecins, en plus du médecin traitant, doivent avoir émis des certificats pour prouver l'inaptitude de la mère à élever un enfant. En outre, la demande doit être étudiée par un comité qui jugera de la nécessité de l'opération. Bien souvent, ce comité demandera à ce que l'avortement soit accompagné d'une stérilisation de la jeune fille⁷¹.

Toutes ces « solutions » cachent la même réalité : la fille-mère est honnie. La garde de l'enfant est à toutes fins pratiques impensable, surtout que le père n'est

⁶⁸ Kunzel, *Op.Cit.*, p.70.

⁶⁹ Méthodes auxquelles ont certainement eu recours non seulement les filles-mères, mais aussi des femmes mariées, devant, par exemple une incapacité monétaire à élever un enfant supplémentaire. Danielle Gauvreau, *Op.Cit.*, p.332.

⁷⁰ L'avortement peut se dérouler chez une avorteuse ou un avorteur, avec les nombreux risques que cela peut comporter pour la mère; certaines ingurgitent des substances qui posséderaient des propriétés abortives; d'autres ont recours à des douches toxiques; des instruments, comme des tiges d'orme peuvent aussi servir à provoquer l'avortement. L'infanticide semble avoir été beaucoup plus rare. *Ibid.*,p.332-333.

⁷¹ Ainsi, entre 1941 et 1950, plus de 75 % des avortements au Maryland ont été suivis d'une stérilisation. On ne peut s'empêcher de voir ici une idéologie qui frôle l'eugénisme. Rickie Solinger, *Op.Cit.*, p.5.

nullement contraint à payer sa part ou à avouer sa paternité. Même après un recours en justice, comme nous le verrons, le père se voit très rarement forcer d'assumer ses responsabilités.

La justice

Un réel recours ?

Devant la violence ou le mensonge, les mères célibataires ainsi que les femmes victimes de violence conjugale, d'inceste ou de viol, ont parfois eu recours à la justice. Néanmoins, la première partie du XXe siècle a vu peu de poursuites et encore moins d'accusations.

Sangster, qui étudie spécifiquement le rôle de la justice dans l'établissement de la norme, donne plusieurs raisons qui expliquent pourquoi peu de femmes utilisent ce recours. D'une part, dans une société qui idéalise la pureté féminine, la victime d'un acte indécent a tendance à intérioriser la honte de l'acte qu'elle a subi; d'autre part, le rôle passif de la femme dans cette société lui commande de ne pas poursuivre. Si la fille est assez jeune, il est aussi possible que sa mère, à qui elle se serait confiée, la dissuade d'entamer des procédures légales⁷². À cette liste, Marie-Aimée Cliche ajoute des raisons pragmatiques : une défaite devant le tribunal peut équivaloir à des frais supplémentaires et, qui plus est, certains hommes décident de poursuivre la plaignante en diffamation⁷³.

Les lois peuvent toutefois être très différentes selon les États ou provinces. La Nouvelle-Écosse offre un exemple bien particulier. Suzanne Morton résume en quoi consiste le *Nova Scotia Illegitimate Children's Act* qui a remplacé le *Bastardy Act* en 1900. Ainsi, contrairement au Québec, on assume que la jeune mère ne ment pas sur l'identité du père. Si la mère décide d'abandonner son enfant, la Cour peut juger qu'elle

⁷² Sangster, *Op.Cit.*, p.26.

⁷³ Marie-Aimée Cliche, « Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1969 », *Op.Cit.*, p.12.

a une responsabilité financière envers ce dernier et astreindre la femme à payer des allocations pour une certaine période. La Cour peut, de surcroît, obliger la mère à allaiter l'enfant jusqu'à dix mois. La jeune fille qui désire toutefois garder l'enfant a droit à une aide sociale de la part des autorités locales. Chaque payeur de taxe a par contre le droit de contester ce droit de la jeune mère et arguer devant la Cour qu'elle a péché ou qu'elle est indécente et ne mérite pas ce privilège⁷⁴.

Délinquance synonyme d'indécence ?

Le point de départ du double standard sexuel dans le traitement des délinquantes découle de l'association entre délinquance féminine et sexualité, et ce, peu importe le crime. Kunzel et Tamara Myers expliquent ainsi : chez les hommes, les faibles d'esprit sont des criminels en tout genre, ainsi que ceux qui sont incapables de réussir financièrement; chez la femme, la faiblesse d'esprit est associée exclusivement à une délinquance de nature sexuelle⁷⁵. Devant la Cour juvénile de Montréal, les jeunes filles fautives doivent se soumettre à des tests de virginité et à des examens gynécologiques (afin de repérer les maladies vénériennes), et ce, même si elles sont accusées d'un crime de nature autre que sexuelle, comme le vol. Il est à noter que les garçons, même lorsqu'ils sont accusés de crimes reliés à la sexualité, ne sont pas soumis à ces exigences⁷⁶.

Pour être crédible, qu'elle poursuive ou soit poursuivie, la femme doit se présenter comme « une victime idéale ». Lorsque c'est la femme elle-même qui poursuit, elle doit, afin que sa requête soit étudiée comme étant sérieuse, répondre à plusieurs critères. Par exemple, comme l'indique Sangster, si l'on peut prouver des relations

⁷⁴ Suzanne Morton, « Nova Scotia and its Unmarried Mothers, 1945-1975 » dans Nancy Christie et Micheal Gauvreau, dir., *Mapping the Margins. The Family and Social Discipline in Canada, 1700-1975*, Montréal / Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004, p. 331.

⁷⁵ Kunzel, *Op.Cit.*, p.53.

⁷⁶ La fille doit répondre à un questionnaire standardisé sur son historique sexuel et sur ses habitudes quotidiennes (si elle fume, la fréquence de ses visites dans les *dance halls*, etc.). *Ibid.* p.377-379 et Tamara Myers, « The Voluntary Delinquent: Parents, Daughters, and the Montreal Juvenile Delinquents' Court in 1918 » *Op.Cit.*, p.256.

sexuelles subséquentes à l'événement en cause, si la femme semble n'avoir aucun remord ou aucune honte, si elle a attendu une longue période avant de porter plainte, si elle a utilisé la violence afin de se défendre; ses chances de réussite deviennent pour ainsi dire nulles⁷⁷.

Dans le même ordre d'idées, Marie-Aimée Cliche résume la situation des mères sans alliance devant les tribunaux après les changements dans le Code civil en 1866: « Un trait général se dégage de toutes ces lois : elles visaient à protéger uniquement les jeunes filles « de mœurs chastes jusque-là »; avec les autres, celles de mœurs dites faciles, les hommes [peuvent] tout se permettre »⁷⁸. C'est ainsi que pour les filles, le meilleur moyen de gagner une cause est d'accuser l'homme de viol. La séduction et la promesse de mariage sont aussi souvent invoquées, mais sont moins efficaces, car difficiles à prouver. La jeune fille allègue aussi parfois que le partenaire l'a convaincue de passer à l'acte par l'usage d'un contraceptif. Pour les hommes, la méthode la plus sûre pour une victoire devant les tribunaux est d'attaquer la réputation de la plaignante⁷⁹. À partir de la fin du XIXe siècle, et jusqu'à environ 1945, l'impact de la jurisprudence française, a eu pour effet, comme l'explique Cliche, de rendre presque impossible pour la fille-mère de faire condamner le père; puisque la paternité doit dorénavant être prouvée à l'aide de documents écrits⁸⁰. Lorsque la fille est mineure, c'est le père de cette dernière qui peut tenter un recours en justice⁸¹.

De la même manière que Cliche, Sangster souligne l'importance grandissante des preuves tangibles. Des témoins sont exigés pour asseoir la preuve, et ce, même dans les

⁷⁷ Joan Sangster, *Op.Cit.*, p.27.

⁷⁸ Marie-Aimée Cliche, « Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1969 », *Op.Cit.*, p.17.

⁷⁹ *Ibid.*, p.18.

⁸⁰ C'est le procès Turcotte-Nacké (1880) qui marque ce changement. L'avocat de Nacké « cita toute la nouvelle jurisprudence française pour convaincre le tribunal qu'une poursuite en paternité était une affaire trop sérieuse pour qu'on se fie à la seule parole des témoins ». Cliche conclut que « cette décision a eu pour effet de retirer presque entièrement aux filles-mères le principal moyen qu'elles avaient utilisé jusque-là pour gagner leurs procès ». *Ibid.*, p.23.

⁸¹ Dans ce cas, le Code civil et la *Common law* permettent tous deux un procès, mais pour des raisons bien différentes. Cliche explique que le père québécois poursuit le séducteur de sa fille « pour atteinte à la réputation de la famille dont il [est] le chef », tandis que dans le reste du Canada, le père a droit à un procès « parce que la grossesse de sa fille le [prive] de ses services ». Malgré les différences culturelles, le patriarcat est bien présent dans les deux cas. *Ibid.*, p.30.

cas d'actes commis en secret comme l'inceste. On demande, comme nous l'avons vu précédemment, des tests de virginité : si l'hymen n'est pas brisé, on en conclut qu'il n'y a pas eu abus, viol ou inceste et dans le cas où il l'est, la masturbation est parfois mise en cause. En fait, une des seules preuves considérées comme valables demeure la grossesse en tant que telle⁸². Sangster donne aussi d'autres renseignements sur ce qui peut influencer la décision d'un juge : l'âge est d'une importance non négligeable. Dans les cas d'inceste, on a tendance à discréditer de jeunes enfants qui ont plus de chance de mentir. Une fille âgée de plus de 16 ans est quant à elle perçue comme consentante et donc coupable au même titre que l'homme. Les femmes étant mariées ou assez âgées devraient aussi avoir les moyens et la maturité pour se défendre⁸³.

Tamara Myers insiste par ailleurs sur le fait qu'alors même que les psychologues et travailleurs sociaux s'interrogent de plus en plus, au courant du XXe siècle, sur les conséquences de la négligence, de l'abus sexuel et de la violence sur les enfants et les femmes, les jugements de la Cour ignorent complètement ces faits; jamais l'association n'est faite entre comportement délinquant et passé turbulent⁸⁴. Sangster associe cette radicalisation du sexisme dans la justice à une perte d'importance de la loi au profit des théories associées à la médecine et aux sciences sociales⁸⁵.

La justice a ainsi été largement marquée par l'idéologie patriarcale jusqu'aux années 1960 partout en Amérique du Nord. Lentement, mais sûrement, des changements laissent entrevoir de meilleures perspectives pour les mères célibataires de plus en plus jeunes. Qu'en est-il vraiment ?

⁸² Joan Sangster, *Op.Cit.*, p.29.

⁸³ *Ibid.*, p.23;27-29.

⁸⁴ Tamara Myers, « Qui t'a débauchée ? : Family Adolescent Sexuality and the Juvenile Delinquent's Court in Early Twentieth-Century Montreal », *Op.Cit.*, p.390-391.

⁸⁵ Sangster, *Op.Cit.*, p.9.

1960 à nos jours

De la fille-mère à la mère sans alliance

Dans son article publié dans *L'Action nationale*, Micheline Dumont se penche sur le sens des mots utilisés pour décrire le phénomène de la maternité hors mariage et sur l'aspect patriarcal de ces derniers. Diverses expressions se sont ainsi succédé, d'abord les « filles-mères », terme « chargé[] de mépris social et moral » apparu vers 1870; puis, ce n'est que plus d'un siècle plus tard que les formules comme « mères célibataires » ou « mères monoparentales » prennent le relais. Dumont souligne toutefois que ces deux dernières expressions sont connotées négativement au point de vue économique et social. C'est pourquoi, elle leur préfère les « mères sans alliance ». Elle ne peut par contre s'empêcher de constater que si la conception d'un enfant se fait toujours à deux, ce n'est que la mère qui prend le blâme. En effet, la terminologie utilisée est toujours sexuée au féminin : « Le changement de vocabulaire ne saurait toutefois nous faire oublier la réalité [...] : la déresponsabilité [sic] de la société en générale et celle des pères en particulier [...] »⁸⁶.

Dans la langue anglaise aussi, les expressions « unwed mother » et « unmarried mother » ont graduellement fait place, durant les années 1970 à l'expression « single mother ». Cette expression a cependant le désavantage d'être peu précise, comme le constate Susan Crawford, puisqu'elle peut faire référence autant à une femme divorcée ou veuve, qu'à une « teenage, welfare-dependant girl who made a mistake » ou à une femme plus âgée, indépendante économiquement et ayant choisi d'élever son enfant sans mari⁸⁷.

⁸⁶ Micheline Dumont. *Op.Cit.*, p.485-486.

⁸⁷ Susan Crawford, *Op.Cit.*, p.111; 119 et Suzanne Morton, *Op.Cit.*, p.341.

Lentement, mais sûrement

Pour Marie-Aimée Cliche, deux dates symbolisent un changement radical dans le traitement des mères célibataires. D'abord, la loi de l'assurance-hospitalisation, adoptée en 1960, permet aux jeunes mères de séjourner gratuitement à la Miséricorde. À partir de là, il n'est plus question de travailler pour payer sa pension; Cliche observe aussi une plus grande résistance aux règlements sévères de l'établissement et un plus grand respect du choix de la mère quant à la garde de son enfant⁸⁸. En 1969, les mères célibataires deviennent éligibles aux prestations d'aide sociale (comme Malouin l'a démontré, la fille-mère n'entrait pas dans les critères pour l'aide offerte par la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses⁸⁹). Cette possibilité marque une étape importante : « Les considérations morales et religieuses cèdent alors le pas à des raisons d'ordre social et humanitaire »⁹⁰.

Aux États-Unis, Rickie Solinger, ayant étudié la question des mères célibataires jusqu'au jugement favorable à l'avortement (*Roe V. Wade*, 1973), aborde plus en détail l'évolution dans les années 1960. D'une part, les possibilités qu'amène la contraception ont nécessairement un impact sur la question de la maternité hors mariage. Les médecins, devant ce nouveau dilemme moral⁹¹, vont avoir de plus en plus tendance à choisir la contraception – la technologie – comme solution plus efficace que la chasteté pour contenir le problème social des grossesses hâtives. Solinger fait aussi remarquer que la contraception est particulièrement encouragée dans les communautés noires auxquelles on associe le nouveau chaos social (le mouvement pour les droits civiques, par exemple) à une supposée surpopulation⁹².

⁸⁸ Marie-Aimée Cliche, « Morale chrétienne et 'double standard sexuel' : les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec, 1874-1972 » *Op.Cit.*, p. 113-114.

⁸⁹ Voir Marie-Paule Malouin, *Op.Cit.*, p.145-160.

⁹⁰ Marie-Aimée Cliche, « Morale chrétienne et 'double standard sexuel' : les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec, 1874-1972 » *Op.Cit.*, p. 120.

⁹¹ Les paroles du sénateur de l'Illinois Morgan Findlay, en 1963, décrivent bien ce dilemme : « I felt boiled down to the lesser of two evils, the so-called evil of bringing unwanted children into the world and increasing public payrolls, or the evil of giving contraceptive to unmarried couples ». Rickie Solinger, *Op.Cit.*, p.206-208.

⁹² Ce double standard peut facilement être associé à une idéologie eugéniste. *Ibid.*, p.208.

Avec les années 1960, l'idée de déficience mentale devient aussi obsolète. Comme Solinger l'explique, alors que les chiffres les plus conservateurs parlent de 300 000 grossesses hors mariage par année aux États-Unis, la théorie de la psychiatisée devient inconcevable et inapplicable⁹³. Les psychologues et travailleurs sociaux se tournent donc vers des explications moins draconiennes (la jeune fille devient une rebelle et non pas une malade) et en viennent même à considérer que la jeune mère devrait garder le bébé puisque le fait de se départir de son propre enfant laisse d'immenses séquelles psychologiques⁹⁴.

L'histoire au temps présent

Maintenant que comme le dit Susan Crawford, la maternité hors mariage est devenue « a public problem as opposed to a private shame », on pourrait croire que la honte associée à cette situation est disparue. Certaines auteures anglophones remettent cette interprétation en question. Crawford, dont l'étude s'étend jusqu'en 1996, constate que les revues féminines continuent, au cours des années 1980 et 1990, à tenir des propos alarmants sur les conséquences d'élever un enfant sans mari. Les mères célibataires sont aussi accusées à plusieurs reprises d'encourager le « breakdown of the traditional family »⁹⁵. Qui plus est, elles deviennent le symbole de la dépendance chronique à l'assistance sociale; on peut même lire que certaines jeunes filles deviendraient enceintes uniquement dans le but de recevoir des prestations d'aide du gouvernement⁹⁶. C'est ce qui amène Suzanne Morton à croire que le problème des mères sans alliance est toujours lié à la moralité, mais qu'il y a simplement eu déplacement : « The moral issue was transformed from a woman's sexual history to her dependancy on the taxpayer »⁹⁷.

⁹³ *Ibid.*, p.222.

⁹⁴ *Ibid.*, p.217-225.

⁹⁵ Susan Crawford, *Op.Cit.*, p.125-127.

⁹⁶ *Ibid.*, p.124.

⁹⁷ Suzanne Morton, *Op.Cit.*, p.342.

Plus concrètement, Crawford nous apprend que deux provinces canadiennes, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse, conservaient toujours en 1996, une discrimination légale envers les enfants illégitimes⁹⁸; discrimination qui, comme le rappelle Micheline Dumont n'est disparue du Code civil québécois qu'en 1982⁹⁹.

Crawford exprime aussi ses inquiétudes qu'un certain vent de conservatisme radical de plus en plus populaire aux États-Unis ne finisse par atteindre le Canada. Certains États américains proposent en effet des mesures conservatrices comme enlever le droit à une mère adolescente de garder son enfant ou encore couper à la jeune mère les pensions d'aide sociale après deux ans. L'idée de péché refait aussi surface dans les discours de certains leaders républicains¹⁰⁰.

Après les années 1960, la contraception et l'avortement révolutionnent la sexualité féminine en permettant aux femmes de se rapprocher de l'idéal : « Nous aurons les enfants que nous voulons quand nous le voudrons ». Néanmoins, le phénomène des mères célibataires s'accroît, signe que ces « technologies » ne règlent pas la question de façon immédiate ou cohérente. La grossesse prend de court de jeunes adolescentes qui décident de garder l'enfant et qui arrivent rarement à compléter leurs études ou à s'auto suffire sans aide. Ainsi, si une partie de la population y voit un problème social nécessitant une intervention étatique, d'autres associent la jeune mère à un fardeau économique.

1.2 Problématique de recherche

Le temps où l'on surnommait péjorativement « fille-mère » la jeune fille attendant un enfant avant le mariage, et où cette dernière se cachait dans une maternité pour accoucher dans l'anonymat pour ensuite donner son enfant en adoption, semble

⁹⁸ Susan Crawford, *Op.Cit.*, p.129.

⁹⁹ Micheline Dumont. *Op.Cit.*, p.486.

¹⁰⁰ Susan Crawford, *Op.Cit.*, p.127-128.

bien révolu. La contraception, l'avortement, et naturellement, des changements majeurs dans les mentalités, ont mené à une toute nouvelle perception de la mère célibataire.

Comme pour plusieurs questions au Québec, la mémoire collective retient de façon assez tranchée l'avant et l'après. La « Grande noirceur » où ces jeunes filles, pécheresses, subissaient la honte, puis, la modernité, où la mère célibataire est accompagnée par l'État afin de subvenir à ses besoins et à ceux de l'enfant qu'elle a décidé de garder. Cette soudaine évolution est généralement associée à la décléricalisation de la société québécoise. Le mémoire de Géraud Turcotte sur les mères célibataires reflète bien cette mentalité : « Ce n'est, coïncidence, qu'avec la décléricalisation de la société québécoise que s'opèrent les changements bénéfiques »¹⁰¹.

Les années 1960 semblent mythiques; partout à l'échelle mondiale, cette décennie symbolise l'effervescence de nombreux mouvements sociaux. Au Québec, c'est la Révolution tranquille : dans l'imaginaire collectif québécois, cette période est synonyme de libération. Trop longtemps sous le joug d'un clergé hégémonique, le Québec sortait de la noirceur. Cette vision nous semble exagérée, caricaturale et réductrice. Si plusieurs historiens ont contribué à rendre quasi-mythique la Révolution tranquille, d'autres les ont accusés d'utiliser l'histoire à des fins personnelles ou nationales. Dans un contexte où un mouvement politique au Québec demande l'affranchissement national, nous croyons que plusieurs historiens ont parfois cherché à glorifier le travail de leur génération et d'ainsi souligner le potentiel et les capacités du peuple québécois. Trop ancrés dans leur époque et influencés par leurs propres ambitions, ces historiens et spécialistes des sciences sociales ont contribué à l'image très négative du Québec pré-1960.

Cette situation est souvent évidente à travers la vision populiste de l'histoire de la sexualité au Québec. Ainsi, l'un des mythes les plus ancrés dans la mémoire collective est celui de la famille traditionnelle. L'image qui vient généralement en tête est celle

¹⁰¹ Géraud Turcotte, *Elles ne se marièrent pas et eurent beaucoup d'enfants : analyse du discours institutionnel traitant de la mère célibataire au Québec au milieu du XXe siècle*, Thèse, Histoire, Université Laval, 1990, p.151-152.

d'une progéniture nombreuse conçue dans les liens sacrés du mariage. Sous la houlette d'une Église catholique au pouvoir quasi-totalitaire, la jeunesse québécoise vivait dans l'ignorance du péché de la chair. À partir de 1960, Québécois et Québécoises, enfin libérés du joug, ont pu exploiter leur énergie sexuelle si longtemps refoulée. Desjardins décrit bien ce problème lorsqu'il écrit : « le recours à l'histoire, en soulignant à gros traits les anecdotes horribles et amusantes des littératures anciennes [a servi] le plus souvent à rappeler les figures opposées de nos aspirations libératrices »¹⁰².

Le courant révisionniste au Québec a voulu relativiser ce qui a trop longtemps été surnommé « La Grande noirceur » et prouver que le Québec avait été, bien avant la Révolution tranquille, une société « normale » sur les plans économique – surtout –, mais aussi intellectuel, social et artistique. Gaston Desjardins cherche à remettre les pendules à l'heure concernant la sexualité : dès la Deuxième Guerre mondiale, des changements majeurs viennent chambouler les habitudes et l'Église perd lentement, mais certainement le contrôle sur les mœurs sexuelles.

Malgré de nombreuses études qui ont voulu relativiser l'image très négative du Québec avant 1960, il n'en demeure pas moins que cette date semble toujours synonyme de tous les changements, comme si du jour au lendemain, en à peine quelques mois, le Québec se serait transformé. La vision idyllique de cette époque nous apparaît extrêmement linéaire, continuellement reliée au progrès et à la libération sexuelle. L'étude des mères célibataires permet selon nous de remettre certaines questions en perspective, principalement pour ce qui touche l'histoire des femmes.

Il faut, par conséquent, faire un travail semblable à celui des révisionnistes, autant pour la période qui précède la Révolution tranquille que pour celle qui la suit. Ne faudrait-il pas d'ailleurs cesser de chercher à fixer le changement comme on le ferait pour un événement particulier et circonscrit ? Comme s'il était nécessaire d'isoler un phénomène de société et de le réduire à une date précise alors que le changement est lui-

¹⁰² Gaston Desjardins, *L'amour en patience : la sexualité adolescente au Québec, 1940-1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p.4.

même synonyme de mouvement continu et conflictuel. C'est dans cette optique que nous voulons étudier l'évolution du traitement de la maternité hors mariage dès l'après-guerre et jusque dans les années 1970 et c'est pourquoi le titre de ce mémoire se lit : « Entre doctrine catholique et progressisme ».

Avec tous ces postulats en tête, nous pouvons nous demander : dans quelle mesure les changements dans le traitement des mères célibataires marquent-ils les transformations de la société québécoise sur le plan des mentalités et en particulier sur le plan de la libéralisation des mœurs sexuelles et de l'acceptation plus grande de la maternité hors mariage ?

Pour étudier ces questions, nous nous tournerons surtout vers l'étude des mémoires de maîtrise publiés par des étudiantes en travail social. Nous croyons que questionner l'histoire de la maternité hors mariage à travers les écrits de femmes, surtout des praticiennes directement en contact avec les mères, permet de comprendre les changements de société sous un angle différent de celui du discours officiel, largement écrit par des hommes n'ayant pas un contact quotidien avec les mères célibataires.

En ce sens, nous rejoignons Ken Moffatt qui avance une hypothèse intéressante par rapport aux relations de genre dans le développement du service social au Canada anglais. Ainsi, l'histoire a surtout retenu les théoriciens, et donc les hommes, alors que le travail plus pratique des femmes a été largement ignoré : « men, who took on the moral responsibility of defining and studying social and economic issues, marginalized the social work practice and social activism of women »¹⁰³.

C'est aussi l'objectif qu'avait Diane Raymond dans son mémoire sur la maternité de Trois-Rivières entre 1943 et 1971 : « Nous voulons ainsi démontrer que même si les religieuses participent à la morale chrétienne et à la morale sociale qui toutes deux

¹⁰³ Ken Moffatt, *A Poetics of Social Work: Personal Agency and social transformation in Canada, 1920-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, p.7-9.

réprouvent les grossesses hors mariage, les religieuses évitent de stigmatiser les mères célibataires et cherchent au contraire à leur venir en aide »¹⁰⁴.

Les prochains chapitres s'attarderont donc à répondre à notre problématique. Le chapitre 2 portera sur le travail social et il sera alors intéressant de se questionner plus en détail sur l'arrivée massive de travailleurs sociaux au Québec. Est-il possible de constater des différences entre le Québec et le Canada anglais ou les États-Unis dans le traitement des mères célibataires ? À quel point les théories anglo-saxonnes ont-elles pénétrées les institutions québécoises ? Comment le clergé a-t-il réagi à la nouvelle réalité du travail social ? Quels changements, dans le traitement de la maternité hors mariage, peut-on associer à l'arrivée des travailleurs sociaux ?

Quant au chapitre 3, il s'intéressera plus précisément au Centre Rosalie-Jetté, foyer pour mères adolescentes (filles-mères âgées de moins de 18 ans) fondé en 1955 par les Soeurs de Miséricorde et offrant, dès 1960, des services spécialisés pour des filles de cet âge, comme la possibilité de terminer la scolarité secondaire. Nous nous attarderons dans ce chapitre à quelques autres interrogations. L'une des plus importantes est de comprendre pourquoi ce centre, puis cette école, ont-ils été créés ? Quelles étaient les motivations derrière la création de ces institutions ? Il sera évidemment intéressant d'élucider les différentes réactions entourant la création du Centre et, par la suite, de l'École. Comment les autorités ecclésiastiques ont-elles accueilli la demande des Sœurs et combien de temps a duré le processus de négociations ? Comment la population en général a-t-elle été mise au courant de l'existence de ces nouvelles institutions et quelle fut sa réaction ? Une deuxième série de sous-questions s'attarde directement aux mères adolescentes. Dans quelle mesure Rosalie-Jetté a-t-elle su répondre à leurs besoins et à leurs aspirations ? Enfin, la création du Centre et de l'École s'inscrit-elle dans une logique de rupture ou de continuité par rapport à la libération sexuelle et à des questions plus précises comme celles de l'avortement et de la contraception ? Dans quelle mesure

¹⁰⁴ Diane Raymond, *La prise en charge des filles-mères par les sœurs de Miséricorde à Trois-Rivières, 1943-1971*, MA, UQTR (Études québécoises), 2003, p.1.

les services offerts à Rosalie-Jetté sont-ils des innovations ou des résistances au changement ?

Nous croyons que l'étude de ces différentes questions permettra de vérifier l'hypothèse suivante : influencées par la rhétorique très stricte de l'Église et les nouvelles théories psycho-sociales anglo-saxonnes, les premières travailleuses sociales québécoises ayant travaillé auprès des mères célibataires, autant religieuses que laïques, ont activement participé aux changements de mentalité entourant la maternité illégitime et la sexualité. Tout comme Marian Morton¹⁰⁵, nous envisageons ce changement de façon très graduelle et dans une perspective où l'évolution fait face à de nombreuses résistances.

1.3 Sources et méthodologie

Mémoires de maîtrise

Dès les années 1940, de nombreuses travailleuses sociales, laïques et religieuses, ont travaillé auprès des mères célibataires. De leurs expériences, elles ont laissé de nombreuses études qui permettent de mieux découvrir les changements qui ont marqué le traitement de la maternité hors mariage au milieu du siècle dernier. C'est ce qui constitue la source primordiale utilisée dans le cadre de ce mémoire.

En 1940 est créée l'École de service social de l'Université de Montréal, puis, en 1943, le département de service social ouvre ses portes à l'Université Laval¹⁰⁶. Entre 1946 et 1969, pas moins d'une vingtaine de thèses (mémoires pour l'obtention d'une maîtrise) traitant de la maternité hors mariage sont déposées à l'Université de Montréal.

¹⁰⁵ Religion et science ne s'opposent pas de façon aussi stricte que plusieurs auteurs ne l'ont présentée. Marian Morton, *Op.Cit.*, p.117-146.

¹⁰⁶ Université de Montréal, École de service social. *Présentation*. <<http://www.esersoc.umontreal.ca/presentation.html>> (page consultée le 22 février 2005) et Université Laval, École de service social. *Historique*. <http://www.svs.ulaval.ca/A_PROPOS/historique.html> (page consultée le 22 février 2005).

Même si les écoles de service social de McGill et de Laval comportent un bon nombre de thèses, nous nous sommes concentrés sur les mémoires de Montréal, d'autant plus que c'est cette ville qui est étudiée dans le cadre de notre mémoire.

Ces mémoires nous informent sur des aspects particuliers de la maternité illicite (garde ou abandon de l'enfant, caractéristiques émotionnelles, physiques, psychologiques, familiales de la fille-mère ou de l'enfant, facteurs menant à la maternité illégitime, etc.). La méthodologie généralement utilisée est l'entrevue ou le questionnaire. Certaines se sont simplement penchées sur les dossiers disponibles à la Miséricorde. L'étude comparative de ces mémoires – les concordances et les différences entre les mémoires, l'évolution dans la présentation du problème à travers les décennies, les possibles distinctions entre les mémoires écrits par des religieuses et ceux écrits par des laïques – servira à répondre à nos différentes interrogations, en particulier pour le chapitre 2.

Tableau 1 – Mémoires de travailleuses sociales, 1940-1969

	Laïques	Religieuses	Total
1940-1949	2 (dont 1 en anglais)	3	5
1950-1959	9 (dont 1 en psychologie et 1 en anglais)	1	10
1960-1969	6 (dont 1 d'un homme en sociologie)	1	7
Total	17	5	22

Ce tableau divise les mémoires selon leur année de dépôt; il dénombre aussi les thèses provenant de religieuses et celles provenant de laïques. Tous ces mémoires à quelques exceptions près (noté dans le tableau) proviennent de l'École de service social et sont rédigés en français par des femmes.

Les archives de la Commission scolaire de Montréal et de l'École Rosalie-Jetté

Une visite au 5100 rue Bossuet dans l'Est de Montréal (École Rosalie-Jetté) nous a permis de mettre la main sur certains documents bien précieux qui serviront au chapitre 3¹⁰⁷. Dans un premier temps, deux documents promotionnels récents¹⁰⁸ permettent, malgré des lacunes certaines¹⁰⁹, d'établir les principales bornes chronologiques de l'histoire de l'École. Deuxièmement, un album souvenir couvrant la période 1960-1995, contient les témoignages de certains fondateurs et fondatrices de l'école, des enseignants et enseignantes actuels et retraités ainsi que d'étudiantes actuelles et ayant gradué à différentes époques. Ce document sera évidemment extrêmement important pour répondre à plusieurs questions¹¹⁰.

Les documents recueillis dans le fonds d'archives de la CSDM (Boîtes 336 et 427) sont nombreux et diversifiés. Il est possible de les regrouper en plusieurs catégories : documents administratifs et internes; discours et conférences; sondages, questionnaires et entrevues auprès des étudiantes; rapports de la travailleuse sociale; et articles de journaux, de périodiques et publicités. Malheureusement, ces archives touchent presque strictement la période suivant l'ouverture de l'école dans les locaux de la rue Bossuet en 1974. Nous les conservons toutefois, car ils donnent de précieux

¹⁰⁷ Nous devons à ce titre remercier Mme Carole Lafortune, ancienne enseignante à l'école et aujourd'hui conseillère pédagogique, de nous avoir si gentiment ouvert les portes de l'école et d'avoir fouillé afin de trouver tout ce qui pouvait être utile à cette recherche.

¹⁰⁸ *École secondaire pour adolescentes enceintes, Rosalie-Jetté, 40 années de services scolaires aux adolescentes enceintes* publié par le Service des communications de la CSDM, texte original Édouard Pilon, prêtre, 1985, Édition révisée par Michèle Boily, André Lavallée et Danielle Woolley, 1999. Ce document est en fait une édition révisée d'un autre document promotionnel : *Rosalie-Jetté, 35 années de services scolaires aux adolescentes enceintes* publié par le Service des communications de la CECM, texte original Édouard Pilon, prêtre, 1985, Édition révisée par Michèle Boily et Louis Lemoine, 1995. L'original, *25 années de services scolaires*, est disponible aux archives de la CSDM.

¹⁰⁹ Puisque ce sont des documents promotionnels, le regard critique sur l'histoire de l'institution ou encore les événements moins heureux et les tensions y sont évacués. Qui plus est, ces documents sont purement factuels, conséquence probablement de la première lacune, ce qui fait qu'on y retrouve aucun témoignage ou impression personnelle.

¹¹⁰ Mme Jeanne d'Arc Perreault, enseignante émet le souhait, alors qu'elle trace le bilan historique de l'école, qu'un historien s'intéresse à l'école Rosalie-Jetté : « Si vous voulez réécrire l'histoire de l'école Rosalie-Jetté d'une manière bien exacte comme un bon historien, nous vous en saurions gré et votre volume ferait partie de notre bibliothèque. Libre à vous, je vous lance ce nouveau défi ». Quelle belle invitation !

indices sur la période antérieure et permettent une fois de plus d'évaluer l'étendue des transformations.

Entrevue avec Marie Labrecque

Le 6 avril 2005 en après-midi, nous avons rencontré Mme Marie Labrecque, (anciennement Sœur Mechtilde), une des fondatrices du Centre Rosalie-Jetté, maintenant âgée de 84 ans¹¹¹.

Cette entrevue, dont nous avons obtenu l'autorisation d'enregistrement, totalise un peu plus d'une heure (1 h 6 min 24 s) et a été élaborée autour d'un guide d'entrevue comportant quatre questions ouvertes (très larges) à l'intérieur desquelles nous avons inséré des questions plus précises¹¹². L'entrevue aide à apporter un point de vue plus personnel et émotif sur la création de Rosalie-Jetté, mais aussi sur les conditions de travail et de résidence à la Miséricorde, en plus d'un aperçu des perceptions d'une ancienne sœur, autant par rapport à la mentalité générale face à la maternité hors mariage que par rapport au traitement offert à l'époque et à l'impact de l'arrivée des travailleuses sociales. Évidemment, comme toute source orale – et comme toute source tout court – il y a certaines limites et lacunes. D'abord, le peu de précisions dans les dates et les trous de mémoire (volontaires et involontaires), ainsi que les exagérations et les embellissements. Qui plus est, pour notre cas précis, il faut savoir que Marie

¹¹¹ Afin de comprendre la pertinence de notre entrevue avec elle, voici les grandes lignes de sa carrière. À 21 ans, alors qu'elle enseigne dans une école de rang, elle décide de rejoindre les Sœurs de Miséricorde qu'elle quitte en 1975. Au cours de ses 34 années de vie religieuse, Sœur Mechtilde œuvre auprès des mères célibataires (elle est à l'origine ou assiste à plusieurs ouvertures de foyers pour ces dernières, dont Rosalie Jetté) ainsi qu'avec les prostituées de rue. Elle parcourt aussi les États-Unis afin de compléter sa formation en travail social. Après avoir quitté la vie religieuse, elle décide de brûler tous les documents qui rappellent son « ancienne vie »¹¹¹ et se dirige vers Toronto afin d'enseigner le français à des anglophones. Actuellement, elle est toujours en grande forme, dit apprécier le calme de sa retraite en résidence à Longueuil et reçoit encore aujourd'hui de nombreuses visites de mères et d'ex-prostituées à qui elle est venue en aide.

¹¹² Voir annexe I.

Labrecque a publié une autobiographie¹¹³ qui reprend souvent les thèmes abordés dans l'entrevue.

Le recours à d'autres entrevues n'était pas exclu au départ, particulièrement avec d'anciennes résidentes de la Miséricorde ou d'anciennes étudiantes de Rosalie-Jetté, mais le constat a été le même que pour Andrée Lévesque qui aurait aimé ajouter des sources orales à son corpus méthodologique : « ces femmes préfèrent enterrer le passé et leur discrétion impose le respect »¹¹⁴.

Archives des Sœurs de Miséricorde

Il aurait été intéressant de consulter les archives des Sœurs de Miséricorde, les fondatrices du Centre Rosalie-Jetté. Toutefois, les démarches effectuées n'ont pas été fructueuses. En fait, le fonds d'archives étant privé, et les Sœurs de Miséricorde ayant eu certaines mauvaises expériences¹¹⁵, ces dernières sont assez réticentes à ouvrir à qui que ce soit leurs archives. Elles ont toutefois préparé un document très utile de 4 pages retraçant une chronologie d'événements concernant la création du foyer Rosalie-Jetté. Il nous apparaît particulièrement utile car il contient plusieurs citations de l'époque, des autorités ecclésiastiques, comme des sœurs ayant demandé la création du centre¹¹⁶.

Articles de revues spécialisées, de revues populaires et de journaux.

Une panoplie d'articles de revues spécialisées en service social se sont penchés sur la question des mères célibataires. Une recherche intensive a permis d'en dégager de

¹¹³ Marie Labrecque, *Une longue longue marche. Souvenirs de Marie*, Saint-Zénon, Louise Courteau Éditrice, 1996, 156 pages.

¹¹⁴ Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, p.8.

¹¹⁵ Pensons par exemple aux Orphelins de Duplessis ainsi qu'au livre d'Andrée Lévesque qui ne trace pas un portrait très reluisant de la Miséricorde de Montréal durant l'entre-deux-guerres. Qui plus est, de nombreuses personnes cherchent à retrouver leur mère naturelle.

¹¹⁶ Document préparé par Liliane Thériault, s.m., Archives Sœurs de Miséricorde, Montréal, 21 février 2005.

nombreux, tant en anglais qu'en français. Qui plus est, notre attention s'est aussi arrêtée sur une série d'articles portant sur le développement du travail social au Québec. Nous avons donc consulté les deux revues du Conseil canadien du développement social (Ottawa), soit *Canadian Welfare* et *Bien-être social canadien*, la revue *Service social* de l'École de service social de l'Université Laval, *Santé et bien-être*, publiée par le Ministère fédéral de la Santé et *Social Worker / Le travailleur social*, revue de l'Association canadienne des travailleurs sociaux¹¹⁷.

À ces périodiques érudits, nous avons cru bon étendre notre recherche à d'autres s'adressant à un public plus large, c'est pourquoi une recherche a été effectuée à travers plusieurs hebdomadaires et mensuels. Malgré une recherche très exhaustive, pour les années 1950 à 1970, ce n'est qu'à l'intérieur de quelques-uns¹¹⁸ que des articles intéressants ont été sélectionnés : *Actualité*, *La semaine religieuse de Montréal* et *Châtelaine*.

Nous avons aussi consulté le livre *Toute la vérité sur la fille-mère et son enfant*, publié en 1961 par Arthur Prévost. Cet ouvrage est en fait un recueil d'articles publiés par ce journaliste dans le *Petit journal*¹¹⁹. Il détient un caractère particulièrement provocateur qu'il faudra analyser avec circonspection.

Nous sommes donc devant une multitude de sources. Souvent, les sources prises individuellement ne répondent que partiellement à nos questions et c'est pourquoi nous utiliserons une méthodologie comparative. Afin de vérifier nos hypothèses, il faudra voir où les sources se contredisent et où elles se confirment mutuellement. L'étude d'une multitude de sources, autant celles du discours officiel que d'autres moins étudiées, mises en lien avec l'historiographie, permet selon nous une meilleure vision d'ensemble de la période et des changements s'y étant opérés.

¹¹⁷ La recherche s'est aussi étendue, sans succès, à la revue *Intervention* de la Corporation des travailleurs sociaux de la province de Québec.

¹¹⁸ Aussi consultés, sans succès : *Ma paroisse*, *McClellan*, *La Patrie*, *Le petit Journal*, *La Revue Moderne*, *La Revue Populaire*.

¹¹⁹ Arthur Prévost, *Toute la vérité sur la fille-mère et son enfant*, Éditions Princeps, Montréal, 1961, 158 pages.

CHAPITRE 2 : **Aide-toi et la travailleuse sociale t'aidera**

« Qu'est-ce qu'un travailleur social ? Il y a vingt ans que cette profession existe chez les Canadiens français. Elle s'est inspirée, dans une certaine mesure, de l'expérience des Américains et des Canadiens de langue anglaise »¹.

L'implantation du travail social au Québec représente une situation particulière : les nouveaux travailleurs sociaux se sont retrouvés pris entre le désir de demeurer fidèles aux enseignements de l'Église et celui d'intégrer les théories venues de l'extérieur de la province.

Les travailleuses sociales ayant travaillé avec les mères célibataires ont par ailleurs cherché à se légitimer en tant que professionnelles par l'application d'une méthodologie dite scientifique : la recherche d'un modèle typique de mère célibataire, le traitement psychologique, et la non-intervention dans les choix de la mère pour son avenir. Pourtant, la morale jouant toujours un rôle prédominant dans les institutions de charité et à travers les théories elles-mêmes, les travailleuses sociales se sont souvent retrouvées confrontées dans leur volonté d'objectivité par des idéaux de normalisation sociale.

Dans ce chapitre, nous nous questionnerons d'abord sur l'impact du travail social dans les institutions québécoises, puis nous analyserons plus en détail les changements dans le traitement de la maternité hors mariage déclenchés par cette nouvelle profession. Finalement, nous étudierons l'apport particulier des femmes – travailleuses sociales – ayant travaillé auprès des mères célibataires; nous nous attarderons alors à leur vision de la maternité hors mariage et à leurs réclamations pour les mères célibataires.

¹ Jeanne Boucher, « Le travail social au Canada, 1959 », *Bien-être social canadien*, Vol 11, No 2 (mars-avril 1959), p. 31.

2.1 Une nouvelle profession qui dérange

Au Québec, les débuts du travail social² semblent marquer à la fois un tournant et une continuité. Le rôle de la religion et les tensions entre le travail social et cette dernière alimentent les débats historiographiques. En effet, autant la nouvelle profession bouleverse les habitudes, autant elle est fortement liée à la religion et aux mentalités en place.

Pour certains observateurs de l'époque, le travail social représentait une menace aux institutions charitables catholiques. En 1960, Guy Rocher, sociologue, se questionne sur le développement du service social au Canada français. Il suggère que l'arrivée du travail social ne peut qu'entraîner une rupture du modèle institutionnel traditionnel canadien-français. D'une part, il explique que le travail social est largement une importation de techniques européennes et anglo-saxonnes. D'autre part, il attribue à la mainmise quasi totale de l'Église catholique en matière de bien-être ainsi qu'à une culture peu portée sur la chose scientifique, le fait que le Québec n'a pas selon lui « une tradition d'action sociale, comme ce fut le cas aux États-Unis, en France, en Angleterre, où le service social est issu d'une longue tradition de préoccupations sociales et politiques »³. Le Québec n'offre donc pas un terrain favorable au service social, et, par conséquent, l'arrivée massive des travailleurs sociaux dans les institutions ne peut que créer une confrontation entre deux modèles. En 1967, dans la revue *Social worker*, Nicolas Zay, travailleur social, attribue lui aussi le retard du Québec dans le domaine du travail social à une collision entre deux idéologies :

« Le service social reflétait les valeurs de la classe moyenne anglo-saxonne basées sur un double postulat : celui du désir inhérent aux individus à s'améliorer et celui de pouvoir améliorer la société à travers l'amélioration de

² La première école de service social au Québec ouvre ses portes à McGill en 1918. Toutefois, les débuts du service social pour la majorité catholique française se situent dans les années 1930 avec l'ouverture du Bureau d'Aide aux familles ainsi que de l'École d'Action sociale (Marie Gérin-Lajoie, 1933). Dans les années 1940, les Écoles de service social s'installent dans les deux grandes universités québécoises (1940 : Université de Montréal, 1943 : Université Laval). Voir Lionel H-Groulx, *Le travail social: analyse et évolution, débats et enjeux*, Laval, Éditions Agence D'ARC, 1993, p.13; 31-38.

³ Guy Rocher, « Réflexions sociologiques sur le service social au Canada français », *Service social*, Vol 9, No 1 (janvier 1960), p. 61.

l'individu; or, ces valeurs n'avaient aucun équivalent dans la culture francophone »⁴.

Ces interprétations de l'époque rejoignent l'interprétation faite aujourd'hui par Lionel H-Groulx quant au développement difficile de la première phase du travail social et quant à l'importante disparité entre les modèles canadien-français et anglo-saxon⁵.

À travers les mémoires des travailleuses sociales, il est possible de constater à quel point l'influence des modèles américains et européens est énorme dès les années 1950. Lentement, mais sûrement, les théories extérieures frayent leur chemin dans les écoles de service social. Les mêmes études reviennent de mémoire en mémoire⁶, et certaines travailleuses sociales soulignent même l'absence de travaux de langue française et encore plus marquante, l'absence totale pour ce qui est du Canada français : « Le lecteur remarquera sans doute que la plupart des citations sont de langue anglaise. La raison en est que l'auteur n'a trouvé que peu de littérature française traitant de la fille-mère et de ses problèmes »⁷. Qui plus est, l'idée même du travail est généralement inspirée par les publications anglo-saxonnes : « l'hypothèse repose en grande partie sur certains travaux publiés aux États-Unis sur cette question »⁸.

Plusieurs indices suggèrent que l'arrivée des travailleurs sociaux ne s'est pas toujours faite dans l'harmonie. Lionel H-Groulx affirme que « les agents en place manifesteront de la méfiance, de la résistance et même de l'hostilité envers ces premières intervenantes professionnelles »⁹. Les sources étudiées laissent croire qu'il en

⁴ Nicolas Zay, « Le Service social professionnel au Canada français : vingt-cinq ans d'histoire », *Social worker*, Vol 35, No 3 (septembre 1967), p.163.

⁵ Lionel H.-Groulx, *Op.Cit.*, p.13-29.

⁶ Les plus fréquemment cités étant : Hélène Deutch, *La psychologie des femmes*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, 418 pages; Clark E. Vincent, *Unmarried Mothers*, New York, The Free Press of Glencoe, 1961, 308 pages; Leontine Young, *Out of Wedlock*, New York, McGraw-Hill Book Co., 1954, 261 pages; Nancy Johnston, « A Few Comments on Unmarried Mothers », *Social Casework*, vol. 307, no 10 (décembre 1956), p.504-507; J. Kasanin et S. Handschin, « Psychodynamic Factors in Illegitimacy », *American Journal of Orthopsychiatry*, Vo 11, No 1 (1941); Margaret W. Millar, « Casework Services for the Unmarried Mother », *Casework Papers*, 1955.

⁷ Sœur Ste-Madeleine-de-la-croix, s.m., *La situation financière de la fille-mère admise au service social de la Miséricorde de Montréal en 1949*, Thèse (Service social), Université de Montréal, 1951, p4.

⁸ Denise Meloche, *Garde ou abandon de l'enfant illégitime*, Thèse, Service social, Université de Montréal, 1957, p.65.

⁹ Lionel-H. Groulx, *Op.Cit.*, p.56.

fut ainsi. Guy Rocher constate en 1960, alors qu'il observe la difficulté d'intégration des nouveaux travailleurs sociaux : « Que de propos scandalisés n'a-t-on pas entendus sur cette déplorable professionnalisation de la charité qu'apporte le service social avec ses techniques et ses méthodes ! »¹⁰. Il faut aussi comprendre que l'arrivée du travail social, souvent influencée par des théories américaines ou canadiennes-anglaises, remet en question tout le système institutionnel canadien-français¹¹ alors contrôlé par les congrégations religieuses qui ressentent le besoin de se défendre : « Ainsi, selon ses partisans, le faible coût économique de l'institution dirigée par des religieux, conjugué à la présence d'un personnel dont la qualité n'est pas remise en doute, constituent deux puissants arguments pour la défendre »¹².

Madeleine Bisson souligne dans son mémoire que « les premières travailleuses sociales durent, pour faire accepter par le public leurs nouvelles théories, user de beaucoup de prudence et de patience »¹³. Dans un numéro spécial de la revue *Bien-être social canadien* de 1959 se penchant sur l'état du service social au Canada, la présidente du Comité de rédaction, Jeanne Boucher, ressent le besoin de défendre la place de la nouvelle profession : « elle ne prenait la place de personne, elle comblait un vide »¹⁴. Cette citation pourrait être qualifiée d'attaque; si le travail social comblait un vide, c'est que les institutions en place étaient inefficaces, ou en d'autres mots, que les religieuses n'effectuaient tout simplement pas un travail convenable.

Pourtant, malgré les réticences ou les difficultés d'adaptation, le service social subit alors un essor considérable dans la deuxième moitié du XXe siècle; son expansion est irréfutable : « il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir en quantité suffisante, les services de travailleurs sociaux professionnels »¹⁵.

¹⁰ Guy Rocher, *Op.Cit.*, p. 61.

¹¹ Il sera question, dans le chapitre 3, des multiples critiques qui ont frappé le système institutionnel à partir des années 1930.

¹² Marie-Paule Malouin, *L'Univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1996, p. 400.

¹³ Madeleine Bisson, *La section des filles-mères au bureau d'assistance sociale aux familles*, Thèse, Service social, Université de Montréal, 1950.

¹⁴ Jeanne Boucher, *Op.Cit.*, p. 31.

¹⁵ *Ibid.*, p.33.

2.2 Travail social et maternité hors mariage

Afin d'étudier à la fois le développement du service social au Québec et l'évolution du traitement de la maternité illégitime, il importe de se tourner vers l'analyse qui a été faite par les premières travailleuses sociales de la problématique de la maternité hors mariage. Pour ce faire, les mémoires de ces dernières (à l'École de service social de l'Université de Montréal), ainsi que des revues spécialisées de l'époque serviront de base à notre exploration.

Catégoriser et classer

La science classifie et catégorise, et les mères célibataires n'y échappent pas. Pour prévenir le problème, il faut pouvoir en identifier les sources et c'est à partir de ce postulat de base que les travailleuses sociales ont cherché à trouver les points communs chez les jeunes filles enceintes. Par l'analyse de statistiques ou par le biais d'entrevues, sur des échantillons plus ou moins gros, les travailleuses sociales ont cherché à identifier la « fille-mère typique » :

« [Le comportement de la fille-mère] apparaît comme un champ d'interaction de divers éléments bio-psycho-sociaux dont la combinaison considérée synthétiquement constitue un cas particulier, original [...]. Mais l'étude analytique va déceler des éléments dont la présence est constante chez toutes les filles-mères, même si la proportion en varie infiniment »¹⁶.

Les facteurs étudiés sont généralement les mêmes : emploi, âge, degré de scolarité, lieu de résidence (petit centre, campagne, grand centre), rang dans la famille, nombre de frères et sœurs, présence du père et / ou de la mère, occupation des parents, climat familial (alcoolisme, séparation, mort d'un parent), autres maternités illégitimes dans la famille, pratique religieuse, relation avec le père putatif, intention de mariage, etc. Dans les mémoires les plus anciens, les auteurs s'intéressent même à l'apparence physique qui devient un facteur pouvant potentiellement expliquer la maternité hors

¹⁶ Nicolas Zay, *Op.Cit.*, p.48.

mariage : « [...] Vingt-neuf ont été dotées d'un physique très agréable. Douze d'entre elles ont une allure des plus distinguées. L'une, cependant, affecte des airs de sirène. Quant aux autres, si l'on en déduit dix-sept qui n'ont vraiment pas été favorisées par la nature, sans être jolies, toutes possèdent une physionomie franche, débrouillarde sinon enfantine »¹⁷. Ce même critère de beauté physique est utilisé par Sœur Saint-Honoré, qui étudie l'entrée des filles-mères au Madelon dans son mémoire *Des âmes qui remontent*, alors qu'elle explique que même de jolies filles préfèrent l'entrée en communauté au retour à une vie normale¹⁸. L'étude du caractère et des humeurs apparaît aussi dans un mémoire de 1946 : « Nous reconnaissons donc un tempérament nerveux à dix-neuf de nos filles-mères, et bilieux à sept autres. Quatorze se classent plutôt parmi les lymphatiques et dix parmi les sanguines »¹⁹.

En 1966, dans son mémoire sur le service social Ville-Marie, Andrée Amesse-Durocher suggère que quatre hypothèses majeures ont servi, depuis le début du XXe siècle, à définir « qui sont les filles-mères » : une jeune fille dont l'intelligence est peu développée, une fille marquée par des troubles familiaux comme un foyer désuni, une jeune fille qui a quitté la campagne pour se trouver un emploi en ville (mobilité géographique) et finalement une fille instable émotionnellement dans sa relation avec soi-même et avec les autres. Or, la conclusion de cette série d'hypothèses est qu'aucune d'entre elles ne semble permettre d'englober entièrement le phénomène de la maternité hors mariage : « jusqu'à maintenant on n'a pas réussi à dégager un trait singulier ou un facteur physique, intellectuel ou affectif, qui soit LA cause principale de la maternité illégitime »²⁰.

¹⁷ Sœur Ste-Mechtilde, s.m., *La fille-mère – ses problèmes sociaux*, Thèse, Service social, Université de Montréal, 1946, p.83.

¹⁸ Sœur Saint-Honoré, s.m., *Des âmes qui remontent*, Thèse, service social, Université de Montréal, 1946, p.47.

¹⁹ Sœur Ste-Mechtilde, s.m., *Op.Cit.*, p.105.

²⁰ Andrée Amesse-Durocher, *La prise de contact au service social Ville-Marie*, Thèse, Service social, Université de Montréal, 1966, p.18-19.

Ce même constat, soit l'impossibilité de vérifier l'hypothèse initiale de recherche et de parvenir à une conclusion se répète à travers d'autres études²¹. Ainsi, voulant vérifier son hypothèse que les mères célibataires ont une situation familiale déficiente, Éliette Perron s'attarde aux caractéristiques de cinquante-six patientes de la Miséricorde interrogées par la voie d'un questionnaire écrit. Or, elle est dans l'impossibilité de trouver une caractéristique commune à une majorité de mères célibataires, et en vient même à conclure que le climat familial est somme toute le même pour la plupart des ces mères que pour la population en général²². Un autre exemple peut nous éclairer : dans plusieurs mémoires, l'alcoolisme ou le peu de pratique religieuse chez les parents de la fille-mère sont énoncés comme facteur de sa déchéance. Or, dans un article de la revue *Service social* de 1951, Soeur Marie-Laetitia affirme plutôt le contraire : « Chose surprenante, la tempérance du père et l'esprit religieux des parents dépasseraient apparemment le niveau général de notre population »²³.

Ainsi, si prises séparément, les analyses de la maternité hors mariage contenues dans les mémoires et dans les articles spécialisés peuvent parfois sembler nous éclairer sur des aspects particuliers de la maternité illicite, lorsque placés en comparaison les uns avec les autres, ces mêmes mémoires semblent se contredire, arriver à des conclusions différentes ou biaisées par la petitesse de l'échantillon en présence²⁴.

En 1955, une travailleuse sociale retraitée d'Ottawa, Svanhuit Josie, dénonce, dans le *Canadian Welfare*, les différentes études touchant la question de la maternité hors mariage et les généralisations qui les sous-tendent. Elle rappelle que la presque totalité des études auprès de mères célibataires se fait à l'intérieur d'agences sociales, de cliniques ou d'institutions charitables qui sont plus susceptibles d'avoir une clientèle jeune, pauvre et sans ressource. Ainsi, les résultats peuvent beaucoup plus facilement,

²¹ Mildred J. Mayberry dans un article du *Canadian Welfare* n'arrive pas à trouver un facteur commun chez les filles-mères fréquentant le *Calgary Family Bureau* : « Their occupations, intelligence, level of education, age, family background, have little similarity ». Voir Mildred J. Mayberry, « Group Activities for Unmarried Mothers » dans *Canadian Welfare*, Vol. 33, No 2 (juin 1957), p.81.

²² Éliette Perron, *La situation familiale de la fille-mère*, Thèse, Service social, Université de Montréal, 1956, p.1;43-45;112.

²³ Soeur Marie-Laetitia, « Les maternités illégitimes », *Service social*, Vol 1, No 4 (décembre 1951), p.176.

²⁴ En général cependant, les limites de la recherche sont exprimées préalablement à l'analyse des résultats.

selon elle, être liés à la classe sociale qu'au fait d'être enceinte prématurément. Svanhuit Josie prend l'exemple de la relation difficile avec les parents, souvent établie comme un facteur commun à de nombreuses filles : « A high proportion of these girls are teenagers, and since teenagers are generally apt to feel that their parents don't understand them, it's not hard to imagine how a girl in such a predicament would view her relationships with her parents – particularly her mother »²⁵.

En somme, les travailleuses sociales, dans l'espoir de pouvoir « prévenir » la maternité hors mariage, ont tenté d'identifier des caractéristiques communes aux filles-mères qui les distingueraient du reste de la population. Toutefois, cette volonté de classification s'est le plus souvent terminée par un constat d'échec. Quatre failles différentes, présentes séparément ou simultanément dans les études, peuvent expliquer cet insuccès : soit les facteurs étudiés n'étaient tout simplement pas scientifiquement prouvables (beauté physique, humeurs), soit il était tout simplement impossible d'identifier des facteurs invariables présents chez toutes les mères célibataires, soit des biais dans la recherche elle-même (petitesse de l'échantillon, insuffisance des méthodes d'investigation) empêchaient la généralisation, soit les facteurs communs pouvaient être expliqués par des considérations plus globales (milieu social, âge, etc.).

Paroles de Freud

Les théories freudiennes apparaissent dans les mémoires des travailleuses sociales dès la fin des années 1940 et semblent prendre encore plus de place dans les années 1950 et 1960. Le rôle des premières années de la vie de l'enfant devient un thème récurrent, et la mère devient un pilier dans la réussite de l'éducation des enfants. L'historienne Mona Gleason s'est penchée sur ce nouvel intérêt pour les théories psychanalytiques :

« First, the Freudian view that the first five years of a child's life established his or her personality and determined adult behaviour was repeated in psychological writings. Second, the notion that parents, particularly mothers,

²⁵ Svanhuit Josie, « The American Caricature of the Unmarried Mother », *Canadian Welfare*, Vol 31, No 5 (décembre 1955), p.248.

hindered or guaranteed their children's chances for happiness, depending on how they performed their duties, was repeatedly stressed to parents »²⁶.

La fille-mère devient un sujet d'étude particulièrement intéressant pour la psychanalyse. Les mémoires de travailleuses sociales transpirent les nouvelles théories psychologiques et prouvent ainsi la popularité de ces dernières dans les années 1940 à 1970. Certaines étudiantes en travail social l'utilisent à profusion dans leur mémoire et décrivent le freudisme comme une approche scientifique révolutionnaire²⁷. On cherche les explications pour la défaillance de la mère célibataire à travers son enfance, ses traumatismes. Les mères célibataires, à des degrés divers, sont donc généralement identifiées comme les victimes d'une insuffisance émotionnelle ou mentale, comme dans l'exemple suivant : « [...] Le terrain où germe d'ordinaire l'impulsion qui achemine vers la maternité illégitime : déséquilibre grave de la personnalité, attitude typiquement délinquante, déviations caractérielles résultant de conflits prépubertaires insurmontés »²⁸.

L'analyse psychologique est parfois poussée très loin. Ainsi, selon une hypothèse qui se retrouve dans plusieurs analyses, nombre de jeunes mères célibataires désirent tellement intérieurement un enfant qu'elles développent autant des caractéristiques physiques que psychologiques menant à la grossesse, comme dans le texte suivant du professeur Noël Mailloux datant de 1956²⁹ :

- « 1) Chez elles, le recours à l'avortement n'advient jamais de façon spontanée et la volonté de donner naissance au bébé est péremptoire.
- 2) L'absence quasi-totale d'intérêt pour la personne du père est évidente. Souvent, il ignorera tout de la grossesse et même de l'existence de sa progéniture.
- 3) Une fois mis au monde, le bébé ne semble susciter aucun intérêt. Il est volontiers abandonné à la grand-mère qui le prendra sous ses soins ou s'occupera de le placer en adoption. S'il est conservé, ce sera habituellement

²⁶ Mona Gleason, *Normalizing the Ideal. Psychology, Schooling, and the Family in Postwar Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1999, p.84.

²⁷ Solange Lincourt, *Garde ou abandon de l'enfant*, Thèse, service social, Université de Montréal, 1965, p.12;16.

²⁸ Noël Mailloux, « Quelques observations sur les attitudes psychologiques de la mère célibataire », *The Social Worker*, Vol 24 No 2 (janvier 1956), p.6.

²⁹ Le père Noël Mailloux, O.P. (1909-1997) est le fondateur de l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal en 1942.

pour servir d'arme contre le père, en vue de lui soutirer de l'argent ou de l'humilier, et non par souci de lui assurer une affection à laquelle il a droit.

4) Ces filles-mères semblent enclines à devenir enceintes beaucoup plus facilement que la moyenne des femmes mariées. La fécondation advient très souvent dès la première rencontre.

5) Chez elles, aussi, les fausses couches semblent être tout à fait exceptionnelles et les morts fœtales restent bien au-dessous de la moyenne.

6) Ces femmes sont le plus souvent exemptes des nausées prénatales et, physiquement, affirment se sentir mieux pendant toute la période de grossesse.

7) Habituellement, leur accouchement est des plus faciles et n'entraîne aucune complication. Elles s'en remettent très rapidement.

8) Enfin, bien qu'ayant de sérieuses raisons d'être préoccupées et déprimées au cours de leur grossesse, ces femmes semblent tout à la joie de posséder ce qu'elles cherchaient depuis longtemps et prétendent souvent vivre les plus beaux jours de leur vie »³⁰.

Le plus surprenant de ces affirmations est qu'elles ne sont pas appuyées par aucune référence scientifique ou médicale ni par aucun exemple concret. Ces propos font même appel au déterminisme biologique : une déficience innée, autant dans la personnalité de la fille-mère que dans ses caractéristiques génétiques, expliquerait sa prégnaion. Nous pouvons analyser la citation de Mailloux sous deux angles. D'une part, il est question ici de la déficience de la jeune fille, mais l'argument moral est subtilement présent. En effet, la jeune fille est représentée comme une dégénérée, non pas tant parce qu'on a étudié attentivement ses capacités intellectuelles, mais parce qu'elle est immorale de par son acte. Il y donc association entre débilité, délinquance et vice. L'historienne Tamara Myers présente bien cette analogie : « For most of the twentieth century, female delinquency has been synonymous with an adolescent girl's failure to uphold the specific virtues of chastity and modesty »³¹. D'autre part, les propos de Mailloux sont particulièrement sexistes en ce sens qu'ils jettent la faute entièrement sur la jeune fille³². L'historienne canadienne-anglaise Mona Gleason apporte un éclairage important à l'interprétation des thèses de Noël Mailloux alors qu'elle explique

³⁰ Noël Mailloux, « Quelques observations sur les attitudes psychologiques de la mère célibataire », *The Social Worker*, Vol 24 No 2 (janvier 1956), p.9.

³¹ Tamara Myers, « Qui t'a débauchée ? : Family Adolescent Sexuality and the Juvenile Delinquent's Court in Early Twentieth-Century Montréal » dans Lori Chambers et Edgar-André Montigny, dir., *Family Matters: Papers in Post-Confederation Canadian Family History*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1998, p. 377.

³² L'historienne Sangster associe cette radicalisation du sexisme dans le traitement de la délinquance féminine à une perte d'importance de la loi au profit des théories associées à la médecine et aux sciences sociales. Voir : Joan Sangster, *Op.Cit.*, p.148-164.

que les thèses psychologiques ont servis à démontrer une corrélation biologique entre immoralité et sexualité féminine :

« [...] It was internal not external. [...] While girls were instructed to accept their inferior qualities as part and parcel of their nature, boys were instructed to interpret these same feminine qualities as an elaborate charade designed to trap them [...]. Normal girls were expected to be demure, obedient, self-effacing, and modest; “incorrigibility” denoted those women who did not act within the idealized gender boundaries for women »³³.

Nous aurions donc tendance à dire que la psychologie a servi à légitimer, de façon supposément scientifique, la condamnation morale.

Le rôle de l'inconscient, sujet de prédilection en psychanalyse, est souvent repris de façon douteuse. Ainsi, Noël Mailloux y va d'une explication qui semble provenir plus d'une croyance que d'une théorie psychologique vérifiable : « [des] observateurs ont noté qu'une sorte de fatalité obscure semble pousser certaines filles de bonnes familles à répéter un faux pas qui fit jadis la honte de leur mère et que l'on s'est efforcé soigneusement de leur laisser ignorer »³⁴.

Dans un mémoire de 1966 portant sur des filles-mères ayant décidé de garder leur enfant, Nicole Mercier suggère que la garde d'un garçon est plus commune que la garde d'une fille³⁵ et l'explique par une théorie freudienne :

« La seule chose qui apporte à une mère une entière satisfaction est sa relation avec un fils; c'est à coup sûr, la relation la plus complète qui soit entre deux êtres humains, et celle qui est la plus libre d'ambivalence [...]. La mère peut transférer sur son fils l'ambition qu'elle fut obligée de refouler pour elle-même, elle attend de lui qu'il satisfasse tout ce qui est demeuré en elle de son complexe de virilité »³⁶.

Andrée Amesse-Durocher utilise elle aussi la psychanalyse : « Un enfant illégitime issu d'un homme marié s'accorde bien avec le schéma du complexe d'Œdipe. Le phantasme

³³ Mona Gleason, *Op.Cit.*, p.66.

³⁴ Noël Mailloux, *Op.Cit.*, p.10

³⁵ Les statistiques concernant la garde de l'enfant selon le sexe diffèrent d'une étude à l'autre. Ainsi, les chiffres de Denise Meloche affirment plutôt que les filles sont plus souvent gardées que les garçons. Voir : Denise Meloche, *Op.Cit.*, p.14.

³⁶ Nicole Mercier, *La situation psycho-sociale de dix-huit mères naturelles montréalaises connues à la société d'Adoption et de Protection de l'Enfance, qui, à la naissance de leur enfant, en 1963, décidaient de garder leur enfant*, Thèse, service social, Université de Montréal, août 1966, p. 40

masochiste d'être laissée à la rue avec l'enfant naturel d'un séducteur est une très fréquente variante du phantasme de prostitution de la puberté »³⁷.

Lorsqu'on se tourne vers le monde anglo-saxon, endroit où les thèses psychologiques et psychanalytiques sont en vogue avant le Québec, les premières critiques de ce virage « scientifique » se font déjà sentir. En 1955, Svanhuit Josie croit que la raison principale de l'association entre maternité hors mariage et personnalité troublée ou problématique réside dans la demande grandissante d'enfants à adopter :

« If the mother is abnormal it follows of course that she is not a fit person to raise her own child. Obviously then, it becomes in the best interest of the child to be separated from her. Since illegitimate children are today practically the sole source of children for adoption by people unrelated to them, the coincidence of the rise of this latest theory with the Hollywood inspired demand for children is disturbing »³⁸.

Nous verrons dans une section suivante que cette critique est difficilement applicable au Québec où il n'y a tout simplement pas la même demande pour l'adoption.

Si les théories psychologiques sont très visibles à travers les mémoires, certaines travailleuses sociales commencent toutefois à se questionner sur le bien-fondé de thèses déterministes liées à la moralité. Les hésitations face à l'association entre maternité illégitime et déficience morale se font sentir à travers ces trois citations (1946, 1949 et 1951) :

« Quel faux préjugé que d'avancer que les enfants naturels sont exposés à porter une hérédité tarée ! »³⁹;

« Sans méconnaître ce qu'il peut y avoir de réel dans le peu de résistance de certaines natures plus portées que d'autres à subir les entraînements passionnés, par suite de tares héréditaires, de fautes personnelles, de débilité physique ou morale, ne doit-on pas admettre que la grande cause se trouve dans l'absence ou l'imperfection de l'éducation »⁴⁰;

« Le problème de la fille-mère peut se ramener, semble-t-il, à un défaut de la personnalité; n'est-il pas le fait d'une personnalité qui à un moment au moins a

³⁷ Andrée Amesse-Durocher, *Op.Cit.*, P.44

³⁸ Svanhuit Josie, *Op.Cit.*, p. 247

³⁹ Soeur Ste-Mechtilde, *Op.Cit.*, p.113.

⁴⁰ Soeur Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, s.m., *Les fréquentations dans 75 cas de filles-mères*, Thèse, Service social, s.m., 1949, p.91.

failli gravement. Cela ne signifie pas l'absence de principes, la négation du vrai et du bien, le rejet des valeurs de premier ordre [...] »⁴¹.

La constatation de ces travailleuses sociales est importante : si la fille-mère est tout simplement déficiente, et que cette dépravation est inscrite dans sa biologie-même, cela ne laisse pas beaucoup de place à une possibilité de traitement⁴². Qui plus est, si la faute ne s'explique pas par des caractéristiques internes, mais aussi par l'éducation, n'est-ce pas là un premier signe de conscientisation d'un problème social et non purement individuel ?

Les théories psychanalytiques, souvent imprégnées d'un sexisme à peine voilé, ont fait leur entrée dans les universités québécoises et, dans bien des cas, ont servi – sous couvert d'objectivité – à condamner la mère célibataire; ce que nous pourrions qualifier de « scientification » de la morale. Les travailleuses sociales ont certes intégré à leur vision de la maternité hors mariage cette nouvelle donne, mais, de leur travail quotidien auprès des mères célibataires, elles ont constaté que la pratique ne confirme pas toujours la théorie et que rarement les mères célibataires pouvaient être étiquetées comme mésadaptée.

Aide-toi et la travailleuse sociale te guidera, ou pas...

Le rôle de la travailleuse sociale auprès de la jeune mère à l'intérieur des agences sociales est sensiblement le même : « au moyen des entrevues, la travailleuse sociale, par sa méthode de travail, le Casework, donnera [à la fille-mère] le support nécessaire pour décider de son présent, de son avenir, du sort de son bébé »⁴³. Il importe selon nous ici de définir le Casework, méthode popularisée particulièrement dans les années 1950 chez les travailleurs sociaux :

« Il s'agit, à la suite d'une ou de plusieurs entrevues, d'établir le sommaire diagnostique : [l'évaluation du] client dans ses capacités positives et négatives [...],

⁴¹ Sœur Marie-Laetitia, *Op.Cit.*, p. 177.

⁴² L'historienne Mona Gleason arrive d'ailleurs à cette conclusion par rapport aux thèses « eugéniques » qui associent maternité hors-mariage et déficience mentale : « The very orientation of the eugenic position meant that psychologists could do very little after testing and labelling. This did not leave much room for professional development ». Mona Gleason, *Op.Cit.*, p.23.

⁴³ Andrée Amesse-Durocher, *Op.Cit.*, p.12

l'identification des composantes physiques, psychiques et sociales qui ont suscité [le] problème, enfin l'évaluation des possibilités de donner ou non le traitement demandé. [...] L'attitude [du travailleur social] ne doit jamais être celle d'un juge d'instruction. [...] Il ne fera non plus jamais pression »⁴⁴.

Chez les travailleuses sociales s'occupant des mères célibataires, la prétention à l'objectivité est donc récurrente surtout pour ce qui a trait à la garde de l'enfant.

Ainsi, le mot d'ordre sur cette question semble clair : le libre choix est laissé à la mère, sans pression pour l'une ou l'autre des options. Dans un article de 1962 de *La semaine religieuse de Montréal*, Pierre Hurteau, Directeur de la Société d'Adoption et de Protection de l'Enfance, met d'ailleurs en garde ses collègues prêtres contre la tentation de juger ce que serait le meilleur choix pour la fille-mère et recommande plutôt de la guider vers une agence de service social :

« Le traitement social d'un cas de maternité hors mariage est un service délicat et subtil qui fait aujourd'hui l'objet d'un travail professionnel; tous les prêtres, comme tels, n'ont pas toujours toutes les ressources voulues pour faire ce travail et c'est pourquoi ils devraient, chaque fois que cela est possible, recourir à la collaboration d'une œuvre spécialisée »⁴⁵.

Le rôle de la travailleuse sociale à ce moment est d'expliquer les avantages et désavantages de la garde ou de l'abandon, mais de façon personnalisée, tenant compte des antécédents et possibilités futures de chaque mère célibataire :

« Nous reconnaissons à la fille-mère la plus entière liberté dans sa décision. [...] Notre rôle peut se résumer dans ces mots : accepter, aider et toute notre attitude est strictement objective. [...] Nous croyons que le rôle de l'assistante sociale reste [...] un rôle d'aide, d'éclaireur, jamais de conseiller »⁴⁶.

Plusieurs observateurs de l'époque, ainsi que plusieurs filles-mères – comme nous le verrons au chapitre 3 – ayant passé par les maternités et leur service social, mettent en doute l'application véritable de ces principes. Si on jette d'abord un regard sur le Canada anglais, on retrouve la critique de Svanhuit Josie : partant du fait que les travailleuses sociales cherchent à catégoriser les mères célibataires comme un ensemble

⁴⁴ Raymond Noël, « Le casework, méthode de traitement social » dans « Le travail social au Canada, 1959, Numéro spécial », *Bien-être social canadien*, Vol 11, No 2 (mars-avril 1959), p.41;49.

⁴⁵ Pierre Hurteau, prêtre, « La fille-mère. Faut-il conseiller à la fille-mère d'abandonner son enfant ? », *La semaine religieuse de Montréal*, Vol 121, No 3 (janvier 1962), p. 57.

⁴⁶ Sœur St-Michel-Archange, s.m., « Service personnel auprès de la fille-mère. La décision de la fille-mère au sujet de son enfant », *Bien-être social canadien*, Vol 6, No 4 (septembre 1954), p.7-8.

de personnes ayant des traits communs, c'est-à-dire des carences affectives et sociales et / ou une déficience psychologique, il devient impossible pour la travailleuse sociale de se prétendre objective lorsque vient le temps de conseiller une mère qu'elle considère comme inapte à élever un enfant. Qui plus est, selon cette même auteure, la demande en adoption encourage les agences sociales et les maternités à guider les filles-mères vers l'abandon de leur enfant et les jeunes filles hésitent à se présenter dans les agences sociales puisqu'elles associent la travailleuse sociale au processus d'adoption et donc à la perte de leur bébé⁴⁷. En 1950, le secrétaire exécutif de la section de la protection de l'Enfance (*Child Welfare Division*) du *Canadian Welfare Council* écrit que le travailleur social doit faire réaliser à la mère célibataire qu'elle n'a pas besoin de son enfant : « The objective in providing service for the unmarried mother is not simply to secure the right to place her child if it is adoptable, it is also intended to help the unmarried mother solve the personal problem of which her pregnancy is merely a symbol »⁴⁸. Il qualifie donc la grossesse de symbole, c'est-à-dire un symptôme d'un déséquilibre psychologique, et de ce fait découle l'irrationalité de la volonté de garder le bébé.

Aux États-Unis, le changement dans la perception de l'enfant illégitime – et par conséquent, l'encouragement à donner l'enfant à l'adoption – a été motivé par une demande grandissante de bébés à adopter. Ainsi, il était peu fréquent, avant la Deuxième Guerre mondiale, que les maternités encouragent la mère à donner l'enfant. On croyait alors que, génétiquement, cet enfant du péché serait imprégné de la faute de sa mère ou encore qu'il serait déficient mentalement⁴⁹. La pression de plus en plus forte pour que la mère célibataire donne son enfant à l'adoption prend aussi racine, selon Susan Crawford, dans une idée répandue dans l'imaginaire populaire, qu'une femme non mariée n'a tout simplement pas d'instinct maternel⁵⁰.

⁴⁷ Svanhuit Josie, *Op.Cit.*, p. 248-249;251.

⁴⁸ K. Phyllis Burns, « Is our Adoption Policy Sound », *The Social Worker*, Vol 18 No 4 (avril 1950), p.3.

⁴⁹ *Ibid.*, p.148-164.

⁵⁰ « Apparently many Canadians felt that a wedding band bestowed not only respectability, but maternal instinct as well ». Susan Crawford, *Op.Cit.*, p.114.

Au Québec, où les crèches sont surpeuplées, il serait possible de penser que l'adoption n'a pas été autant encouragée⁵¹, mais les écrits de l'époque semblent néanmoins s'accorder : l'adoption est préférable à toute autre option. Elle est généralement présentée comme étant dans le meilleur intérêt de la mère naturelle et de l'enfant. Dans un article de 1962 de Châtelaine intitulé *La solitude de la fille-mère*, on peut ainsi lire :

« La mère célibataire qui se confie [au service social des sœurs de Miséricorde] ne se voit pas imposer une décision. Elle est le seul juge, mais un juge bien renseigné. [...] Si elle veut garder son enfant, elle sait que ses chances de mariage seront gravement compromises [...]. Elle comprend qu'elle devra se passer de l'influence presque essentielle d'un père [...]. Nécessairement, elle devra vivre presque en marge de la société et l'enfant deviendra probablement un être marqué »⁵².

De tels propos sont propres à décourager les filles-mères à garder leur enfant. Il est évident ici que malgré une prétention d'objectivité, la manière de présenter les faits guide toute personne rationnelle à refuser la garde de l'enfant. Les médias aussi diffusent l'idée du « miracle de l'adoption », J.B.A. Quintal, alors président de la Société d'adoption et de protection de l'Enfance, déclare au journal *Le Devoir*, que « l'adoption constitue la meilleure solution pour le trésor public »⁵³.

Un exposé de Sœur St-Michel-Archange, s.m., devant la Conférence canadienne du Service social, suggère par ailleurs que, grâce à Dieu, la jeune mère peut envisager de façon positive l'abandon de l'enfant à l'adoption :

« La travailleuse sociale peut encore aider ces clientes en leur faisant considérer l'abandon de leurs droits comme un geste maternel [...]. Si la cliente est particulièrement sensible et maternelle, elle peut suggérer une soupape à son sentiment en lui rappelant, par exemple, que devant le bon Dieu, elle reste la mère de son enfant et que si elle croit à la communion des saints, elle peut, par sa prière, ses sacrifices, en réalisant dans sa vie personnelle l'idéal de femme et de mère qu'elle attend de la mère adoptive, faire beaucoup pour le bonheur de cet enfant »⁵⁴.

⁵¹ Tel que vu au premier chapitre, Andrée Lévesque suggère que l'abandon de l'enfant, même s'il n'était pas recommandé entre les deux guerres, demeurait l'option choisie par une majorité de mères célibataires. Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, p.134.

⁵² Roger Nantel, « La solitude de la fille-mère », *Châtelaine*, février 1962, Vol 3 No 2, p.57.

⁵³ Louis Dupire, « Le miracle de l'adoption » dans *Le Devoir*, 14 janvier 1938 cité dans : Marie-Paule Malouin, *L'Univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, *Op.Cit.*, p.389.

⁵⁴ Sœur St-Michel-Archange, s.m., *Op.Cit.*, p.7

L'adoption est donc presque toujours présentée comme la solution la plus viable⁵⁵. Les travailleuses sociales ne contestent pas l'amour de la mère pour son bébé, certes, mais le constat quant à la maternité hors mariage est le même : « Avec un enfant sur les bras, elle ira de problème en problème »⁵⁶.

En 1962, dans *Toute la vérité sur la fille-mère et son enfant*, Arthur Prévost écrit : « Il faut voir la pression, les fourberies, les obséquieuses affirmations de fausse amitié qu'utilisent certaines (et parmi les plus connues) sociétés d'adoption pour enlever leurs enfants à ces infortunées »⁵⁷. Il cite en exemple l'interdiction de voir l'enfant, ou encore les heures de visites au moment même où la jeune fille est dans l'obligation de travailler. Marie-Paule Malouin réfute toute accusation selon laquelle la fille-mère aurait été forcée par les religieuses à laisser l'enfant à la crèche : « Proférer une telle accusation, c'est faire porter une série de torts causés à des femmes par un autre groupe de femmes : les sœurs; c'est diviser les femmes entre elles [...] »⁵⁸. Néanmoins, de nombreuses sources laissent croire que, derrière une volonté de non-intervention, de nombreux facteurs motivaient l'encouragement à l'abandon de l'enfant par la mère naturelle.

En 1961, l'Abbé Hurteau croit même impossible qu'une fille-mère puisse assumer pleinement la garde de son enfant : « Certaines d'entre elles vivent dans le rêve... Ces enfants nous reviendront dans quelques mois et quelques années [sic]. Leurs mères [sic] les flanqueront dans une crèche ou une institution »⁵⁹. Thérèse Lavoie, ayant étudié des enfants illégitimes gardés par leur mère naturelle arrive à la conclusion que la

⁵⁵ Selon un article sur la maternité hors-mariage en France, l'adoption n'y serait pas du tout encouragée par les travailleuses sociales: « Nous voulons mettre en garde, aussi bien les intéressées que les gens de bonne volonté sur la publicité choquante qui est fait désormais en faveur de l'adoption. Une mère, même en situation irrégulière, doit élever son enfant au prix de lourds sacrifices : ceux-ci seront largement compensés par les joies de la maternité ». Cité dans : A. LeSellier, « Ce qu'on pense en France des mères célibataires », *Service social*, Vol 1, No 4 (décembre 1951), p.180.

⁵⁶ Aline-C. Fontaine, «Le service social à l'hôpital de la Miséricorde », *Service social*, Vol 2 No 4 (hiver 1952), p. 189.

⁵⁷ Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.14

⁵⁸ Marie-Paule Malouin, *L'Univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, *Op.Cit.*, p.98.

⁵⁹ Cité dans : Marie-Paule Malouin, *L'Univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, *Op.Cit.*, P.410. Voir aussi dans le même cheminement de pensée : Abbé Victorin Germain, *Faut-il encourager la fille-mère à élever elle-même son enfant ?* cité dans A. LeSellier, *Op.Cit.*, p.180.

majorité de ces cas se soldent par des problèmes psychologiques chez l'enfant : « Hubert représente le type très caractéristique de l'enfant « over-inhibited ». Parmi ses habitudes anormales, nous retrouvons la masturbation et un mauvais sommeil »⁶⁰. Il est d'ailleurs intéressant de constater que dans une société qui commence à porter une importance particulière à la présence du père dans l'éducation de l'enfant⁶¹, les travailleuses sociales n'insistent pas dans leur mémoire sur l'absence du père, mais bien plus sur les mauvaises qualités de la mère. L'historiographie donne raison à cette hypothèse : Gleason note aussi cette tendance pour des familles où le père est souvent absent pour des raisons de voyage ou de travail : « In case studies [...] the father's absence was not the crux of the problem : it was the fact that the child was left with an inadequate mother while the father was away »⁶².

Une analyse des chiffres permet aussi de contester l'objectivité de la méthode du Casework. Selon Andrée Amesse-Durocher (qui a établi une comparaison entre les filles ayant consulté une travailleuse sociale au cours de leur grossesse et celles qui ne se sont présentées que pour l'accouchement au Service social Ville-Marie), les filles ayant consulté sont moins nombreuses à réclamer leur enfant (31,7 % contre 36,8 % pour celles n'ayant pas eu de contact avec une travailleuse sociale)⁶³.

Le mariage⁶⁴, qui aurait pu être considéré comme une option permettant la garde de l'enfant, est généralement rejeté : « On ne saurait être trop circonspect, aussi, devant ces projets de mariage hâtif mis de l'avant quelquefois par des parents plutôt préoccupés de sauver les apparences et quelques fois d'une inconsciente volonté de punir plutôt que

⁶⁰ Thérèse Lavoie, *L'adaptation de l'enfant illégitime non abandonné par sa mère*, Thèse (Service social), Université de Montréal, 1951, p.55.

⁶¹ Voir Vincent Duhaime, *La construction du père québécois: le discours du mouvement familial et l'expérience des pères, 1945-1965*, M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2000, 164 pages. Voir aussi: Mona Gleason, *Op.Cit.*, p.67 : « Children need fathers as well as mothers; not only that, they need them from the earliest years. Fathers are necessary for the best development of children, not just as providers, but also because they are essential contributors to the child's emotional growth [...] ».

⁶² Mona Gleason, *Op.Cit.*, p.67.

⁶³ Andrée Amesse-Durocher, *Op.Cit.*, p.61

⁶⁴ Le mariage est souvent une solution lorsque la grossesse est découverte rapidement et qu'un mariage « obligé » est alors organisé. Les conceptions prémaritales sont néanmoins facilement détectables lorsque la naissance survient moins de 8 mois après le mariage. Voir : Richard G. Stennett et Thomas D. Bounds, « Premarital Pregnancy and Marital Stability », dans *Social Worker*, Vol 34, No 3 (juillet 1966), p. 143.

d'aider leurs enfants »⁶⁵. Une fois de plus, les travailleuses sociales suggèrent le cas par cas pour ce qui pourrait s'avérer une solution pour certaines jeunes filles plus âgées et matures, mais les recherches en arrivent généralement à la conclusion unanime que le mariage chez les adolescentes de moins de dix-huit ans constitue un terrain fertile pour des problèmes graves de couple et de développement personnel⁶⁶.

Le travail social a donc voulu traiter la maternité illégitime de façon scientifique. Cet objectif s'est illustré à travers trois éléments principaux : la nécessité de trouver un cas typique permettant « l'action préventive »⁶⁷, l'application des nouvelles théories psychologiques et finalement l'objectivité dans la relation d'aide avec la jeune fille. Toute cette démarche servait à prouver le professionnalisme des travailleurs sociaux. Néanmoins, il est facile de constater – ce qu'ont fait aussi certaines travailleuses sociales à l'époque – que dans la pratique, la catégorisation et la recherche du modèle caractéristique s'avéraient difficilement applicables; les théories psychologiques reposaient fréquemment sur des préjugés ou servaient un objectif particulier; et finalement, le détachement total de la travailleuse sociale par rapport aux décisions de la mère célibataire quant à son avenir était plus souvent qu'autrement illusoire.

2.3 Quand le conservatisme cède sa place au pragmatisme

Comme énoncé au premier chapitre, les changements de société sont complexes et ne surviennent jamais du jour au lendemain. Les contradictions, vacillements et résistances sont les signes d'une société en pleine ébullition. Autant les travailleuses sociales ayant travaillé auprès des mères célibataires sont-elles influencées par le discours ambiant, autant elles participent activement à faire mieux comprendre le problème et à apporter des solutions nouvelles.

⁶⁵ Pierre Hurteau, *op. cit.*, p.56.

⁶⁶ Voir: Richard G. Stennett et Thomas D. Bounds, *Op.Cit.*, p.147.

⁶⁷ Nicolas Zay, *Op.Cit.*, p.48.

Tabous et religion

L'influence du discours traditionnel dans le traitement de la mère célibataire reste évidente. Les préjugés persistent, et la sexualité demeure un sujet tabou. L'historienne Rickie Solinger démontre bien à travers son livre sur la maternité hors mariage aux États-Unis, à quel point la faute de la jeune fille est longtemps abordée de façon à faire totalement abstraction des questions sexuelles⁶⁸.

Dans plusieurs mémoires, lorsque la sexualité est évoquée, elle l'est souvent sous le couvert de métaphores, particulièrement avant les années 1960 : « le dard de la guêpe ou la piqûre du serpent venimeux »⁶⁹; « cette curiosité morbide portant sur les faits relatifs à la perpétuation de l'espèce »⁷⁰; « elle a mangé le dessert avant la soupe »⁷¹. En 1951, dans le questionnaire d'entrevue utilisé pour le mémoire de Marielle Michaud, le choix de vocabulaire est pour le moins curieux. Ainsi, « comme ça » devient l'alternative au terme « enceinte », l'auteure demande donc aux filles - à noter que les guillemets sont présents dans le questionnaire aussi - : « Votre famille sait-elle que vous êtes « comme ça »? » et « Si oui, comment ont-ils pris « ça »? »⁷².

La place de la religion est aussi incontestable et l'importance du repentir demeure fortement présente : « Nous savons qu'elle cherche une réponse à ses inquiétudes morales; nous la dirigeons donc vers un directeur spirituel expérimenté. Lorsque ses problèmes de conscience sont réglés, elle envisage beaucoup mieux ses difficultés personnelles »⁷³; « [...] Une fille qui dans de telles circonstances de sa vie ne se rapproche pas d'une façon sérieuse de ses devoirs religieux, retombera inévitablement

⁶⁸ Rickie Solinger, *Op.Cit.*, p.16

⁶⁹ Soeur Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, *Op.Cit.*, p.7.

⁷⁰ Soeur Ste-Mechtilde, *Op.Cit.*, p. 83.

⁷¹ L'auteure cite cette expression, en 1960, qui serait selon elle assez populaire, mais elle la tourne en dérision. Renée Goeffroy, « La mère célibataire, réflexion en marge de notre bonne conscience » dans *Actualité*, mai 1960, p.24.

⁷² Marielle Michaud, *Motifs d'abandon de l'enfant illégitime*, Thèse, Service social, Université de Montréal, 1951, p. 57.

⁷³ Aline-C. Fontaine, *Op.Cit.*, p.188.

dans ses mauvaises habitudes »⁷⁴. Sœur Ste-Mechtilde écrit ainsi que la perte du contact amour-crainte de Dieu mène au péché⁷⁵.

Il est aussi souvent question des « réalités de la vie moderne » qui entraînent les jeunes filles vers le vice. Ainsi, les sorties⁷⁶ ainsi que le matérialisme et le peu de pratique religieuse rapprochent la jeune fille de la déchéance : « [...] nous conviendrons que ces jeunes aventurières [...] sont le meilleur appât des militants du démon »⁷⁷. Le sexe faible est aussi utilisé comme explication à la séduction : « Elle oublia qu'elle était femme, c'est-à-dire à la merci de ses impressions sentimentales »⁷⁸. Il faut remarquer, toutefois, qu'à une exception près, les citations précédentes proviennent des années 1940 et du début des années 1950. Plus le travail social se développe, plus la condamnation morale est écartée et plus on peut constater des changements tant au niveau du discours des travailleuses sociales que de leurs revendications.

Réalisme et féminisme

Les changements concrets amenés par le service social sont nombreux. Ce qui apparaît d'abord comme un simple changement de sémantique reflète une véritable évolution des mentalités par rapport aux problèmes sociaux et à la manière d'y réagir. Nicolas Zay exprime ainsi qu'en 1967, « les pauvres sont devenus les économiquement faibles [...], on ne réforme plus les enfants : on les réadapte ou on les rééduque [...] »⁷⁹. Le terme fille-mère lui, disparaît graduellement dans les années 1950 et surtout 1960 pour être remplacé par les termes « mère naturelle » ou « mère célibataire », et tout le vocabulaire moral entourant la maternité hors mariage est questionné. Le journaliste Prévost commence aussi à présenter l'absurdité du terme « illégitime » : « Il n'est point

⁷⁴ Marguerite Simard, « Étude sur la fille-mère », *Bien-être social canadien*, Vol 2, No 2 (mars 1950), p.7.

⁷⁵ Sœur Ste-Mechtilde, *Op.Cit.*, p.99

⁷⁶ « Les courses en automobile, les sorties seul à seul, la fréquentation des salles de danse, des grills, des plages, etc., sont reconnues comme occasions dangereuses » (Voir : Sœur Marie-Laetitia, *Op.Cit.*, p. 177). « Ce sont les amies frivoles, romanesques, perverses qui induisent leurs compagnes au mal. Ce sont les lectures pernicieuses. Ce sont les fréquentations trop libres » (Voir Marguerite Simard, *Op.Cit.*, p.7).

⁷⁷ Sœur Ste-Mechtilde, *Op.Cit.*, p.7.

⁷⁸ Sœur Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, *Op.Cit.*, p.26.

⁷⁹ Nicolas Zay, *Op.Cit.*, p.163.

d'enfants « illégitimes ». Tout enfant, de par sa naissance même, est légitime et devrait avoir droit au secours des lois. Tout enfant, que sa conception ait été ou non consacrée par les rites, est un enfant « naturel » puisque né selon la nature »⁸⁰.

En 1965, Solange Lincourt, dans un mémoire de travail social, critique franchement les préceptes qui mènent à la condamnation de la mère célibataire. Parmi ceux-ci, le double standard sexuel qui impose des normes différentes aux jeunes filles et aux jeunes hommes : « [En tentant] d'interpréter le comportement sexuel à travers l'histoire, [on peut attribuer] la persistance d'un double standard à la supériorité physique de l'homme sur la femme et à son refus de céder cette supériorité, d'où la faillite partielle de la civilisation chrétienne d'implanter une abstinence prémaritale masculine »⁸¹. Le double standard qui choque Lincourt, soit une tolérance à l'intempérance sexuelle masculine a longtemps trouvé des justifications dans le discours officiel, tel que le constate Cliche à travers cette citation de l'abbé Germain (1933) : « Chez un jeune homme, on dirait que le dommage reste [...] spirituel et que, plus facilement, il pourra se libérer des sollicitations du vice [...]. La jeune fille, elle, est totalement affectée par le péché; il y a tache dans son âme, dans son corps et dans son caractère; il y a virus »⁸². Rappelons par ailleurs l'impact de ce double standard sur les possibilités des filles-mères en matière de défense de leurs droits. En justice particulièrement, la jeune fille, perçue comme délinquante, devait prouver une moralité exceptionnelle et une réputation irréprochable avant de pouvoir envisager une rétribution de la part du père, et ce, même dans les cas d'inceste et de viol⁸³.

Or, après la Deuxième Guerre mondiale, les mentalités par rapport à la sexualité semblent s'adoucir, pas toujours dans le discours officiel, mais à travers les médias et dans les mœurs mêmes : la limite entre ce qui est condamné et ce qui est toléré est parfois floue et varie énormément selon le type de discours étudié, situation qui

⁸⁰ Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.13-14.

⁸¹ Solange Lincourt, *Op.Cit.*, p.31.

⁸² Cité dans Marie-Aimée Cliche, « Morale chrétienne et 'double standard sexuel' : les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec, 1874-1972 », *Op.Cit.* p.107

⁸³ *Ibid.*, p.17-30.

commence à être décriée par certaines travailleuses sociales. Les jeunes filles sont-elles exposées à une norme claire ou font-elles face à des discours contradictoires⁸⁴ ?

Plusieurs travailleuses sociales travaillant avec les mères célibataires s'inquiètent de la multiplicité de discours auxquels sont soumis les jeunes. En dénonçant, dès les années 1950, les paradoxes d'une société qui approuve implicitement la sexualité, mais condamne explicitement les mères célibataires, elles démontrent une compréhension du problème et une volonté de conscientisation. Ainsi, en 1950, Gisèle Robert se questionne :

« Mais si l'on considère le changement de philosophie que les peuples attestent dans leur façon nouvelle d'envisager les différentes questions sociales, trouve-t-on la même évolution dans leur appréciation du sort de la fille-mère ? [...] Dans l'esprit de l'homme de la rue, de l'homme « honnête », ne reste-t-elle pas la fille déchue dont on ne parle qu'à voix basse ? Vestige de puritanisme...? Crainte ou dégoût...? Manque de compréhension...? »⁸⁵.

Dans les années 1960, la réflexion va plus loin, et plusieurs travailleuses sociales s'interrogent plus profondément sur l'illogisme de la stigmatisation de la fille-mère : « [...] Parce que le péché de la chair a toujours été pour nous « le péché » qui marque, qui répugne, que la société pardonne en principe, mais non dans la réalité quotidienne »⁸⁶; « En même temps que la société incite à la sexualité et aux relations illicites, elle censure et condamne la maternité hors mariage qui en est un des résultats »⁸⁷. En 1965, Solange Lincourt victimise la mère célibataire à qui la société ne présente pas une attitude claire :

« De fait, le sexe n'étant plus vu comme une source de mal, mais comme une chose normalement attirante, il va devenir le thème principal de films, romans, pièces de théâtre, etc. Nous le retrouvons même, accompagnant la publicité de vente et services avec beaucoup de succès. [...] On demande à la fille-mère une socialisation parfaite, on lui demande de faire individuellement ce que la société n'a pas fait collectivement : réconcilier les attitudes contradictoires vis-à-vis le coït illicite et la grossesse illicite. [...] Si ce n'était cette conséquence, cette évidence que le contour physique de la fille-mère affiche, la société serait en paix devant tous les coïts illicites [...]»⁸⁸.

⁸⁴ Voir à ce sujet : Desjardins, *Op.Cit.*, p.3-20.

⁸⁵ Gisèle Robert, *Étude de 50 cas de filles-mères*, Thèse, Service social, Université de Montréal, 1950, p.2.

⁸⁶ Renée Goeffroy, *Op.Cit.*, p.24.

⁸⁷ Nicole Mercier, *Op.Cit.*, p.2

⁸⁸ Solange Lincourt, *Op.Cit.*, p.35;37.

L'éducation sexuelle est aussi un thème récurrent. Ici, c'est généralement les parents qui sont condamnés par les psychologues et les travailleurs sociaux pour leur peu de souci dans l'éducation sexuelle de leur enfant, et ce, dès les années 1940 et 1950. L'éducation sexuelle semble parfois la clé pour régler de nombreux problèmes, dont évidemment celui de la maternité illégitime. Parler aux enfants et aux adolescents de sexualité devient une manière de les guider vers un idéal, vers la « normalité » tel que l'exprime l'historienne Mona Gleason :

« The opportunity presented by sex education to enforce middle-class morality was replaced by an opportunity to enforce middle-class normalcy [...]. In order to ensure the reproduction of normal – that is, heterosexual – relationships, they took great pains to instill in boys and girls the appropriate attitudes and beliefs »⁸⁹.

Les travailleuses sociales commencent ainsi très tôt à décrier l'absence d'éducation sexuelle, particulièrement au niveau de la cellule familiale : « Il est parfaitement légitime pour des adolescents de désirer connaître ce qui se rapporte à un instinct naturel qui s'empare d'eux et domine presque leur vie »⁹⁰; « Les éducateurs, tant les parents que les maîtres, semblent s'être fait une loi de garder le silence sous prétexte que le problème est trop délicat »⁹¹; « Beaucoup malheureusement prétendent avoir reçu leurs premières informations [sexuelles] de toutes espèces de personnes, excepté des seules qui auraient eu l'autorité pour le faire »⁹²; « Et si l'on peut songer à une méthode scientifique pour faire l'éducation des enfants, un effort concerté et soutenu ne devrait-il pas s'orienter de ce côté ? C'est une tâche qui répondrait à un besoin pressant de l'heure présente »⁹³.

Les années 1960 engendrent de nouvelles réalités bien visibles à travers l'analyse des mémoires. La pilule contraceptive, avec son monde de possibilités et de questionnements moraux, fait de plus en plus de remous au Québec. Cette nouvelle donne est d'ailleurs évidente dans le mémoire d'Andrée Amesse-Durocher : « La société [...] pourrait faire un effort pour mieux comprendre les problèmes de la maternité

⁸⁹ Mona Gleason, *Op.Cit.*, p.72.

⁹⁰ Sœur Ste-Mechtilde, *Op.Cit.*, p.83.

⁹¹ Sœur Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, *Op.Cit.*, p.vii.

⁹² Gisèle Robert, *Op.Cit.*, p.21.

⁹³ Sœur Marie-Laetitia, *Op.Cit.*, p.178.

illégitime et ne pas négliger l'éducation populaire concernant la natalité contrôlée [...] »⁹⁴.

Puisque la fille-mère est de moins en moins perçue comme « pécheresse » ou tarée, il devient par surcroît difficile de l'étiqueter comme une mauvaise mère potentielle. Si la problématique était auparavant centrée sur la mère et son incapacité psychologique à élever son enfant, elle se tourne désormais vers l'incapacité de la société à accommoder la mère célibataire qui désire le garder. Le peu d'opportunités offertes par le système québécois est largement critiqué. Plusieurs mémoires et revues populaires de l'époque soulèvent cette inquiétude naissante et dénoncent un système qui défavorise systématiquement la mère célibataire⁹⁵ :

« [...] D'un côté, nous voyons une loi d'adoption très avantageuse pour l'enfant et de l'autre côté très peu de système d'aide en faveur de la garde de l'enfant par la mère célibataire. [...] Nous ne pouvons affirmer que notre législation sociale, reflet de la mentalité, soit un facteur susceptible de conditionner l'attitude de la fille-mère. Nous croyons cependant que la fille-mère qui songeait à réintégrer la société en gardant avec elle son enfant ne pourrait s'empêcher de s'inquiéter des conditions financières et sociales qui l'attendent »⁹⁶;

« Il faudra aussi prévoir le jour où la société mettra des ressources (comme en Scandinavie) à la disposition de la mère célibataire. Ce sera seulement là, et pas avant, que le choix entre la garde de l'enfant et l'adoption pourra être fait logiquement par celle-ci »⁹⁷.

Par la constatation de certaines absurdités dans le discours et dans les mentalités touchant la maternité illégitime, par le désir d'une éducation sexuelle plus ouverte et par la dénonciation du peu d'opportunités offertes à la mère célibataire, les travailleuses sociales ont fait preuve de réalisme et de pragmatisme. La question de la maternité hors

⁹⁴ Andrée Amesse-Durocher, *Op.Cit.*, p.70.

⁹⁵ Les filles-mères ne peuvent pas profiter de l'aide offerte par la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses. Ce n'est qu'en 1969 que les mères célibataires deviennent éligibles aux prestations d'aide sociale. Voir Marie-Paule Malouin, *L'Univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, *Op.Cit.* p.145-160.

⁹⁶ Christiane Brisebois, Madeleine Lemire et Colette St-Laurent, *La réservation prolongée. Étude de certains faits constatés dans une population de 77 filles-mères qui ont réservé leur enfant depuis plus de six mois à la Crèche de la Miséricorde en 1960, 1961*, Thèse, Service social, Université de Montréal, P.83. Voir aussi Nicole Mercier, *Op.Cit.*, p.5 : « Si, souvent, la mère naturelle n'a pas l'équilibre pour prendre la charge de son enfant, la société nord-américaine, d'autre part, n'est pas organisée, en général, pour répondre à sa situation d'une façon réaliste ».

⁹⁷ Roger Nantel, *Op.Cit.*, p.59.

mariage a pu, dès lors, commencer à être traitée comme une problématique sociale et non presque entièrement individuelle (comme la psychologie a eu tendance à le faire).

Conclusion

Le travail social a fait ses débuts dans un Québec peu préparé à le recevoir, qui a essayé de l'adapter à ses institutions déjà présentes. Toutefois, les méthodes et théories « importées » ont rapidement fait leur chemin, le travail social a voulu se présenter de plus en plus comme une profession sérieuse, notamment par l'application d'une méthode scientifique. La prétention d'objectivité a néanmoins eu ses ratés : influencés par le désir d'une société « idéale », les travailleurs sociaux et les psychologues de l'époque ont parfois été partiaux dans leur relation d'aide avec les mères célibataires. Comme l'écrit Mona Gleason : « The association between the normal and the socially sanctioned enabled psychologists to shape behaviour, not only to study it. »⁹⁸.

L'étude du traitement de la maternité hors mariage dans les mémoires et les articles parues dans des revues professionnelles, a permis de mieux comprendre l'influence du travail social au Québec. De la fille déchue ayant manqué à ses obligations morales, la mère célibataire est devenue la jeune fille troublée pour enfin apparaître comme le symptôme d'une société changeante. Ces définitions de la maternité illégitime n'ont toutefois pas été mutuellement exclusives : elles se sont recoupées à travers le temps. Il demeure néanmoins possible de constater le passage du moral au sociétal, en passant par le psychologique, entre 1940 et 1970.

En définissant comme problème social la maternité illicite, les travailleuses sociales ont par le fait même reconsidéré toute la mentalité et le traitement entourant la fille-mère. Comme nous le verrons au chapitre suivant, le travail social a cherché à s'adapter grâce à de nouvelles solutions : « [...] l'acceptation totale de la mère célibataire avec son enfant implique la création d'une infinité de services »⁹⁹.

⁹⁸ Mona Gleason, *Op.Cit.*, p.81.

⁹⁹ Thérèse Sévigny, « La mère célibataire. Ce que d'autres en pensent » dans *Actualité*, mai 1960, p.29.

CHAPITRE 3 : Le Centre et l'École Rosalie-Jetté : reflets d'une société ambivalente.

« Si on divise en deux parties l'histoire de la fille-mère au Canada français, l'avènement de la R.S. Ste-Mechtilde se place au début de l'époque humaniste de cette histoire »¹.

En 1955, les Sœurs de Miséricorde mettent sur pied un projet innovateur, le Centre Rosalie-Jetté, qui vise à accueillir les jeunes mères adolescentes dans un endroit plus convivial que l'Hôpital de la Miséricorde. Puis, entre 1958 et 1960, la création d'une école à l'intérieur du centre reflète une nouvelle évolution. En 1974, la CÉCM vient parachever le projet en ouvrant une école secondaire dans l'est de Montréal dont l'unique objectif est l'éducation des jeunes filles enceintes.

Sœur Sainte-Mechtilde, première étudiante religieuse à fréquenter l'École de service social de l'Université de Montréal², a par ailleurs été directrice du Centre Rosalie-Jetté durant les premières années de vie de l'institution³. La création de ce centre est donc, selon toute vraisemblance, directement liée à l'avènement de « l'ère du travail social » dans le traitement des mères célibataires. L'originalité du centre Rosalie-Jetté c'est qu'il a été créé d'une part par des religieuses, et d'autre part, avant la Révolution tranquille. À la manière de Diane Raymond dans son mémoire sur la Miséricorde de Trois-Rivières⁴, nous croyons que le travail professionnel des Soeurs de Miséricorde a été sous-estimé dans l'amélioration du traitement des mères célibataires au Québec.

¹ Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.125.

² Sœur Sainte-Mechtilde, *La fille-mère : ses problèmes sociaux*, Thèse, service social (M.A.), Université de Montréal, 1946.

³ La toute première directrice du Centre est toutefois Soeur St-Jean-Vianney. Soeur Ste-Mechtilde, qui a aussi été directrice, est quant à elle à l'origine des projets scolaires du Centre. Voir : Soeur Pierre-de-Saint-Louis, *Étude du milieu familial de cinquante cas de mères célibataires adolescentes, admises au Centre Rosalie-Jetté du 1^{er} janvier 1961 au 31 mars 1963*, Thèse (Service social), 1963, Université de Montréal, p.16.

⁴ « Nous voulons souligner les initiatives que les Soeurs de Miséricorde ont démontrées sur le plan professionnel, des initiatives qui leur ont permis d'enrichir une réflexion qui leur est propre et qui portera le sens et toute la valeur de leur engagement auprès des mères célibataires ». Diane Raymond, *Op.Cit.*, p.3.

Dans ce chapitre, nous nous pencherons sur les critiques qui ont frappé les institutions charitables québécoises (particulièrement la Miséricorde), les réactions de ces dernières, puis les réajustements majeurs qui en ont découlé. Notre poursuirons avec l'étude du Centre Rosalie-Jetté : son inspiration, son développement et ses difficultés. Par l'analyse des objectifs et projets du Centre et de l'École Rosalie-Jetté à travers leur histoire, nous nous questionnerons finalement sur l'évolution, marquée à la fois par la persistance de traditions et la volonté de briser les tabous sur la maternité adolescente.

3.1 Une institution en redéfinition

L'arrivée massive de travailleurs sociaux amène une redéfinition des institutions charitables. Au Canada anglais, déjà à la fin du XIXe siècle, un réformiste, John Joseph Kelso, dénonce les grands orphelinats et le placement institutionnel des orphelins. Il prône, comme plusieurs autres réformistes, les familles d'accueil ou les centres d'accueil à caractère plus personnalisé⁵. La condamnation de l'institution, puis sa substitution par des services différents comme les « homes » (ou foyers), s'observe plus tard au Québec, où la force historique de l'Église catholique légitime les institutions en place jusqu'au milieu du XXe siècle.

Le réquisitoire contre la Miséricorde

Au Québec, le concordat présent entre l'Église et l'État, ainsi qu'une certitude de la part de l'Église que ces institutions constituent « une famille, peut-être la meilleure famille, celle qui donne la meilleure garantie de préservation des âmes »⁶, légitiment la

⁵ Denyse Baillargeon, « Orphans in Quebec, On the Margin of Which Family », Nancy Christie et Michael Gauvreau, *Dir., Mapping the Margins. The Family and Social Discipline in Canada, 1700-1975*. Montreal, McGill-Queen's University Press, 2004. p. 305-307

⁶ *Ibid.*, p.306. Traduction libre.

présence des grands orphelinats et des hôpitaux comme la Miséricorde⁷ jusqu'aux premières critiques dans les années 1930, à la suite de la Commission Montpetit⁸. Toutefois, les critiques prennent une tournure plus dénonciatrice dans les années 1950 et 1960.

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les théories freudiennes, dans lesquelles les premières années de l'enfance occupent une place primordiale, deviennent populaires au Québec à partir des années 1940 et 1950. Il importe alors que toutes les dispositions soient prises pour que les enfants élevés à l'extérieur d'un milieu familial puissent vivre leurs premières années dans un milieu agréable et équilibré. En 1950, Gérard Pelletier, dans un article du *Devoir* intitulé « Histoire des enfants tristes »⁹, jette un regard très critique sur ces institutions et lève le voile pour la première fois sur ce qui est aujourd'hui connu comme le scandale des Orphelins de Duplessis¹⁰. Les études de Spitz sur le développement des enfants en institution cités dans le mémoire de la travailleuse sociale Nicole Mercier en 1966, démontrent un questionnement par rapport au fonctionnement des crèches québécoises : « Les jeunes enfants vivant en institution et recevant pourtant des soins physiques adéquats, accusent un taux élevé de mortalité, développent une intelligence inférieure et ont moins d'aptitudes à s'intégrer dans la société »¹¹.

⁷ Qui plus est, les institutions catholiques canadiennes-françaises coûtent beaucoup moins cher que les institutions anglo-saxonnes (la main-d'œuvre est en plus gratuite dans les institutions tenues par des religieux et religieuses) : «[...] In the United States the government had to spend \$400 a year for each child in an orphanage, and in Ontario the provincial government provided \$1 a day, that is, \$365 a year; in Quebec, government grants ranged between \$87.40 and \$200 a year, depending on the type of institution [...]». *Ibid.*, p.310

⁸ Nicolas Zay, *Op.Cit.*, p.162. Pour plus d'informations sur les commissions et les rapports ayant mené à plus d'intervention de l'État québécois en matière de bien-être, lire : Robert D.Bureau, « Le déblocage social au Québec », *Bien-être social*, Vol 18, No 2 (mars-avril 1966), p.41-48.

⁹ Gérard Pelletier, « Histoire des enfants tristes » dans *Le Devoir*, 30 juin 1950, p.4.

¹⁰ D'autres critiques commencent à l'époque à dénoncer les pratiques de l'hôpital de la Miséricorde, des crèches et des orphelinats ainsi que la non-ingérence de l'État dans le domaine de la protection de l'enfance. Voir : Alice Poznanska (Parizeau), « La protection de l'enfance: un sujet interdit », *Cité libre*, mai 64, p.21. Au Québec, un débat historiographique a par ailleurs surgi dans les années 1980 et 1990 concernant la responsabilité des religieuses ainsi que leur manque de compassion par rapport aux enfants abandonnés et aux mères de ces derniers. Le traitement subi par les enfants orphelins, décrié par Bruno Roy dans *Mémoires d'asile* (Bruno Roy, *Mémoire d'asile [La tragédie des enfants de Duplessis]*, Montréal, Boréal, 1994, 252 pages) ainsi que le fonctionnement des hôpitaux de maternité tel que présenté par Andrée Lévesque dans *La norme et les déviantes* ne dépeignent certainement pas une image reluisante des communautés religieuses.

¹¹ Nicole Mercier, *Op.Cit.*, p.8.

En 1962, le journaliste Arthur Prévost dénonce le climat de peur qui sévit dans les institutions pour mères célibataires : travaux forcés par des jeunes filles enceintes, obligation de donner l'enfant en adoption, et même mensonge à propos de l'état de santé du bébé afin que la jeune mère l'abandonne¹². Si ces accusations sont réfutées par les institutions visées, elles ont pourtant un écho dans la population. De nombreux extraits des mémoires de travailleuses sociales et d'articles de l'époque s'enquière de la réputation de la Miséricorde et des institutions catholiques francophones venant en aide aux mères célibataires. Julie Bradette, dans un mémoire en anthropologie publié en 2001, a rencontré en entrevue quelques mères célibataires de la période qui nous intéresse. L'une d'entre elles lui a raconté qu'elle se sentait particulièrement inconfortable lorsqu'elle s'est présentée à la Miséricorde de Québec; elle a alors préféré se faire héberger dans une famille où elle accomplissait des tâches ménagères¹³. La situation semble analogue à Montréal puisque Madeleine Bisson, travailleuse sociale (1950) renchérit : « Un bon nombre de clientes refusent d'accoucher à la Miséricorde. Des amies le leur déconseillent pour toutes sortes de raisons [...]. Elles préfèrent l'hôpital Victoria qui a un pavillon pour filles-mères »¹⁴. Même son de cloche chez Albert Prévost qui questionne les filles-mères quant aux possibilités qui leur sont offertes. Les jeunes mères se plaignent des services disponibles, du peu d'options en terme de maisons d'accouchement; et lorsqu'on leur rappelle l'existence de différents services d'assistance sociale, d'hébergement et d'accouchement, elles répondent spontanément : « peut-être, mais nous avons horreur d'y aller ! »¹⁵.

Mais qu'en est-il du fonctionnement de cette institution qui semble faire si peur à ses potentielles clientes ? Sur ce sujet, il faut se tourner vers l'étude très exhaustive d'Andrée Lévesque qui dépeint un portrait assez sombre des conditions de vie de la mère célibataire à l'hôpital de la Miséricorde entre les deux grandes guerres. Andrée Lévesque explique comment lors de son arrivée à la Miséricorde, la fille-mère reçoit un nom fictif afin de garantir son anonymat. Les noms attribués sont lourds de sens :

¹² Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.44-45.

¹³ Julie Bradette, *La maternité célibataire au Québec : de la divergence à l'intégration*. M.A. (Université Laval), 2001, p.58.

¹⁴ Madeleine Bisson, *Op.Cit.*, p.28.

¹⁵ Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.49.

Extasie, Humiliane ou Fructueuse¹⁶. Le port de l'uniforme est obligatoire; le courrier et les visites sont hautement contrôlés et les pensionnaires sont soumises à une discipline très stricte. Les jeunes filles admises à la Miséricorde doivent le plus souvent travailler afin de rembourser la dette qu'ils ont contractée : coût de l'uniforme, accouchement, frais médicaux, soins à l'enfant¹⁷, coûts généraux du séjour. C'est en moyenne pour une durée de six mois que la fille-mère effectue son service (surtout des travaux domestiques) qui a à la fois une dimension économique et morale. Les mères doivent aussi allaiter les bébés; une jeune fille est même atteinte d'anémie après avoir allaité quatre nourrissons¹⁸. La durée du service peut être allongée ou raccourcie au gré des efforts de repentance de la jeune mère. Certes, cette enquête d'Andrée Lévesque s'est limitée à une période précédant celle qui nous intéresse dans ce mémoire. Nous verrons ultérieurement que la Miséricorde a vécu de profonds changements dans les années 1940 avec l'arrivée de travailleuses sociales dans l'établissement. Néanmoins, tout ne s'est pas transformé du jour au lendemain, et l'image-même de la Miséricorde a probablement pris encore plus de temps à changer dans l'esprit des gens.

Le fonctionnement décrit par Lévesque n'est pas non plus unique au Québec. Aux États-Unis, tel que l'explique l'historienne Kunzel, l'organisation très rigide des maternités est loin de satisfaire les jeunes filles y séjournant : « Though to all this is a home, to some it is a prison as well, because we are not here of our own choice »¹⁹, tels sont les mots d'une jeune fille-mère américaine. Plus le siècle avance, moins les jeunes filles sont prêtes à accepter les règles sévères qui leur sont imposées. Devant un traitement qu'elles considèrent injuste, quelques filles refusent tout simplement d'obéir aux règlements des maisons de maternité. Kunzel explique que certaines s'absentent des classes ou des services religieux, contournent les règles de censure en recevant ou en envoyant, de manière illicite, du courrier qui n'a pas passé l'étape de vérification. Les magazines proscrits trouvent aussi leur chemin à l'intérieur des maternités. Une des déviances les plus communes consiste à quitter la maternité avant la fin du séjour

¹⁶ Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, p.125.

¹⁷ Des coûts de sépulture s'appliquent aussi si l'enfant décède. *Ibid.*, p.127.

¹⁸ *Ibid.*, p.131.

¹⁹ Kunzel, *Op.Cit.*, p.91.

prescrit²⁰. Ces comportements sont sensiblement les mêmes que ceux évoqués par Lévesque à la Miséricorde de Montréal²¹. Pour Kunzel, cette non-conformité aux normes établies a permis aux mères sans alliance de faire valoir leurs droits et, du même coup, d'influencer l'évolution de la situation des mères célibataires²².

Cette situation décrite par Kunzel n'est pas sans rappeler l'insatisfaction de plusieurs mères célibataires par rapport à leur traitement dans les institutions québécoises. Il semble que des filles-mères se soient même regroupées en association afin de dévoiler le traitement que certaines d'entre elles avaient eu à subir en institution. Une société est ainsi enregistrée le 15 avril 1959 auprès du protonotaire du district de Montréal : « Elles étaient treize... Treize mères célibataires en représentant des centaines d'autres, à une réunion de leur propre association, l'Association Fraternelle Féminine, fondée par elles « dans un but d'entraide et de protection »²³. C'est plus de 700 filles qui auraient pris leur carte de membre entre 1959 et 1962. Par ce groupe, elles auraient eu accès à divers services : « direction, orientation, placement, embauchage, logement, traitement et soins médicaux, secours et toute aide nécessaire dont ont besoin les filles-mères et leurs dépendants »²⁴. Le groupe se serait aussi chargé de l'éducation publique et de la dénonciation des mauvais traitements auxquels se disent soumises les mères célibataires²⁵. Il a été impossible de retrouver une trace de ce groupe, sa durée de vie est donc inconnue.

À travers un article de *La Presse* (1955), on constate que l'Église catholique est consciente des rumeurs qui courent sur ses institutions. *La Presse* rapporte ainsi les propos de Mgr Léger qui se sent obligé de défendre le travail des religieuses : « Il insista sur le dévouement des « bonnes sœurs » qui, dans toutes les institutions doivent être à la tâche sept jours par semaine [...]. Faisant allusion à certaines critiques formulées, il ajouta que c'est grâce à ces religieuses si les services essentiels de nos institutions

²⁰ Ce départ hâtif était parfois quémanté par les parents. Kunzel, *Op.Cit.*, p.91-99.

²¹ Lévesque, *Op.Cit.*, p.132-133.

²² Kunzel, *Op.Cit.*, p.91-99.

²³ Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.44-45.

²⁴ *Idem.*

²⁵ *Idem.*

fonctionnent 24 heures par jour [...] »²⁶. Un autre article de *La semaine religieuse de Montréal*, fait référence directement aux accusations touchant les institutions qui prennent en charge les mères célibataires :

« Il faut donc s'efforcer de gagner la confiance de la mère naturelle, [...] l'encourager et surtout l'aider concrètement en lui suggérant, par exemple, de se présenter à l'une des trois Oeuvres catholiques qui existent à Montréal (La Société d'Adoption et de Protection de l'Enfance, Le Service social de la Miséricorde, The Catholic Welfare Bureau). Peut-être exprimera-t-elle sa répugnance à s'y adresser, manifestant, par exemple, sa crainte que la Société d'Adoption ne lui « enlève » son enfant, ou que les Soeurs de la Miséricorde ne « la fassent travailler trop fort » ! Elle traduit, ce faisant, des préjugés qui ont couru et courent encore, malicieusement parfois, au sujet de nos oeuvres »²⁷.

Dans un article de *Châtelaine* de 1962, tout en précisant qu'il ne s'agit là que de médisances, on peut lire les mythes populaires qui courent sur la Miséricorde :

« Elles avaient bien entendu parler de cet hôpital où l'on peut être accueillie. Mais on leur avait raconté des histoires horribles de pauvres filles condamnées à laver des planchers et à changer des draps souillés à longueur de journée, pour ensuite accoucher sans anesthésie « à froid ». On leur avait aussi affirmé que ces malheureuses n'avaient pu voir leur enfant, celui-ci étant immédiatement envoyé à la crèche et adopté éventuellement par Dieu sait qui »²⁸.

L'hôpital de la Miséricorde, ainsi que la Société d'adoption et de protection de l'enfance, sont les principales cibles de ces critiques. Qu'elles soient vraies ou fausses, elles font référence à plusieurs situations décrites dans le livre d'Andrée Lévesque portant sur la période de l'entre-deux-guerres²⁹. Si les choses commencent certainement à changer après la Deuxième Guerre mondiale, ces critiques conjuguées à l'arrivée massive de travailleuses sociales, encouragent la recherche de nouvelles méthodes liées à la maternité hors mariage.

²⁶ [Auteur inconnu], « Relèvement de jeunes mères célibataires. Le cardinal P-É Léger inaugure, hier, le Centre Rosalie Jetté » dans *La Presse*, 31 mai 1956.

²⁷ Pierre Hurteau, *Op.Cit.*, p.57.

²⁸ Roger Nantel, *Op.Cit.*, p.28.

²⁹ Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, chapitres 1 à 3.

Adaptation d'inspiration anglo-saxonne

À la Miséricorde, certaines sœurs s'attardent à faire elles-mêmes une critique interne de leur établissement. Marie Labrecque (anciennement Sœur Ste-Mechtilde) se rappelle ainsi :

« Quand je suis arrivée à la Communauté, et que j'ai appris toutes ces choses, j'ai refusé et j'ai dû me battre pour obtenir qu'on ne les habille pas avec un costume différent, qu'on ne leur enlève pas leurs bijoux et qu'on ne les place plus dans un dortoir de quarante lits [...]. Je voulais qu'on les traite avec plus de respect parce que pour moi, une mère, qu'elle soit célibataire ou non, c'est une mère »³⁰.

Elle s'empresse toutefois de défendre ses consœurs :

« Je considérais que ce n'était pas un problème de la communauté [...], c'était un problème social; donc, la société devait venir en aide à ces femmes [...]. Je dis ça non pas contre la communauté, parce que la communauté faisait vraiment tout pour leur venir en aide, mais n'avait pas suffisamment de ressources pour le faire. Tout ce qui a été dit de négatif sur la question des enfants [...], j'en profite pour le dire parce qu'il y a eu beaucoup de faussetés à ce sujet-là. Les filles qui mettaient au monde leur enfant, on a souvent dit dans le public qu'on obligeait ces femmes à renoncer à leur enfant, ce qui était faux [...], qu'on ne leur permettait même pas de le voir, c'est faux, parce que j'étais présente à ce moment-là et si j'avais été témoin de ça, je l'aurais dénoncé parce que Dieu sait si je les protégeais et que je les défendais »³¹.

Marie Labrecque a tenu à faire changer le fonctionnement de l'institution, particulièrement après son stage aux États-Unis où elle a vu que les choses pouvaient être faites différemment, surtout lorsque les ressources sont disponibles : « Quand je suis revenue de New York où j'ai été faire ma formation continue, j'ai ouvert un bureau spécialisé à l'Hôpital de la Miséricorde et j'ai embauché la première travailleuse sociale laïque, c'était nouveau dans la communauté »³².

Les institutions anglophones protestantes et même catholiques reçoivent par ailleurs l'admiration du journaliste Prévost qui y voit un bon exemple à suivre dans les institutions francophones. Le climat y serait, selon lui, beaucoup plus ouvert³³. Il énumère les différences entre l'institution montréalaise *Children's Center*, anglophone

³⁰ Entrevue réalisée avec Marie Labrecque, 6 avril 2005.

³¹ *Idem.*

³² *Idem.*

³³ Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.14

et protestante, et les institutions catholiques francophones³⁴. Selon cet auteur, le *Children's Center* ne forcerait jamais la fille-mère dans ses décisions, ne placerait pas les enfants dans des crèches, mais bien dans des « foster homes », recréant ainsi une ambiance familiale, et ne permettrait pas l'envoi d'enfants dans des familles agricoles, puisqu'il s'y développerait trop souvent une relation d'autorité malsaine (patron-employé)³⁵. Le journaliste s'intéresse ensuite à la situation dans les maternités catholiques à Chicago et en fait un portrait plus que positif : « La journée, [la jeune fille] est libre. Qu'elle aille au cinéma si elle le désire, ou dans les magasins, qu'elle se promène en auto avec des amis. Cette jeune fille n'est pas une déchue. [...] Les enfants ne sont pas 30 ou 40 par dortoir. Ils vivent en famille de huit. [...] Ce petit « home »³⁶ a trois pièces : chambre à coucher, salle de jeux et salle à manger »³⁷. Un budget plus généreux permet aussi, selon les dires de Prévost, d'offrir de multiples activités ainsi que de la musique dans toutes les pièces³⁸. À New York, « une équipe de professeurs voit à ce que des cours à domicile soient données gratuitement à la jeune fille »³⁹.

Ces observations ont certainement un écho dans la communauté de Miséricorde où Sœur Saint-Jean Vianney voit, dans la réalisation d'un projet de foyers, un moyen de régler certains problèmes devenus intolérables à la Miséricorde :

« À la maternité catholique, les groupes sont trop nombreux (150), il devient impossible d'accorder à chacune une attention individuelle et particulière [...]. Les locaux exigus de la Miséricorde de Montréal ne permettent pas la réalisation d'un tel projet; il y a nécessité d'une construction nouvelle pour répondre aux exigences d'un programme de rééducation et de réhabilitation »⁴⁰.

Qui plus est, elle suggère un modèle inspiré des institutions anglophones, les « homes » d'accueil :

³⁴ Les cinq institutions montréalaises présentes en 1962 sont les suivantes : Le Children's Service Center, le Jewish Welfare Bureau, le Catholic Welfare Bureau, le Service Social de la Miséricorde et la Société d'adoption et de protection de l'enfance. Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.27.

³⁵ *Ibid.*, p.19-23.

³⁶ En France, les foyers aussi deviennent populaires. On vante ainsi les mérites de ce type d'institution pour le traitement des mères célibataires: « Leur indépendance, leur liberté d'action sont respectées dans les limites d'une discipline très souple forcément exigée pour la bonne tenue du Foyer [...]. Combien serait-il souhaitable que ces « Foyers » se multiplient dans les grandes villes ». A. LeSellier, *Op.Cit.*, p.183.

³⁷ Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.72;83.

³⁸ *Ibid.*, p.72-86.

³⁹ *Ibid.*, p.93.

⁴⁰ Document préparé par Liliane Thériault, s.m., Archives Sœurs de Miséricorde, Montréal.

« Est-il nécessaire que le tiers environ des mères célibataires de la Province de Québec recourent aux services de la maternité catholique de Montréal ? N'y aurait-il pas lieu de souhaiter la création de *homes* d'accueil pour filles enceintes, dans les principaux centres du Québec, avec possibilité d'accès aux hôpitaux généraux de ces centres ? Les mères célibataires seraient libres d'aller là où ça leur semblerait plus discret de se diriger ? À Montréal même, ne serait-il pas possible d'avoir quelques homes isolés du centre où l'on retrouverait un peu de verdure, un air meilleur ? »⁴¹.

Déjà en 1945, la création du Service social de la Miséricorde est applaudie par les travailleuses sociales de l'époque :

« Il est vraiment consolant de constater qu'un pourcentage appréciable de jeunes filles se réhabilitent, soit par le mariage, soit par une vie morale renouvelée, grâce à leur séjour un peu prolongé dans une institution préoccupée avant tout d'apostolat mais ouverte aux enseignements comme aux techniques modernes du service social »⁴²;

« [Le Service social de la Miséricorde] se tient constamment aux aguets des besoins de celles-ci et des progrès qui s'opèrent dans les autres pays afin que ses services demeurent toujours au diapason de la population à laquelle il s'adresse »⁴³.

Il semble qu'une volonté générale de professionnalisation accompagne les différents changements que subit l'hôpital de la Miséricorde :

« Éveillée aux théories et techniques scientifiques pouvant l'aider dans son travail de charité, la communauté envoie des religieuses aux études dès que s'ouvre l'École de Service social à Montréal, soit au début des années 1940. La préparation professionnelle qu'on y recueille incite à une réorganisation générale des services d'assistance à la fille-mère, que les religieuses effectuent avec l'aide d'assistantes sociales laïques »⁴⁴.

Les propos de Marie Labrecque sont catégoriques sur cette question; les services se veulent de plus en plus spécialisés et « scientifiques » :

« J'étais très exigeante pour la formation du personnel, je voulais avoir des professionnels, c'est-à-dire des éducatrices de groupes, des psychiatres, des psychologues, des professeurs d'arts – en céramique, entre autres – et nous avions une infirmière [...]. Nous avions deux travailleuses sociales à plein temps [...]. Nous avions à côté dans la rue un petit garage que j'ai transformé en bureau, alors nos deux travailleuses sociales y travaillaient pour le projet [...]. Et c'est sûr que nous donnions alors un service plus spécialisé, plus professionnel [qu'avant], mais ce n'était pas tout selon moi [...], car ce qui était

⁴¹ *Idem.*

⁴² Aline-C. Fontaine, *Op.Cit.*, p.189.

⁴³ Andrée Amesse-Durocher, *Op.Cit.*, p.12.

⁴⁴ Solange Lincourt, *Op.Cit.*, p.3.

important c'était d'avoir la vocation et la compassion pour les accompagner et pour les aider à faire [un] choix »⁴⁵.

Toutes ces citations prouvent deux choses. D'une part, la jeune profession du travail social n'a pas fait peur aux Soeurs de Miséricorde. Plutôt que de se cramponner à leurs habitudes, elles ont décidé d'intégrer l'assistance sociale à leurs services. D'autre part, la volonté de changement ne peut être expliquée que par les critiques extérieures puisqu'un examen de conscience était déjà en cours au sein même de l'institution.

Les Sœurs de Miséricorde décident par la suite de créer une série de *homes* (rattachés au Service social de la Miséricorde), chacun d'eux étant voué à une clientèle spécifique. Un article de Châtelaine fait d'ailleurs l'éloge de cette réorganisation des services offerts à la mère célibataire :

« Un travail immense reste à faire, mais les jalons sont posés. Le mérite en revient au Service social de Soeurs de Miséricorde qui ont jeté, en 1945, les bases d'un système véritablement scientifique d'aide à la mère célibataire. Des religieuses spécialistes du travail social ont étudié la question sous tous ses aspects. Dix années de recherche et de tentatives ont conduit à la fondation d'une série de « homes » répondant chacun aux besoins de différents groupes de mères célibataires. C'est une formule moderne basée sur la décentralisation »⁴⁶.

Le Centre Rosalie-Jetté (1955), destiné aux mères adolescentes, est le premier foyer du genre. Les jeunes de moins de 18 ans y sont accueillies et y reçoivent une aide particulière : « La mère célibataire est prise en main, dès le début, par un groupe de spécialistes qui travaillent en étroite collaboration. Il est composé de travailleuses sociales, d'éducatrice de groupe, de médecins, d'infirmières, de psychothérapeutes, d'aumôniers, de professeurs d'arts ménagers et d'arts appliqués »⁴⁷. À partir de 1958, grâce à l'initiative de Sœur Ste-Mechtilde, des cours offerts par la CÉCM sont même donnés aux jeunes filles à l'intérieur même des murs de Rosalie-Jetté, et une véritable école interne se forme en 1960.

C'est ainsi que le Centre Rosalie Jetté sera le premier d'une nouvelle famille d'institutions plus petites et personnalisées pour les mères sans alliance. En 1957, devant

⁴⁵ Entrevue réalisée avec Marie Labrecque, 6 avril 2005.

⁴⁶ Roger Nantel, *Op.Cit.*, p.29.

⁴⁷ *Idem.*

l'efficacité de la formule de Rosalie-Jetté, les Sœurs de Miséricorde ouvrent la Villa Saint-Michel qui reçoit à partir de ce moment les « filles-mères » de plus de 18 ans. Puis, elles inaugurent le Manoir Sainte-Dorothée recevant les mères célibataires venant « d'un milieu social privilégié »⁴⁸. Le Manoir était l'idée de Marie Labrecque qui n'acceptait pas de voir partir ces jeunes filles plus fortunées vers les États-Unis ou l'Europe : « Mais que dire de leur solitude morale durant cet éloignement alors que le besoin de support était si grand »⁴⁹. Comme les autres homes, cet endroit se veut différent de la Miséricorde : « Nous ne voulons pas que notre maison ait un caractère d'institution »⁵⁰. Finalement, la Pension Giroux vient permettre aux jeunes filles ayant accouché et n'ayant pas terminé leur année scolaire au Centre Rosalie-Jetté, de demeurer dans une pension (une dizaine de places seulement) afin de « continuer leur année scolaire au Centre et recevoir les services qui contribueraient à leur réhabilitation sociale »⁵¹. La création de Rosalie-Jetté s'inscrit donc dans un courant majeur de redéfinition des institutions charitables et mène à l'expansion d'un nouveau type d'établissement plus personnalisé.

Un accueil positif, mais une aide mitigée

Si on retourne un siècle plus tôt, alors que les premières maternités ouvrent leurs portes au Québec, on constate que les Sœurs ont alors dû affronter le mépris et la grogne de plusieurs à la suite de l'ouverture d'établissements destinés à cette clientèle⁵². Si plus d'un siècle s'est écoulé entre l'ouverture des hospices comme la Miséricorde et la création du Centre Rosalie-Jetté, les mentalités sont toujours bien ancrées : la mère célibataire est encore, aux yeux de beaucoup, une « fille tombée »; le discours ambiant condamne toujours moralement la fille-mère. Comment alors légitimer l'ouverture d'un centre qui accorderait des services encore plus personnalisés à ces jeunes filles ? On peut

⁴⁸ Marie Labrecque, *Une longue longue marche. Souvenirs de Marie*, Saint-Zénon, Louise Courteau Éditrice, 1996. p.36-40

⁴⁹ *Idem.*

⁵⁰ Marie Labrecque citée dans Céline Légaré, « Un refuge de luxe : Le Manoir Ste-Dorothée », *La Presse*, 17 mars 1959.

⁵¹ Marie Labrecque, *Une longue longue marche. Souvenirs de Marie*, *Op.Cit.*, p.41

⁵² Voir à ce sujet : Andrée Lévesque, *Op.Cit.*, p.90-91

émettre l'hypothèse que la création du Centre Rosalie-Jetté, dans les années 1950, ne s'est certainement pas faite sans heurt. Les propos de Marie Labrecque, anciennement Sœur Sainte-Mechtilde, ainsi qu'un article paru dans *La Presse* le lendemain de l'inauguration du centre en 1956 permettent de nuancer cette hypothèse.

Marie Labrecque est très claire pour ce qui est des mentalités de l'époque : « c'était caché, on n'entendait pas parler de ça parce que c'était interdit »; elle se rappelle même un événement particulier illustrant bien la situation. Dans ses premières années de services auprès des Sœurs à l'Hôpital de la Miséricorde, elle se souvient avoir fait une demande spéciale alors qu'elle constatait que les meubles de l'institution tombaient en ruines :

« Je suis allée voir les marchands de meubles pour leur parler du problème et obtenir leur aide [...]. Ils nous ont envoyé des camions de meubles, mais des vieux meubles qui se tenaient à peine et qui étaient remplis de punaises. Alors là encore, c'était un signe de mépris pour ces filles [...]. Les camions ont pris le bord ! »⁵³.

Il faut dire que Soeur Ste-Mechtilde a fait un travail énorme auprès du public, par l'intermédiaire des cercles sociaux et des médias, afin de faire mieux comprendre le problème de la maternité hors mariage; elle voulait que cela cesse d'être un tabou. Le magazine *Châtelaine* souligne, en 1962, cette importante contribution de Marie Labrecque :

« Depuis quelques années, un phénomène nouveau se produit : on parle de la fille-mère en public. Le président d'un club social d'une petite ville cherche-t-il un conférencier pour un prochain dîner-causerie, il peut facilement obtenir les services d'une religieuse montréalaise toujours disposée à parler d'un sujet qui lui tient à coeur : « les mères célibataires [...]. Elle se nomme Soeur Sainte-Mechtilde. [...] Lorsqu'elle aura terminé, on se lèvera d'un commun accord, on applaudira à tout rompre puis l'on portera la main à son carnet de chèques »⁵⁴.

Malgré les tabous et les préjugés qui courent au sujet la mère célibataire, il semble que le centre ait été généralement bien accueilli. Marie Labrecque explique cet accueil favorable par le fait que le but de ce nouvel établissement était noble : écarter les plus jeunes filles de femmes possiblement de mauvaises influences :

⁵³ Entrevue réalisée avec Marie Labrecque, 6 avril 2005.

⁵⁴ Roger Nantel, *Op.Cit.*, p.58.

« Je pense que ça a été bien vu, ça a été positif, je pense que tout le monde était d'accord parce qu'au fond, ce que nous faisons [c'est que] nous retirions les petites, les très jeunes, de femmes qui pouvaient avoir 40 ans et qui en étaient à leur troisième grossesse »⁵⁵.

Faut-il rappeler que l'adolescence, concept de plus en plus exploité par les travailleurs sociaux, psychologues et même à travers la culture populaire, devient considérée comme une période décisive de la vie⁵⁶. Cette phase de transition avant la vie adulte s'impose, par le fait même, comme sujet d'étude⁵⁷ : « Nous savons en effet, que l'adolescence est une période cruciale, période de reviviscence des conflits antérieurs qui détermine de nouveaux ajustements de la personnalité. Celle-ci présente alors des besoins spéciaux [...] »⁵⁸. Un établissement voué spécifiquement à la réhabilitation de jeunes adolescentes attire ainsi plus facilement la sympathie.

Marie Labrecque affirme aussi que les autorités ecclésiastiques ont collaboré sans hésitation au projet. L'article du journal *La Presse* du 31 mai 1956 vient corroborer cette opinion; on y lit ainsi que « [...] dès le début, [le cardinal] avait donné son approbation à cette œuvre « de restauration d'âmes brisées par des circonstances tragiques » »⁵⁹. Qui plus est, on y fait la longue liste des personnes présentes, ce qui laisse croire que le Centre était relativement bien accepté, du moins chez les élites :

« La réception groupait des dignitaires de différentes œuvres, des représentants de divers clubs sociaux, des travailleuses sociales, des bienfaitrices et des bienfaiteurs qui, en dépit de leurs occupations multiples dans le monde des affaires, ont tenu à s'intéresser à la survivance et à l'expansion du Centre ouvert en octobre dernier. La

⁵⁵ Entrevue réalisée avec Marie Labrecque, 6 avril 2005.

⁵⁶ Cette importance accordée à l'adolescence est même visible par les services supplémentaires offerts à Rosalie-Jetté par rapport à d'autres foyers : À Rosalie-Jetté, les jeunes filles ne sont en contact qu'avec des travailleuses sociales professionnelles, ce qui n'est pas le cas dans d'autres foyers comme la Villa St-Michel où l'on fait appel à de simples aides sociales sans formation universitaire. Voir : Suzanne Descoteaux-Drainville, *La motivation des filles-mères à revoir la travailleuse sociale après l'accouchement*, Thèse (Service social), Université de Montréal, 1966, p.27.

⁵⁷ Soeur Pierre-de-Saint-Louis cite une thèse de la même période qui présente bien les caractéristiques qu'on attribue alors à la période adolescente, chez la fille adolescente, et chez les adolescents plus globalement : « La coquetterie naissante, la sentimentalité, la secrétivité, le début de sentiment maternel, le besoin de se dire incomprise, s'ajoutent chez la jeune fille aux sentiments de révolte, à l'opposition du monde adulte, à l'amour de l'amour, et aux grands conflits [...] masculinité-féminité; activité-passivité; indépendance-dépendance; domination-soumission; communs aux adolescents des deux sexes ». Marie-Andrée Bertrand, *Facteurs sociaux et familiaux de la délinquance des adolescentes à Montréal*, M.A. (Criminologie), Université de Montréal, 1963, p.20.

⁵⁸ Soeur Pierre-de-Saint-Louis, *Op.Cit.*, p.6.

⁵⁹ [Auteur inconnu]. « Relèvement de jeunes mères célibataires. Le cardinal P-É Léger inaugure, hier, le Centre Rosalie Jetté » dans *La Presse*, 31 mai 1956.

plupart des professions étaient représentées, prouvant que ce foyer nouveau genre a conquis l'adhésion de toutes les âmes de bonne volonté »⁶⁰.

Pour Marie Labrecque, les difficultés se sont plutôt présentées au moment d'obtenir du financement du gouvernement :

« Je me suis battue, et c'est le mot propre, avec le gouvernement parce que ça n'a pas été facile. Je refusais le terme « fille-mère » qui marquait un manque de respect selon moi; donc, je faisais les demandes avec le terme « mère célibataire », mais le gouvernement refusait ce terme »⁶¹.

Les difficultés financières étaient si graves que, selon elle, « les religieuses quêtait sur le coin des rues pour pouvoir subvenir aux besoins »⁶². Ce manque cruel de subsides est évoqué dans l'article de journal :

« Les officiers du ministère [de la Jeunesse et du Bien-Être social] accordent une subvention⁶³ au centre en raison de son caractère d'école de réhabilitation par l'enseignement ménager. Mais, en dépit de cette aide, en dépit du dévouement des Religieuses de Miséricorde, il y aura toujours place pour les fruits de la générosité [...]. Tous ceux qui se sont penchés sur l'étude du problème du centre ont été émus par la condition pathétique des jeunes filles admises »⁶⁴.

Les deux dernières citations sont lourdes de préjugés toujours en vogue à l'époque. D'abord, le terme fille-mère, déjà rejeté par certaines travailleuses sociale pour son caractère péjoratif, demeure la seule désignation acceptée par les gouvernements. Ensuite, la subvention accordée à l'école en raison de son éducation ménagère, en dit long sur la vision qu'on pouvait avoir du rôle de la femme dans la société.

Les problèmes financiers de la Miséricorde, particulièrement le peu d'aide accordée par le gouvernement provincial, sont par ailleurs évoqués par des religieuses à deux autres reprises dans nos sources : « Nous avons l'esprit ouvert au progrès, les moyens nous manquent pour faire mieux »⁶⁵; « Pour la cliente indigente, l'Assistance publique paie 20 jours d'hospitalisation, ce qui n'est qu'une base puisque la durée moyenne du séjour de la fille-mère dans l'institution fut, par exemple, en 1950 de 56.3

⁶⁰ *Idem.*

⁶¹ Entrevue réalisée avec Marie Labrecque, 6 avril 2005.

⁶² *Idem.*

⁶³ « Le Ministère du Bien-être social et de la famille assume le traitement de la directrice, d'une assistante, d'un médecin ». Voir : Arthur Prévost, *Op.Cit.*, p.124.

⁶⁴ [Auteur inconnu]. « Relèvement de jeunes mères célibataires. Le cardinal P-É Léger inaugure, hier, le Centre Rosalie Jetté » dans *La Presse*, 31 mai 1956.

⁶⁵ Soeur St-Aimé à l'Abbé Bourgeois, cité dans Diane Raymond, *Op.Cit.*, p.47.

jours, de 68.6 jours en 1945 »⁶⁶. Dans le mémoire de Madeleine Bisson, en 1950, on décrit les difficultés d'acceptation des différents bureaux de service social destinés aux filles-mères au Québec :

« Bien que l'urgence et la gravité de ce problème social fussent admises, le public qui en général reconnaissait la nécessité de s'intéresser aux filles-mères, voyait d'un mauvais oeil l'aide financière qu'une agence sociale pouvait leur apporter. Le public n'était pas socialement préparé à ce qu'une oeuvre utilisant les deniers publics leur vienne en aide à elles et à leurs enfant, à même ces fonds »⁶⁷.

En 1960, un article de l'Actualité aborde à nouveau cette question, toujours sous le même angle : « Les gouvernements craindraient l'opinion publique s'ils lui accordaient une aide financière, car cela aurait l'air de donner un statut à la mère célibataire »⁶⁸. Cette situation rappelle à quel point la charité a longtemps été au Québec une affaire privée, le rôle des communautés religieuses et non de l'État. Il faut attendre les années 1960 avant que des changements commencent à s'opérer dans cette direction.

Les problèmes ont aussi surgi, selon Marie Labrecque, lorsqu'il fut temps de faire les demandes à la CÉCM afin d'obtenir des services scolaires en 1958. Dans un album souvenir de l'École Rosalie-Jetté (1960-1995), Marie Labrecque écrit : « Vous comprenez que ce ne fut pas facile. C'était une première. Tout cela a duré deux longues années de négociations avant d'obtenir gain de cause »⁶⁹. Lors de l'entrevue, nous avons voulu avoir plus de détails sur cette affirmation. Elle nous a dit se rappeler de longs débats : « Ils ne comprenaient pas le sens profond du problème [...] Ça a été très long à obtenir parce qu'ils n'y croyaient pas »⁷⁰. Une fois l'accord conclu néanmoins, il semble que la bonne entente se soit installée entre les autorités de la CÉCM et le Centre Rosalie-Jetté qui a obtenu des professeurs itinérants dès 1958 et des professeurs permanents sur place avec une directrice dès 1960⁷¹. Nos recherches dans les cahiers de délibérations de

⁶⁶ Soeur Marie-Laetitia, *Op.Cit.*, p.175.

⁶⁷ L'auteure fait ici référence à la notion de bon pauvre / mauvais pauvre : « La personne, objet de l'aumône, devait apparemment mener une vie honnête ou présenter certains caractères susceptibles de plaire à la personne charitable ». Madeleine Bisson, *Op.Cit.*, p.4-5.

⁶⁸ Renée Geoffroy, *Op.Cit.*, p.24.

⁶⁹ École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*. Remerciements à Mme Carole Lafortune, ancienne enseignante à l'école et aujourd'hui conseillère pédagogique.

⁷⁰ Entrevue réalisée avec Marie Labrecque, 6 avril 2005.

⁷¹ Document préparé par Liliane Thériault, s.m., Archives Sœurs de Miséricorde, Montréal.

la CÉCM, dans l'espoir d'y retrouver une trace quelconque des débats, ont été vaines. En fait, les seuls éléments trouvés rapportent les décisions : « À la suite d'une demande de la Supérieure du Centre Rosalie-Jetté, il est RÉSOLU de désigner une institutrice qui enseignera à cette institution »⁷² et « Le Secrétaire donne lecture d'une lettre en date du 7 avril de Sœur Ste-Mechtilde, s.m., directrice du Centre Rosalie-Jetté. La Commission se rend à la demande qui est présentée et DÉCIDE de désigner deux autres institutrices à cette institution »⁷³.

Évidemment, plusieurs préjugés défavorables aux mères célibataires ont fait la vie dure au centre et aux différents projets qui l'ont animé. Néanmoins, le but du centre, qui était d'aider les adolescentes, les plus susceptibles d'être « ramenées sur le droit chemin » a aidé à le faire accepter, de façon assez généralisée, par la société.

Laïcisation

Malgré leur bonne volonté, les sœurs constatent, durant les années 1960, que l'évolution des mentalités s'enlignait généralement vers la laïcisation. Cette citation est particulièrement éloquentes à ce sujet :

« De nos jours, bon nombre de futures mères s'adressent spontanément à un service social et, faut-il le dire, de préférence, en bien des cas, à une travailleuse laïque qu'elle rattache mieux à son milieu familial [...]. Les religieuses de la maternité qui ont pour mission et pour ambition la réhabilitation de la fille-mère, n'ont pas hésité à demander la coopération d'assistantes sociales laïques dans le but de mieux réaliser les fins propres de leur oeuvre »⁷⁴.

En 1963, le Service social de la Miséricorde se résigne même à changer son nom. Mariette Gonneville, alors travailleuse sociale à la Miséricorde se souvient :

« Comme on était conscient que le nom du service social de la Miséricorde pouvait éloigner certaines filles [...], puis comme on était aussi soucieux de

⁷² Commission des Écoles Catholiques de Montréal, *Délibérations*, Volumes LXVIII, p.364 (séance du 3 novembre 1960).

⁷³ Commission des Écoles Catholiques de Montréal, *Délibérations*, Volumes LXVIII, p.528 (séance du 18 avril 1960).

⁷⁴ Aline-C. Fontaine, *Op.Cit.*, p.187.

s'adapter aux changements de la société, les responsables du service ont fait une requête pour changer le nom du service social de la Miséricorde [...]. Alors on l'a appelé le service social Ville-Marie »⁷⁵.

Le processus de laïcisation de la Miséricorde se parachève en 1967 lorsque les Soeurs de Miséricorde décident de se retirer de l'administration du domaine hospitalier pour ne garder que les foyers d'accueil, bien que plusieurs soeurs demeurent employées à la Miséricorde⁷⁶.

Le débat par rapport à la contraception est un bon exemple des répercussions de la laïcisation; il est par ailleurs amplifié par l'arrivée de la pilule. Mariette Gonneville, qui prend la direction du Service social Ville-Marie en 1967⁷⁷, se rappelle qu'elle a convoqué son Conseil d'Administration à une rencontre publique dans un hôtel montréalais en 1967 pour répondre à une interrogation majeure sur la pilule contraceptive:

« Comment faire avec une cliente, est-ce qu'on devait lui suggérer la contraception pour se protéger une autre fois ? [...] C'était un gros changement parce que, même si ça s'appelait Service social Ville-Marie, ça avait été le Service social de la Miséricorde [...]. Il fallait prendre une position [...]. On a organisé une rencontre au Holliday Inn [...] avec des conférenciers⁷⁸[...]. On a invité les services sociaux, nos confrères en services sociaux, le Service d'adoption, surtout, il y avait le directeur qui était un chanoine, il m'a regardé d'un drôle d'oeil [rires], différents services, puis aussi les étudiants de l'École de service social de l'Université de Montréal. [...] Ça a discuté, ouf ! »⁷⁹.

La conclusion de la conférence a été qu'il ne fallait pas aborder directement le sujet avec la patiente, mais si cette dernière posait des questions sur la contraception, les travailleurs sociaux étaient libres de lui en parler et de la renseigner⁸⁰. À notre avis, ce compromis semble en fait faire les choses à moitié, et, dans bien des cas favoriser les filles probablement les plus éduquées, déjà au courant de certaines possibilités, au

⁷⁵ Entrevue avec Mariette Gonneville, réalisée par Sophie Doucet, janvier 2003, p.16. Merci à ma directrice, Denyse Baillargeon, pour l'accès à plusieurs entrevue de travailleuses sociales réalisées par Sophie Doucet.

⁷⁶ *Ibid.*, p.17.

⁷⁷ Le Conseil d'Administration se compose alors d'une femme juge, d'un architecte, d'un sociologue, d'un ingénieur et de deux Soeurs de Miséricorde. *Ibid.*, p.18.

⁷⁸ Les conférenciers incluait : un sociologue, une médecin pratiquant à Ste-Justine et un psychiatre. *Ibid.*, p.19.

⁷⁹ *Idem.*

⁸⁰ *Idem.*

détriment des moins instruites. Toutefois, il fallait parvenir à un accommodement entre les plus conservateurs et les plus progressistes et le résultat constitue quand même, il est important de le souligner, un pas dans la direction de l'acceptation de la contraception comme nouvelle méthode dans le traitement de la maternité illégitime. Qui plus est, nous ne connaissons pas l'application réelle de ce « règlement » par les travailleuses sociales; certainement, ces intervenantes ont pu se faire une interprétation très personnelle des recommandations.

En somme, dans une société bousculée par la Révolution sexuelle et par un désir de laïcisation, les sœurs de Miséricorde, malgré leur dévouement et leur ouverture, ont décidé de laisser graduellement le contrôle de leurs institutions à des pouvoirs laïcs. Autant l'évolution en terme de traitement plus humain de la maternité célibataire précède la laïcisation officielle des institutions, autant l'origine religieuse des institutions se sent après cette même laïcisation, comme dans le cas de la contraception. Nous croyons donc que l'association très souvent faite entre laïcisation et modernisation, est, dans le cas de la maternité hors mariage, démesurée. Nous ne contestons pas l'impact de la laïcisation sur les institutions québécoises, mais nous croyons que plusieurs historiens ont surestimé sa portée.

3.2 De nouveaux défis pour le Centre et l'École Rosalie-Jetté

Garde de l'enfant

En 1946, les Sœurs de la Miséricorde entérinent un premier accord avec la CÉCM afin de scolariser les enfants abandonnés⁸¹. Vers la fin des années 1950, lorsque la demande est faite afin d'offrir ce même type de service, mais cette fois aux mères célibataires, on se tourne spécifiquement vers la jeune femme en lui offrant des services en tant que personne ayant des besoins particuliers. Dans les années 1950, comme

⁸¹ Michèle Boily et Louis Lemoine (Édition originale de Édouard Pilon, prêtre, 1985), *Rosalie-Jetté, 35 années de services scolaires aux adolescentes enceintes*, Montréal, Commission des Écoles Catholiques de Montréal, 1995, p.4 (ACSDM, boîte 336).

l'explique Lucia Ferretti, de nombreuses éducatrices, religieuses comme laïques, interprètent à leur manière les enseignements de l'Église sur la maternité; elles prônent ainsi le droit à l'éducation des femmes et l'importance de ce droit pour l'éducation des futurs enfants :

« La maternité ne consiste pas, en effet, dans le seul fait de mettre des enfants au monde selon la chair. La femme n'est pas simple génitrice. La maternité humaine est plus qu'une maternité purement animale. Elle consiste à élever des êtres humains. La femme est la mère des esprits comme elle est la mère des corps. »⁸².

Dans un Québec qui se modernise, la formation scolaire des femmes permet à ces dernières de gérer leur vie et de mieux éduquer leurs enfants. Par le fait même, en permettant à ces mères de poursuivre leurs études, les autorités du Centre Rosalie-Jetté encouragent une responsabilisation, et donc très souvent, la garde de l'enfant par la fille-mère. En entrevue, Marie Labrecque abonde dans ce sens :

« Quand la petite fille a eu son enfant, souvent il y a eu une évolution dans le sens de l'adoption, c'est-à-dire qu'il y a eu moins d'adoptions [...]. C'est pourquoi nous avons ouvert la pension Giroux, afin que même si elles avaient un bébé, elles puissent étudier, consulter la psychologue et la travailleuse sociale »⁸³.

C'est surtout durant les années 1960 que l'idée de la garde de l'enfant en vient à être une option aussi valable que l'adoption : d'une part, les mères décident de plus en plus de ne pas céder leur bébé à la crèche, et d'autre part, les travailleurs sociaux et psychologues commencent à accepter que la garde de l'enfant par la mère naturelle n'est pas nécessairement néfaste. En 1966, la travailleuse sociale Nicole Mercier écrit : « Quoique l'adoption s'avérerait généralement la meilleure solution, il n'en demeurerait pas moins qu'elle n'est pas la seule solution désirable si nous considérons le fait que la garde de l'enfant par la mère naturelle est parfois heureuse pour la mère et pour l'enfant »⁸⁴.

Dans sa rencontre avec 18 mères célibataires ayant décidé de garder leur enfant (Société d'adoption et de Protection de l'Enfance), Nicole Mercier a questionné ces

⁸² Lucia Ferretti, « La philosophie de l'enseignement » dans Dumont, Micheline et Nadia Fahmy-Eid, *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1940-1960*, Montréal, Boréal, 1986, p.152.

⁸³ Entrevue réalisée avec Marie Labrecque, 6 avril 2005.

⁸⁴ Nicole Mercier, *Op.Cit.*, p.10.

dernières sur les améliorations à apporter aux services offerts aux mères célibataires : aide pécuniaire, plus de garderies à prix moins élevé et dans un état moins insalubre, plus de travailleuses sociales⁸⁵. Toutes ces demandes sont rattachées à la garde de l'enfant par la mère. De son côté, lorsqu'en 1974, la CÉCM ouvre l'École Rosalie-Jetté, elle adapte, au fil des ans, ses services afin de répondre aux demandes des étudiantes et afin de leur permette le plus possible de vivre de façon décente avec un enfant. À travers les nombreux sondages et entrevues effectués auprès de sa clientèle, les mêmes demandes reviennent et touchent directement les problèmes que les filles qui ont décidé de garder leur enfant doivent affronter quotidiennement : garderie sur le site de l'école (demande qui revient le plus souvent et qui sera finalement comblée en 1979), aide juridique, service de placement, présence accrue de la travailleuse sociale et de la conseillère en orientation, cafétéria, service de gardiennage, cours plus pratiques, possibilités de stages, logements à loyer modique⁸⁶.

Le fait que les mères adolescentes décident en majorité, à partir des années 1970, de garder leur enfant et de ne pas le donner en adoption, reflète bien évidemment un mouvement qui s'observe à une échelle occidentale et qui n'est pas unique au Québec. Toutefois, la présence du Centre, puis de l'École Rosalie-Jetté a contribué à offrir plusieurs services, les plus importants étant l'éducation secondaire et la garderie, facilitant la garde de l'enfant par la mère adolescente.

Une inspiration religieuse bien ancrée

Malgré la perte d'influence de l'Église catholique au Québec, malgré un transfert d'influence vers la CÉCM (commission scolaire confessionnelle) lors de la création de l'École en 1974 et bien que le Centre Rosalie-Jetté ait été cédé à l'État par les Sœurs en 1976⁸⁷, nous pensons que l'inspiration religieuse a continué d'imprégner la philosophie

⁸⁵ Nicole Mercier, *Op.Cit.*, p.64.

⁸⁶ *Les services à l'École Rosalie-Jetté*. ACSDM, boîte 336.

⁸⁷ Le centre reste ouvert jusqu'en 1995 alors qu'il est fusionné avec un autre centre jeunesse. Voir : Ministère de la santé et des services sociaux du Québec,

de l'École Rosalie-Jetté. Comme nous l'avons exprimé plus tôt, le changement est, selon nous, une notion relative. C'est donc de façon beaucoup plus graduelle que les apparences pourraient le laisser croire que la religion a perdu sa place de choix à l'École Rosalie-Jetté. C'est une citation tirée du recueil souvenir (1960-1995) qui nous a menés sur cette piste : « Nos luttes sont remplies de foi »⁸⁸.

Lors de la création du Centre en 1955, les Sœurs décrivent ainsi la mission de l'établissement :

« Au moyen d'un programme éducateur réalisé dans une sympathique atmosphère familiale et chrétienne, on désire aider les jeunes mères célibataires à reconstruire leur vie, en faisant connaître et apprécier les valeurs qui comptent vraiment dans une existence féminine [...]. À travers la communication de connaissances, les éducatrices seraient, par-dessus tout, soucieuses d'inculquer les principes à la base d'une vie heureuse : nécessité d'un idéal, importance d'agir personnellement et de fortifier sa volonté »⁸⁹.

Presque vingt ans plus tard, en 1974, quelques mois après l'ouverture de l'école rue Bossuet, un sondage est effectué auprès de la clientèle. Parmi les questions posées, on demande aux jeunes filles d'indiquer si oui ou non elle désire obtenir un cours ou un atelier dans telle ou telle matière. Il est très intéressant de constater que 78 % des étudiantes désirent des cours d'éducation sexuelle contre 14 % seulement pour les sciences religieuses; 19 % désire des ateliers de pastorale et 31 % la présence d'un aumônier⁹⁰. Malgré cela, dans un communiqué du 24 septembre 1975, Pierrette Girard-Frère, alors directrice de l'École, explique que l'École consacre une période de 45 minutes à l'éducation sexuelle par semaine alors qu'elle consacre quatre à cinq périodes à des fins d'animation pastorale⁹¹. Signe que les temps ne changent pas si vite, la travailleuse sociale Michèle Boily souligne, dans un rapport en 1982 : « Une chose qui m'a étonnée, c'est de découvrir le grand nombre de filles qui aspirent à se trouver un mari et à mener une vie tranquille et confortable; je croyais ces valeurs traditionnelles à

<<http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/m02/M02EtabDonneesHist.asp?CdIntervSocSan=1027>> (consulté le 30 juillet 2006).

⁸⁸ École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*.

⁸⁹ Document préparé par Liliane Thériault, s.m., Archives Sœurs de Miséricorde, Montréal.

⁹⁰ [c. 1974], sondage aux étudiantes, ACSDM, boîte 336.

⁹¹ CÉCM. *Sujet « Échange de services Centre-École »*. 24 septembre 1975. ACSDM, boîte 336.

peu près disparues »⁹². Enfin, en 1985, dans une allocution en l'honneur du 25^e de l'École (1960-1985), Michel Pallascio, président de la CÉCM rappelle que « l'École Rosalie-Jetté est [...] un témoignage vivant des valeurs chrétiennes que toute école de la CÉCM se doit de promouvoir »⁹³. L'inspiration chrétienne, la volonté d'inculquer les croyances et l'idéal catholiques, sont donc toujours bien présents dans les choix de l'École dans les années 1970 et 1980.

À plusieurs reprises, l'école a eu besoin d'une campagne médiatique afin de se faire mieux connaître auprès de la population. En 1989, le baptême d'Émilie, la fille d'une des étudiantes, devient le prétexte pour une campagne publicitaire. Cet événement a été, selon l'article, une véritable réjouissance où étaient invitées plusieurs personnes de renom⁹⁴. En 1995, lors de la célébration des 35 ans, une professeure de l'école écrit : « La célébration du baptême à l'école est devenue une tradition qui se répète régulièrement »⁹⁵.

Mentionnons également qu'en 1991 cette fois, le médecin Réjean Thomas s'offusque de l'obstination de la CÉCM à refuser tout débat sur l'installation de distributrices de condoms dans les écoles, particulièrement à l'École Rosalie-Jetté : « Les parents devraient se révolter contre cette clique de dirigeants et de commissaires intégristes qui tentent d'imposer leurs valeurs aux jeunes »⁹⁶.

Ces divers événements nous laissent croire que l'école a conservé, du moins jusqu'à récemment, une idéologie inspirée par la foi chrétienne, sinon même par la doctrine catholique. Souvent plus de l'initiative des dirigeants de l'École et de la Commission scolaire que des élèves, l'École a continué d'être guidée par des principes religieux jusqu'à une période assez récente.

⁹² Michèle Boily. *Mon stage à l'École Rosalie-Jetté*. Travail présenté le 30 avril 1982 à Mme Ginette Belcourt René, Département de travail social, UQAM. ACSDM, boîte 336.

⁹³ CÉCM. *Le 25^e anniversaire de l'École Rosalie-Jetté. Allocution du président Monsieur Michel Pallascio*. 15 novembre 1985. ACSDM, boîte 336.

⁹⁴ Richard Fortin, « Émilie est baptisée à l'école que fréquente sa mère » dans *La Presse*, 29 mars 1989, p.A16.

⁹⁵ École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*.

⁹⁶ Éric Trottier, « Un médecin tient la CÉCM en partie responsable des prochaines victimes du sida » dans *La Presse*, 6 avril 1991, p.A3.

La fin justifie les moyens

En 1995, un courant de conservatisme plus explicite fait directement référence à l'École Rosalie-Jetté. Une journaliste du *Voir* rapporte les propos d'un commissaire de la CÉCM (Maurice Prévost) dont une allocution devant le *Human Life International* (lobby antiavortement) portait le titre : « Amour, famille et vie : l'école secondaire Rosalie-Jetté ». Ce commissaire aurait prôné un agrandissement de l'École afin de freiner « l'holocauste au Québec »⁹⁷. Il aurait fait état de plus de 5000 avortements par année au Québec chez les adolescentes alors que l'École n'a qu'une capacité de 160⁹⁸. Le commissaire a par contre nié avoir tenu la majorité de ces propos⁹⁹ et a dit ne s'en être tenu qu'au discours officiel duquel Michel Pallascio, président de la CÉCM a déclaré n'y avoir « rien vu qui soit contraire à l'ordre public »¹⁰⁰.

Cet événement est-il isolé ? En fait, le thème du « respect de la vie » revient à plusieurs reprises, de façon plus ou moins explicite, dans nos sources. Le Centre puis l'École ont donc possiblement constitué, aux yeux de certains, un moyen d'éviter des avortements. Cet argument a possiblement même été utilisé lors de la création du Centre Rosalie-Jetté, un peu comme, au tout début des maternités au XIXe siècle, les religieuses disaient que leurs hôpitaux prévenaient des crimes encore pires (avortement et infanticide).

Deux débats majeurs, l'avortement et la contraception, vont de pair avec la Révolution sexuelle. Dans le cas de l'École Rosalie-Jetté, le débat sur l'avortement est

⁹⁷ Voici quelques autres propos rapportés : « Les gens adoptent à l'extérieur, alors que notre propre sang et notre propre religion avortent. Et ce n'est que la pointe de l'iceberg. Dans nos écoles, les travailleurs sociaux incitent les jeunes filles à se faire avorter [...]. Nous sommes aux portes de l'enfer [...] Dans les écoles, il y a des cours d'éducation sexuelle où on enseigne la perversion ». Nathalie Collard, « Le Québec selon HLI : Aux portes de l'enfer », dans *Voir*, Vol 9, No 22 (27 avril 1995), p.6

⁹⁸ Luc Rufiange, « Membre de l'exécutif de la CÉCM dans l'eau chaude » dans *Le Journal de Montréal*, 4 mai 1995, p.21

⁹⁹ Nathalie Collard, qui a assisté à la conférence a dit qu'il s'éloignait de son texte et « il partait en transes, se mettait à crier et les gens applaudissaient ». Paul Cauchon, « Allégations de racisme à l'endroit d'un commissaire » dans *Le Devoir*, 4 mai 1995, p.A3.

¹⁰⁰ Michèle Ouimet, « Des propos tenus par le commissaire Prévost devant la HLI suscitent une controverse à la CÉCM » dans *La Presse*, 4 mai 1995, p. A5.

évident. À plusieurs endroits dans les témoignages des étudiantes, on lit que leurs parents les ont incitées à avorter, mais qu'elles ont refusé. Le thème du respect de la vie revient à plusieurs reprises dans nos sources. En 1978, la directrice Simone Gignac-Rheault écrit : « Elles respectent la vie qu'elles portent en elles ». Lors d'une allocution pour le 25^e anniversaire, Mme Fleur-Ange Lefebvre-Fortier (directrice en 1985) rappelle la mission privilégiée de l'École :

« Rosalie-Jetté est une aventure collective où l'on retrouve des éducatrices et des éducateurs soucieux du respect de la vie¹⁰¹. Ils veulent apporter à la jeune mère célibataire tout le support [sic] et le respect dont elle a besoin pour assumer sa décision de garder son bébé »¹⁰².

Ce thème revient aussi à deux reprises dans les témoignages du 35^e anniversaire :

« Ce n'est pas évident d'être en pastorale scolaire à Rosalie-Jetté. Imaginez ! De jeunes filles non mariées sont enceintes d'un premier enfant. Certaines, d'un deuxième ! On est bien loin des normes traditionnelles de l'Église. [...] Pourtant, ce que je veux signifier par ma présence et mon travail, c'est l'amour inconditionnel de Dieu peu importe qui nous sommes et ce que nous vivons. Les filles donnent naissance à des petits, à la Vie. Moi, à ma façon, je veux donner naissance à la confiance, à l'espérance, et aussi... à la Vie »¹⁰³.
Gilbert Dubé, ptre. Animateur de pastorale, 1989-

« Peut-être est-ce à votre contact que j'ai découvert, au fil des années, cet amour pour la vie ! Oui, que c'est beau la vie ! Qu'elle a été belle avec vous ! Continuez à répandre cet amour et ce respect de la vie ! »¹⁰⁴.
Rose-Marie Sherwood, enseignante, 1972-

Un article de 1977 démontre bien à quel point la société québécoise est divisée. D'une part, on y apprend que plus de 40 % des médecins refusent aux adolescentes mineures les moyens de contraception. Et, d'autre part, chez une majorité de la population « on préfère la jeune fille qui se fait avorter¹⁰⁵ à celle qui garde son enfant; une bonne partie de l'incompréhension et même du mépris qui accable les parents seuls vient du fait qu'ils posent à notre société des questions qu'on préférerait éviter »¹⁰⁶.

¹⁰¹ À noter que ces termes sont soulignés à même notre source.

¹⁰² CÉCM. 25^e anniversaire de l'École Rosalie-Jetté. Allocution de Mme Fleur-Ange Lefebvre-Fortier, 15 novembre 1985, ACSDM, boîte 336.

¹⁰³ À noter la majuscule au mot « Vie ». École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*.

¹⁰⁴ *Idem*.

¹⁰⁵ Il ne faut pas oublier que la décriminalisation pour des raisons non-médicales n'a été effective au Canada qu'en 1988.

¹⁰⁶ Georgianne Gagnon-Rochon. *Ça peut arriver à n'importe qui...* ACSDM, boîte 336.

Il nous a toutefois été impossible de vérifier notre hypothèse selon laquelle l'argument « antiavortement » avait pu être à l'origine de la création du centre. En effet, lorsque la question a été posée à Marie Labrecque, sa réaction a été la surprise. Jamais, selon elle, un argument du genre a pu légitimer la présence du centre ou de l'école : « L'avortement, c'est une affaire personnelle ! C'est pas une affaire de groupe, d'école ou d'institution »¹⁰⁷. En somme, si le thème du respect de la vie a été largement utilisé au cours des années, le mouvement antiavortement ne semble avoir fait l'éloge de l'École Rosalie-Jetté qu'une seule fois explicitement.

3.3 La maternité adolescente : perspectives actuelles

Évidemment, l'époque où une grossesse hors mariage était synonyme de honte découlant de l'idée du péché est aujourd'hui définitivement révolue. Toutefois, la maternité à l'adolescence entraîne toujours une série de stigmates, qu'ils soient de nature économique, sociale, ou psychologique. Et malgré une évolution dans les mentalités, les jeunes filles fréquentant aujourd'hui l'École Rosalie-Jetté, tout comme à ses débuts, recherchent un lieu où elles ne seront pas jugées et où elles n'auront pas à subir le regard des autres. Après 1960, les mœurs se sont adoucies certes, mais la mère célibataire, surtout adolescente, a continué à être marginalisée.

Les changements prennent du temps à s'installer dans les habitudes sociales. Micheline Dumont cite ainsi l'étude d'une sociologue datant de 1964. Cette sociologue sonde des femmes de la banlieue montréalaise : « sur 90 femmes interrogées, 89 répondent qu'elles refuseraient de garder à la maison l'enfant de leur fille célibataire »¹⁰⁸. Les préjugés, en 1982, sont toujours bien présents selon l'analyse de la travailleuse sociale Michèle Boily :

« Les gens sont encore farcis de préjugés face à la mère célibataire. Malgré la libération sexuelle, on blâme encore la jeune fille « qui s'est fait prendre ». D'un

¹⁰⁷ Entrevue réalisée avec Marie Labrecque, 6 avril 2005.

¹⁰⁸ Micheline Dumont. *Op.Cit.*, p.487-488.

côté, la société a une attitude permissive et d'un autre côté, elle blâme, critique. Les filles me parlent souvent de comment elles sont perçues par leur entourage et par les gens qu'elles rencontrent par hasard, dans les transports en commun par exemple »¹⁰⁹.

Un exemple plus concret que la maternité adolescente a persisté comme tabou se retrouve dans un document de 1978, alors que des professeurs de Rosalie-Jetté expriment leur difficulté à faire connaître l'école. Un projet pour présenter les services de Rosalie-Jetté à des étudiants d'autres écoles de la CÉCM échoue : « [Nous avons fait face] à la réticence des écoles secondaires face à ce genre d'information; ces dernières prétextaient surtout des réactions négatives possibles de la part des parents »¹¹⁰. Cette crainte de l'adolescente enceinte dans une école régulière semble toujours présente en 1998 alors qu'une travailleuse sociale, dans un article de *La Presse*, s'exprime ainsi : « Il y a encore des préjugés dans les écoles. La fille enceinte est parfois vue comme un mauvais exemple pour les autres. La direction craint parfois la contagion et n'incite pas la future mère à rester à l'école. Pourtant, l'expérience de la mère adolescente pourrait bien souvent dissuader les autres de s'embarquer dans des grossesses précoces ! »¹¹¹. Il est intéressant de faire le parallèle avec les États-Unis où l'historienne Solinger rappelle que les mères célibataires sont renvoyées automatiquement de leur école jusqu'en 1972¹¹².

Un autre exemple intéressant se retrouve dans un article de 1986 où un médecin fait l'observation suivante :

« Les livres d'obstétrique [...] semblent nier la grossesse chez l'adolescente, comme si aucun problème ne lui était spécifique [...]. Ce refus [...] n'est en fait que le reflet de l'opinion publique. À preuve : le docteur Quiros s'est vu refuser un remboursement pour une visite prénatale de la part de la Régie de l'assurance-maladie du Québec parce que l'âge de la patiente (12 ans) était incompatible avec le diagnostic »¹¹³.

¹⁰⁹ Michèle Boily, *Op.Cit.*

¹¹⁰ CÉCM. *École Rosalie-Jetté. Projet de développement*. ACSDM, boîte 336.

¹¹¹ Francine Bélanger citée dans Brigitte Breton, « Mère et élève, de plus en plus de grossesses chez les moins de 18 ans » dans *Le Soleil*, 8 avril 1998, p.A1.

¹¹² Rickie Solinger, *Op.Cit.*, p.4.

¹¹³ Suzanne Blanchet, « Adolescentes et mères déjà » dans *L'une à l'autre*, hiver 1986.

La mère célibataire demeure associée à un problème social et à un fardeau économique¹¹⁴. Un extrait de *Châtelaine*, version anglaise (1982) exprime bien l'opinion commune d'une partie de la population canadienne-anglaise (mais qui rejoint l'opinion que se faisait sûrement de nombreux Québécois) :

« [After the decision to marry] there follows a short happy period of excitement – a ring, showers, stag party, wedding [...]. Nobody pays any attention to such key issues as how this household will be supported. She has no skills; she works a few months at a gas bar, a doughnut shop. He leaves school, takes whatever work's available. She begins to feel rotten, loses interest in sex (which was not that interesting to begin with). They're falling behind on the rent, the furniture payments, the car insurance. The baby arrives, keeps them up nights. He begins to drink heavily, they fight, he beats her up, she leaves. Marriage proves, in short, not a solution to pregnancy but another trap »¹¹⁵.

Les filles disent avoir besoin de cette école où elles se retrouvent entre elles, où elles se sentent femmes et non plus filles : « En tant que mineure, légalement elle demeure sous l'autorité de ses parents, ce qui suppose que même si, biologiquement elle est en train de devenir mère, socialement, elle reste une enfant, une enfant qu'on ne croit pas toujours capable d'assumer des responsabilités qui habituellement reviennent au monde des adultes »¹¹⁶.

Il reste que ces filles sont souvent en mal d'amour. Leurs témoignages rappellent qu'elles recherchent souvent chez cet enfant à naître un objet d'amour manquant : « Je me sentais importante pour la première fois de ma vie »¹¹⁷; « Pour l'instant, je me donne corps et âme pour satisfaire aux besoins de mon fils tellement que j'en oublie les miens qui n'ont jamais été satisfaits »¹¹⁸. Elles réalisent souvent aussi que leur adolescence leur glisse entre les doigts : « Ça peut paraître bizarre, mais pour moi, les vacances, c'est quand je suis à l'école »¹¹⁹; « J'aimerais vivre ma vie d'adolescente, mais j'ai toujours

¹¹⁴ Voir aussi : André Noël, « De jeunes prestataires de l'aide sociale font des enfants pour avoir plus d'argent » dans *La Presse*, 18 mai 1988, p.A8.

¹¹⁵ Cité dans Susan Crawford, « Public Attitudes in Canada Toward Unmarried Mothers, 1950-1996 », *Past Imperfect*, Vol 6 (1997), p.122

¹¹⁶ *L'étudiante enceinte et l'école*. ACSDM, boîte 336.

¹¹⁷ Caroline Bombardier dans École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*.

¹¹⁸ Sasha Carillo dans École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*.

¹¹⁹ Sasha Carillo dans École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*.

ce sentiment que mon plus beau garçon m'appelle en me disant : « ce n'est pas grave maman, je t'aime et tu m'aimes » et c'est ça l'important, et à cet instant, je chasse l'idée de m'en aller »¹²⁰.

Tous ces témoignages démontrent la nécessité de cette école très spéciale qu'est Rosalie-Jetté. Évidemment, ces jeunes femmes peuvent, grâce à cette école, éviter le regard désapprobateur et parfois méprisant qui est souvent encore présent à l'école régulière, mais elles peuvent surtout y recevoir des services adaptés à leur situation. Il semble que l'école accomplisse bien sa mission : « Cette preuve d'intérêt que la communauté scolaire porte aux adolescentes enceintes peut contrebalancer pour le rejet qu'elles ont à subir par ailleurs, les revaloriser et leur redonner un peu d'estime d'elles-mêmes »¹²¹. Un rapport annuel de 1981-1982 indique un taux de réussite aux examens du ministère de plus de 98 %¹²².

L'intérêt nouveau que la société a porté à la mère célibataire est particulièrement visible à travers la multiplication des programmes d'aide et de soutien qui s'adressent à elle. Toutefois, certains analystes voient dans cette nouvelle attitude un revirement de situation qui s'est fait au détriment des pères. Dans un article de 1966 sur le père célibataire, un professeur de l'École de service social de l'Université de Toronto, Benjamin Schlesinger, dénonce le peu d'égard porté au père. Exprimés en 1966, ces propos paraissent en quelque sorte comme le présage d'une critique très actuelle :

« Les organismes de bien-être social adoptent une attitude sympathique envers la fille-mère en s'occupant d'elle de plus en plus tandis que le père putatif, étant encore assez peu connu, est considéré par la société et peut-être dans une certaine mesure, par les organismes de bien-être, comme un être irresponsable et peu coopérateur [...]. La loi, la pratique du service social de même que l'attitude du grand public mettent l'accent sur la responsabilité financière du père célibataire »¹²³.

Fille irresponsable, fardeau économique ou usurpatrice du père, la mère célibataire est encore aujourd'hui victime de stigmates. La jeune adolescente enceinte

¹²⁰ Monica Soares dans École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*.

¹²¹ *L'étudiante enceinte et l'école*. ACSDM, boîte 336.

¹²² *École Rosalie-Jetté. Rapport annuel 1981-1982*. ACSDM, boîte 336.

¹²³ Benjamin Schlesinger, « Le père célibataire », *Santé et Bien-être*, vol. 21, no 1 (janvier 1966), p.4.

qui préfère ne pas se faire avorter a néanmoins certaines options qui s'ouvrent à elle, dont l'École Rosalie-Jetté de la CSDM, héritage du projet de Soeur Sainte-Mechtilde à la fin des années 1950.

Conclusion

Les Soeurs de Miséricorde ont donc su répondre à leurs accusateurs par la création d'un service social, puis de foyers plus personnalisés. Elles ont, tout en y gardant une influence incontestable, graduellement cédé le contrôle de leurs institutions à un personnel laïc.

Ces changements font référence à une évolution plus près de ce que propose Marian Morton¹²⁴, c'est-à-dire une évolution lente, mais progressive où les religieuses jouent un rôle important, en association avec leurs collègues travailleuses sociales laïques. De plus, le Centre et l'École Rosalie-Jetté nous apparaissent comme de bons exemples d'institutions qu'on pourrait dire avant-gardistes, de par leur objectif, mais qui, tout au long de leur histoire, sont demeurés ambivalents face à certaines problématiques (contraception, avortement, laïcisation). Se faisant, la rupture – souvent associée à la laïcisation – n'est pas aussi définie que ce que de nombreux historiens ont longtemps laissé entendre. L'évolution évidente des mentalités a transformé radicalement la perception de la maternité hors mariage, expression qui n'est même plus applicable à l'heure actuelle. Le problème s'est déplacé vers la monoparentalité, souvent associée à la maternité adolescente. La persistance de l'École Rosalie-Jetté démontre par ailleurs que la mère célibataire demandera probablement toujours une réponse particulière; le témoignage suivant est particulièrement révélateur :

« Dans cette école, on ne se surprend pas d'une fille qui a des nausées, d'une étudiante qui laisse sa table de travail pour s'étendre quelques instants sur le lit pliant à l'arrière de la classe, de cette future maman qui se caresse jalousement le ventre ou de cette autre qui interrompt le travail de toute la classe parce que son bébé bouge »¹²⁵.

¹²⁴ Marian Morton, *Op.Cit.*, p.117-146.

¹²⁵ Michel Morin. « Une école qui colle à la réalité de l'étudiante enceinte » dans *Progrès Rosemont*, 22 mars 1978, p. 7.

CONCLUSION

Notre hypothèse de base se lisait ainsi : influencées par la rhétorique très stricte de l'Église et les nouvelles théories psycho-sociales anglo-saxonnes, les premières travailleuses sociales québécoises ayant travaillé auprès des mères célibataires, autant religieuses que laïques, ont activement participé aux changements de mentalité entourant la maternité illégitime et la sexualité. Nous envisageons ce changement de façon très graduelle et dans une perspective où l'évolution fait face à de nombreuses résistances. À travers ce mémoire, différents éléments ont permis de confirmer cette hypothèse.

Par un survol de l'historiographie, plusieurs éléments clés dégagés par les historiens s'étant attardés à la question de la maternité hors mariage ont par la suite servis de points d'appui pour l'analyse des sources.

L'analyse des écrits des travailleuses sociales ayant oeuvré auprès des mères célibataires a constitué un premier examen de notre sujet. L'entrée tardive – en comparaison avec les États-Unis et le Canada anglais – du travail social au Québec ne s'est pas faite en douceur. Des institutions bien en place ont d'abord tenté de résister à la nouvelle profession, mais se sont finalement résolus à l'intégrer, tout en l'adaptant à la réalité québécoise. Rapidement, les travailleurs sociaux sont devenus en demande, et les théories extérieures (surtout anglo-saxonnes) ont fait leur chemin dans les écoles de service social.

Afin de démontrer leur professionnalisme dans le traitement de la maternité illicite, les travailleuses sociales utilisent des méthodes scientifiques inspirées de la psychologie, discipline qui fait, dans les mêmes années, son entrée au Québec. La prévention, la catégorisation et la relation d'aide objective sont trois éléments qui servent à démontrer la compétence et l'efficacité du travail social. Toutefois, les éléments contradictoires du discours, particulièrement en ce qui a trait à la garde ou l'abandon de l'enfant (la fille-mère étant le plus souvent implicitement ou explicitement encouragée à donner son enfant à l'adoption), prouvent la partialité de l'approche et une

volonté de normalisation. De surcroît, les thèses psychologiques ont souvent été utilisées dans ce même but de normalisation, cachant derrière une prétention d'objectivité scientifique, une morale sexiste condamnant la mère célibataire.

Si les sources contiennent parfois des passages qui semblent particulièrement rétrogrades et parfois même amusantes, d'autres représentent une avancée par rapport à la mentalité générale des années 1950 et 1960. Plusieurs travailleuses sociales interpellent ainsi à la fois les autorités et la population sur la question de l'éducation sexuelle et sur les droits de la mère célibataire, par le fait même, le problème commence à être perçu comme social et non purement individuel.

À la suite de cette analyse plutôt générale de l'intervention sociale auprès de la mère célibataire, notre recherche s'est tournée vers l'évolution de l'institutionnalisation de la fille-mère. Après une critique plutôt virulente de leurs institutions – venant même parfois de l'intérieur –, les Soeurs de Miséricorde ont entamé tout un processus de modernisation de leurs établissements. D'abord en intégrant à l'hôpital Miséricorde un service social, puis, en créant quelques foyers, suivant l'inspiration des *homes* anglo-saxons. L'aide limitée apportée par l'État dans le traitement de la maternité illégitime a d'abord restreint les religieuses et leurs consoeurs laïques dans leurs ambitions, mais dès 1955, elles ont inauguré des foyers aux services diversifiés et personnalisés. De l'initiative de Soeur Ste-Mechtilde, le Centre Rosalie-Jetté pour mères adolescentes a même permis aux jeunes mères de compléter des cours secondaires durant leur séjour, et de les continuer même après l'accouchement, grâce à la Pension Giroux.

Tous ces changements ont facilité la garde de l'enfant par la mère naturelle. Qui plus est, ils ont eu un impact à long terme puisque l'École Rosalie-Jetté, aujourd'hui sous l'autorité de la CSDM, continue à desservir la clientèle des mères adolescentes à Montréal. L'étude des archives de cette école permet par ailleurs de relativiser l'idée d'une déconfessionnalisation régulière sans embûches, cette école étant demeurée assez longtemps fidèle à des traditions catholiques.

Ce mémoire peut donc se conclure par l'analyse globale suivante. D'une part, avant même la Révolution tranquille, le traitement des mères célibataires connaît un développement plus rapide, et à plusieurs égards plus progressiste, que ce que l'ont laissé entendre plusieurs historiens. Il serait simpliste de croire que les changements dans les mentalités ne sont inhérents qu'aux changements politiques (dans le cas de la Révolution tranquille, les années Lesage) ou qu'à la laïcisation. Nous croyons que les travailleuses sociales – dont de nombreuses religieuses – ont participé activement, de par leur engagement auprès des mères célibataires, à la réforme des mentalités concernant la maternité hors mariage, et, plus globalement, la sexualité.

Les différentes explications à la maternité hors mariage reflètent un cheminement dans les mentalités : défaillance morale, déficience psychologique, troubles de personnalité, problème social. Cependant, ce mémoire prouve qu'à plusieurs reprises, ces définitions ont évolué côte à côte. Graduellement, le problème de la maternité hors mariage a cédé sa place à celui plus circonscrit de la maternité adolescente (liée à l'âge plutôt qu'à la moralité). Les Soeurs de Miséricorde avait donc vu juste en créant un centre destiné uniquement à la clientèle adolescente; c'est d'ailleurs cette institution (Rosalie-Jetté) qui perdure encore de nos jours.

Ce mémoire contient certainement quelques limites. D'abord, il s'est peu attardé aux changements politiques (lois, réformes, commissions d'enquête et rapports gouvernementaux). Pour plusieurs raisons, dont la volonté de circonscrire le sujet, nous avons fait le choix de nous pencher uniquement sur le travail des femmes, celles qui ont été en contact direct avec les mères célibataires, et c'est par ailleurs ce qui fait l'originalité du mémoire. Deuxièmement, notre enquête a presque uniquement porté sur la région de Montréal, un milieu profondément urbain, ce qui limite la généralisation à l'échelle québécoise.

Finalement, un peu comme les travailleuses sociales de l'époque, nous avons écrit ce mémoire avec un souci constant d'objectivité, mais nous restons profondément ancrés dans notre temps et par conséquent les analyses et les interprétations pourront

sembler, pour les historiens qui liront ce mémoire dans le futur, le fruit d'une autre époque ! Ce sera à ce moment à leur tour de réexaminer la question sous un angle différent, lui aussi influencé, ne serait-ce qu'inconsciemment, par les idéaux de leur temps.

Bibliographie

SOURCES

Mémoires de travailleuses sociales

Bisson, Madeleine. *La section des filles-mères au Bureau d'assistance sociale aux familles : étude descriptive de l'organisation générale de la section des filles-mères, suivie d'un bref relevé statistique des services demandés et reçus, du 1^{er} juillet 1938 au 31 décembre 1949*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1950. 66 pages.

Brault, Marie-Marthe T. *Le Dilemme de la mère célibataire, garder son enfant ou le confier pour adoption; l'influence du statut socio-économique, de la personnalité, et de la perception de l'attitude du milieu, sur la décision*. Montréal, Université de Montréal, 1975, 243 pages.

Brisebois, Christianne. *La réservation prolongée : étude de certains faits constatés dans une population de 77 filles-mères qui ont réservé leurs enfants depuis plus de six mois à la Crèche de la Miséricorde de Montréal en 1960*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1961. 105 pages.

Descoteaux-Drainville, Suzanne. *La motivation des filles-mères à revoir la travailleuse sociale après l'accouchement : une étude des caractéristiques de 50 filles-mères vues au Service Social de la Miséricorde au cours des quatre premiers mois de 1962, caractéristiques reliées à leur motivation à revoir la travailleuse sociale après leur accouchement*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1966. 89 pages.

Durocher, Andrée Amesse. *La prise de contact au Service social Ville-Marie : Étude comparée de 119 mères célibataires inscrites « sans prise de contact » et de 119 mères célibataires inscrites « avec prise de contact » en 1962 au Service social Ville-Marie à Montréal*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1966. 81 pages.

Gemme, Robert. *Définition sociale de la mère célibataire : essai en sociologie de la réhabilitation*. Thèse, Sociologie (M.A.), Université de Montréal, 1969. 153 pages.

Guindon, Ghislaine. *Recidivists Among Unmarried Mothers. An Analysis of Factors Present in the Problem of Recidivism Among 23 Unmarried Mothers as Known to the Children's Aid Society of Stormont, Dundas and Glengarry, in the Province of Ontario, in the Calendar Years of 1949 and 1950*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1951. 63 pages.

Hicks, Isabel Lillian. *A study of fifty cases of the Unmarried Mother's Division of the Catholic Welfare Bureau between the years 1931 and 1945*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1949. 104 pages.

Lavoie, Thérèse. *L'adaptation de l'enfant illégitime non abandonné par sa mère : étude de l'influence de la fille-mère*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1951. 101 pages.

Lazure, Catherine. *La situation de la fille-mère secondipare; étude sur la situation de quarante-cinq filles-mères secondipares, en relation avec la situation lors de leur première grossesse illégitime*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1957. 143 pages.

Lincourt, Solange. *Garde ou abandon de l'enfant : analyse descriptive de quelques caractéristiques sociales pouvant être associées à la décision de garde ou abandon de l'enfant par la fille-mère*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1965. 92 pages.

Meloche, Denise. *Garde ou abandon de l'enfant illégitime : étude de l'association entre certains facteurs et la décision de la fille-mère au sujet de son enfant, basée sur 60 cas de filles-mères qui ont gardé l'enfant comparativement à 60 qui l'ont abandonné à la Miséricorde de Montréal en 1955*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1957. 84 pages.

Mercier, Nicole. *Mères naturelles qui gardent leur enfants; la situation psycho-sociale de dix-huit mères naturelles montréalaises connues à la Société d'adoption et de protection de l'enfance qui, à la naissance de leur enfant, en 1963 décidaient de garder leur enfant*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1966. 93 pages.

Michaud, Marielle. *Motifs d'abandon de l'enfant illégitime : une étude des motifs d'abandon de l'enfant par dix-neuf filles-mères de dix-huit à vingt-trois ans inclusivement admises à la Miséricorde du 1^{er} janvier au 15 février 1951*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1951. 65 pages.

Perron, Eliette. *La situation familiale de la fille-mère : étude de la situation familiale d'un groupe de cinquante-six filles-mères de la Maternité Catholique de la Miséricorde en mai 1955*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1956. 115 pages.

Robert, Gisèle. *Étude de 50 cas de filles-mères*. Thèse, psychologie (Licence). Université de Montréal, 1950. 58 pages.

Sœur Pierre de Saint-Louis, s.m. *Le milieu familial de la mère célibataire adolescente : étude du milieu familial de cinquante cas de mères célibataires adolescentes, admises au Centre Rosalie-Jetté du 1^{er} janvier 1961 au 31 mars 1963*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1963. 133 pages.

Sœur Sainte Madeleine de la Croix, s.m. *La situation financière de la fille-mère admise au service social de la Miséricorde de Montréal, en 1949 : étude des statistiques illustrant la situation financière des filles-mères admises, entre le 1^{er} janvier 1949 et le 1^{er} janvier 1950*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1950. 77 pages.

Sœur Sainte-Mechtilde, s.m. *La fille-mère : ses problèmes sociaux*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1946. 201 pages.

Sœur Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, s.m. *Les fréquentations dans 75 cas de filles-mères : une étude dont le but est de rechercher les facteurs qui, dans les fréquentations, ont pu causer la chute des cas soumis à l'investigation*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1949. 120 pages.

Soeur Saint-Honoré, s.m. *Des âmes qui remontent*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1946. 107 pages.

Valois, Madeleine. *Analyse des relations de 500 filles-mères avec leur famille : étude des relations de la fille-mère avec sa famille d'après cinq cents cas de filles-mères assistées par le service social de la Miséricorde en 1951*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1952. 82 pages.

Xhignesse, Lucienne. *Facteurs d'une seconde maternité illégitime : certains facteurs personnels, familiaux et sociaux étudiés dans vingt-quatre cas de filles-mères ayant eu deux enfants*. Thèse, service social (M.A.). Université de Montréal, 1951. 57 pages.

Articles de revues spécialisées

[Auteur inconnu]. « Le Service social de la Miséricorde ». *Bien-être social canadien*, Vol 1, No 4 (septembre 1949). P.10.

Boucher Jeanne et coll. « Travail social au Canada, 1959, Numéro spécial ». *Bien-être social canadien*, Vol 11, No 2 (mars-avril 1959). P.31-49.

Bureau, Robert D. « Le débloçage social au Québec ». *Bien-être social canadien*, Vol 18, No 2 (mars-avril 1966). P.41-48.

Denault, Hayda. « The Profession of Social Work in the Quebec of the Future ». *Social Worker*, Vol 32, No 1 (janvier 1964). P.5-12.

Dymes, Bohumil. « Aperçu historique de l'illégitimité ». *Santé et Bien-être*, Vol 26, no 10 (décembre 1965). P.2-3.

Fontaine, Alice-C. « Le Service Social à l'hôpital de la Miséricorde ». *Service social*, Vol 2, No 4 (hiver 1952). P.187-189.

Guillemette, André-M. o.p. « Welfare in French Canada ». *Canadian Welfare*, Vol 42, No 1 (janvier-février 1966). P.8-14.

Hurteau, Pierre, ptre. « La fille-mère : Faut-il conseiller à la fille-mère d'abandonner son enfant ? ». *Semaine religieuse de Montréal*, Vol 121, No 3 (janvier 1962). P. 55-58.

Josie, Svanhuit. « The American Caricature of the Unmarried Mother ». *Canadian Welfare*, Vol 31, No 5 (décembre 1955). P.245-252.

LeSellier, A. « Ce qu'on pense en France des mères célibataires ». *Service social*, Vol 1, No 4 (décembre 1951). P.179-183.

Mailloux, Noël, o.p. « Quelques observations sur les attitudes psychologiques de la mère célibataire ». *Social Worker*, Vol 24, No 2 (janvier 1956). P.5-14.

Mayberry, Mildred J. « Group Activities for Unmarried Mothers ». *Canadian Welfare*, Vol 33, No 2 (janvier 1957). P.79-80.

Meloche, Denise. « Garde ou abandon de l'enfant illégitime ». *Social Worker*, Vol 26, No 2 (janvier 1958). P.43-47.

Burns, Phyllis K. « Is Our Adoption Policy Sound ». *Social Worker*, Vol 18, No 4 (avril 1950). P.1-5.

Roger, Guy. « Réflexions sur le service social au Canada français ». *Service social*, Vol 19, No 1 (janvier 1960). P.57-70.

Schlesinger, Benjamin. « Le père célibataire ». *Santé et bien-être*, Vol 21, No 1 (janvier 1966). P.4-8.

Simard, Marguerite. « Étude sur la fille-mère ». *Bien-être social canadien*, Vol 2, No 2 (mars 1950). P.6-7.

Soeur Marie-Laetitia. « Les maternités illégitimes ». *Service social*, Vol 1, No 4 (décembre 1951). P.175-178.

Soeur St-Michel-Archange, s.m. « La décision de la fille-mère au sujet de son enfant ». *Bien-être social canadien*, Vol 6, No 4 (septembre 1954). P.6-9.

Stennett, Richard G. Et Thomas D. Bounds. « Premarital Pregnancy and Marital Stability ». *Social Worker*, Vol 34, No 3 (juillet 1966). P.142-148.

Sutherton, Kathleen. « Case Work With Unmarried Parents, Within the Framework of a Children's Aid Society in Ontario ». *Social Worker*, Vol 26, No 5 (octobre 1958). P.9-15.

Zay, Nicolas. « Le Service Social professionnel au Canada français : vingt-cinq ans d'histoire ». *Social Worker*, Vol 35, No 3 (septembre 1967). P. 160-166.

Littérature populaire

Nantel, Roger. « La solitude de la fille-mère ». *Châtelaine*, Vol 3, No 2 (février 1962). P.27-29;57-58.

Geoffroy, Renée. « La mère célibataire et nous : Réflexions en marge de notre bonne conscience ». *Actualité*, mai 1960. P.24.

Pelletier, Gérard. *Histoire des enfants tristes : un reportage sur l'enfance sans soutien dans la Province de Québec*. Montréal, *Action Nationale*, [195-?]. 95 pages.

Prévost, Arthur. *Toute la vérité sur la fille-mère et son enfant : mémoire pour un historique sur cet aspect bien particulier du travail social au Québec*. Montréal, Princeps, 1961. 158 pages.

Sévigny, Thérèse. « La mère célibataire et nous : Ce que d'autres en pensent ». *Actualité*, mai 1960. P.29.

Entrevues

Entrevue avec Marie Labrecque réalisée le 6 avril 2005 par l'auteure.

Entrevue avec Claire Dionne réalisée par Sophie Doucet, janvier 2003. Merci à ma directrice, Denyse Baillargeon, pour l'accès aux entrevues de travailleuses sociales réalisées par Sophie Doucet.

Entrevue avec Mariette Gonneville réalisée par Sophie Doucet, janvier 2003. Merci à ma directrice, Denyse Baillargeon, pour l'accès aux entrevues de travailleuses sociales réalisées par Sophie Doucet.

Autobiographie

Labrecque, Marie. *Une longue longue marche. Souvenirs de Marie*. Saint-Zénon, Louise Courteau Éditrice, 1996. 156 pages.

Archives

Boîtes 336 et 427 des Archives de la Commission scolaire de Montréal (ACSDM).

Commission des Écoles Catholiques de Montréal. *Délibérations*. Volumes LXVIII, (1960).

Document préparé par Liliane Thériault, s.m., Archives Sœurs de Miséricorde, Montréal, 21 février 2005.

École secondaire Rosalie-Jetté. *Recueil de témoignages, 1960-1995 (Album souvenir)*. Remerciements à Mme Carole Lafortune, ancienne enseignante à l'école Rosalie-Jetté et aujourd'hui conseillère pédagogique de ce même établissement.

Dossier de presse sur le Centre et l'École Rosalie-Jetté

[Auteur inconnu], « Relèvement de jeunes mères célibataires. Le cardinal P-É Léger inaugure, hier, le Centre Rosalie Jetté ». *La Presse*, 31 mai 1956.

[Auteur inconnu]. « Enseigner à l'école Rosalie-Jetté ». *Compact*, novembre 1976, (Archives CSDM, boîte 336).

Bélangier, Francine. « La conciliation de la maternité et des études à l'adolescence : des services scolaires adaptés ». *Vie pédagogique*, No 115, avril-mai 2000, p.52-54.

Blanchet, Suzanne. « Adolescentes et mères déjà ». *L'une à l'autre*, hiver 1986, (Archives CSDM, boîte 336).

Breton, Brigitte. « Mère et élève, de plus en plus de grossesses chez les moins de 18 ans ». *Le Soleil*, 8 avril 1998, p.A1.

Cauchon, Paul. « Allégations de racisme à l'endroit d'un commissaire ». *Le Devoir*, 4 mai 1995, p.A3.

Chapdelaine, Benoît. « Le Centre Rosalie Jetté dispose de sept logements pour jeunes mères en difficulté ». *La Presse*, 16 décembre 1988, p.A10.

Charbonneau, Louise. « Faire l'amour à 15 ans. Les mères adolescentes préfèrent garder leur enfant ». *La Presse*, 8 juin 1992, p.A10.

Collard, Nathalie. « Le Québec selon HLI. Aux portes de l'enfer ». *Voir*, 27 avril 1995, Vol. 9, No 22, p.6.

Corriveau, Céline. « Une école spéciale pour les jeunes filles enceintes ». *La Patrie*, 30 janvier 1978 (Archives CSDM, boîte 336).

Côté-Robillard, Diane. « Rosalie-Jetté, une école publique pour adolescentes enceintes ». *Spec Femmes*, [S.D.], (Archives CSDM, boîte 336).

Dongois, Michel. « Dossier avortement. Tu n'es pas seule, appelle-nous ». *Esprit vivant*, semaine du 8 au 21 mars 1981 (Archives CSDM, boîte 336).

Fortin, Richard. « Émilie est baptisée à l'école que fréquente sa mère ». *La Presse*, 29 mars 1989, p.A16.

Hachey, Isabelle. « Jeune, enceinte et... étudiante à temps plein. L'école secondaire Rosalie-Jetté est la seule à accueillir les adolescentes enceintes ». *La Presse*, 24 novembre 1998, p.A9.

Issenhuth, Jean-Pierre. « L'école des mères adolescentes ». *Dimensions*, mai 1992 (Archives CSDM, boîte 336).

Lacroix, Liliane. « À 15 ans, sa grossesse l'a peut-être sauvée. L'adolescente qui choisit la maternité n'est pas nécessairement inadéquate ». *La Presse*, 29 mai 1994, p. A4.

Lacroix, Liliane. « La fermeture de Boscoville ne représente que la pointe de l'iceberg ». *La Presse*, 16 avril 1997, p.A6.

Lacroix, Liliane. « Un virage sur le dos des plus « poqués » ». *La Presse*, 21 avril 1997, p.A10.

Martineau, Richard. « L'affaire Maurice Prévost ». *Voir*, 11 mai 1995, Vol. 9, No 24, p.5.

Monette, Denis. « Tout en faisant leur secondaire, elles s'apprêtent à être mères ». [Source inconnue], [S.D. c.1978], p.38-40, (Archives CSDM, boîte 336).

Morin, Michel. « Une école qui colle à la réalité de l'étudiante enceinte ». *Progrès Rosemont*, 22 mars 1978, p. 1 et 7 (Archives CSDM, boîte 336).

Noël, André. « De jeunes prestataires de l'aide sociale font des enfants pour avoir plus d'argent ». *La Presse*, 18 mai 1988, p.A8.

Ouimet, Michèle. « Des propos tenus par le commissaire Prévost devant la HLI suscitent une controverse à la CÉCM ». *La Presse*, 4 mai 1995, p. A5.

Raymond, Micheline. « Les jeunes filles enceintes peuvent fréquenter l'école ». *Montréal Matin*, [S.D. c. 1974], (archives CSDM boîte : 336).

Rufiange, Luc. « Membre de l'exécutif de la CÉCM dans l'eau chaude ». *Le Journal de Montréal*, 4 mai 1995, p.21, (Archives CSDM, boîte 336).

Schwartz, Susan. « This school is for pregnant teenagers ». *The Gazette*, 19 janvier 1988, (Archives CSDM, boîte 336).

Sénécal, Michèle. « L'École Rosalie-Jetté. On accueille les collégiennes enceintes de 12 à 18 ans ». [Source inconnue], [S.D. c. 1975], (Archives CSDM, boîte 336).

Simoneau, Jacqueline. « Rosalie-Jetté, une école pas comme les autres », *Le Journal de Montréal*, [S.D. c. 1975], (Archives CSDM, boîte 336).

Simoneau, Jacqueline. « Enfin une aide ! Rosalie Jetté : École et Centre d'accueil pour jeunes filles enceintes ». *Nouvelles illustrées*, semaine du 26 février au 4 mars 1978, (Archives CSDM, boîte 336).

Tanguay, Pierre. « Une école presque ordinaire où les mères célibataires se sentent plus « chez elles » ». [Source inconnue], [S.D. c.1974], (Archives CSDM, boîte 336).

Thibaudeau, Carole. « Dix-huit diplômés à l'école Rosalie-Jetté qui accueille des jeunes filles enceintes ». *La Presse*, 7 mai 1995, p.A4.

Trottier, Éric. « Un médecin tient la CÉCM en partie responsable des prochaines victimes du sida ». *La Presse*, 6 avril 1991, p.A3.

Vézina, Marie-Odile. « Une école pour adolescentes enceintes ». *Perspectives*, Vol. 22, No 7, 16 février 1980, p.2-5, (Archives CSDM, boîte 336).

HISTORIOGRAPHIE

Ouvrages spécialisés

Adams, Mary Louise. *The Trouble with Normal : Postwar Youth and the Making of Heterosexuality*. Toronto, University of Toronto Press, 1997. 224 pages.

Desjardins, Gaston. *L'amour en patience : la sexualité adolescente au Québec, 1940-1960*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995. 261 pages.

Fuchs, Rachel G. *Poor and Pregnant in Paris, Strategies for Survival in the Nineteenth Century*. New Brunswick (New Jersey), Rutgers University Press, 1992. 325 pages.

Gleason, Mona. *Normalizing the Ideal. Psychology, Schooling, and the Family in Postwar Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1999. 196 pages.

Groulx, Lionel-H. *Le travail social: analyse et evolution, débats et enjeux*. Laval, Éditions Agence d'ARC, 1993. 297 pages.

Knibiehler, Yvonne et Catherine Fouquet. *L'histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Montalba, 1980. 365 pages.

Knibiehler, Yvonne. *Histoire des mères et de la maternité en Occident*. Paris, Presses universitaires de France, 2000. 127 pages.

Kunzel, Regina G. *Fallen Women, Problem Girls : Unmarried Mothers and the Professionalization of Social Work, 1890-1945*. New Haven, Yale University Press, 1993. 264 pages.

Lévesque, Andrée. *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*. Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1989. 232 pages.

Malouin, Marie-Paule, dir. *L'Univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*. Saint-Laurent, Bellarmin, 1996. 458 pages.

Moffatt, Kenneth James. *A Poetics of Social Work*. Toronto, University of Toronto Press, 2001. 156 pages.

Roy, Bruno. *Mémoire d'asile : La tragédie des enfants de Duplessis*. Montréal, Boréal, 1994. P. 1-140.

Sangster, Joan. *Regulating Girls and Women : Sexuality, Family, and the Law in Ontario, 1920-1960*. Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 2001. 278 pages.

Sangster, Joan. *Girl Trouble : Female Delinquency in English Canada*. Toronto, Between the Lines, 2002. 213 pages.

Solinger, Rickie. *Wake Up Little Susie: Single Pregnancy and Race Before Roe V. Wade*. New York, Routledge, 1992. 324 pages.

Strange, Carolyn. *Toronto's Girl Problem : the Perils and Pleasures of the City, 1880-1930*. Toronto, University of Toronto Press, 1995. 299 pages.

Trekker, Anne-Marie. *Les mères célibataires*. Bruxelles, Vie ouvrière, 1972, 200 pages.

Articles de revues spécialisées et chapitres d'ouvrages collectifs

Backhouse, Constance B. « Involuntary Motherhood : Abortion, Birth Control and the Law in Nineteenth Century Canada ». *The Windsor Yearbook of Access to Justice*, vol. 3 (1983), p. 61-130.

Baillargeon, Denyse. « Orphans in Quebec, On the Margin of Which Family ». Dans Nancy Christie et Michael Gauvreau, Ed., *Mapping the Margins. The Family and Social Discipline in Canada, 1700-1975*. Montreal, McGill-Queen's University Press, 2004. p. 305-326.

Balcom, Karen. « Scandal and Social Policy : The Ideal Maternity Home and the Evolution of Social Policy in Nova Scotia, 1940-1951 ». *Acadiensis*, Vol 31, No 2 (Printemps 2002), p.3-37.

Barron, Dana L. « Sex and Single Girls in the Twentieth-Century City ». *Journal of Urban History*, Vol 25, No 6 (1999), p.838-847.

Cliche, Marie-Aimée. « Les filles-mères devant les tribunaux de Québec, 1850-1969 ». *Recherches sociographiques*, Vol 32, No 1 (1991), p. 9-42.

Cliche, Marie-Aimée. « Morale chrétienne et 'double standard sexuel' : les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec, 1874-1972. *Histoire sociale*, Vol 24, No 47, p. 85-125.

Collard, Chantal. « Enfants de Dieu, enfants du péché : anthropologie des crèches québécoises de 1900 à 1960 ». *Anthropologie et société*, Vol 12, No 2, p.97-123.

Crawford, Susan. « Public Attitudes in Canada Toward Unmarried Mothers, 1950-1996 ». *Past Imperfect*, Vol 6 (1997), p.111-132.

Dandurand, Renée B. « Identités sociales et maternité sans alliance » dans Denise Lemieux, *Identités féminines : mémoires et création*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p.85-103.

Dumont, Micheline. « Des religieuses, des murs et des enfants ». *L'Action nationale*, Vol 84, No 4 (avril 1994), p.483-508.

Ferretti, Lucia. « La philosophie de l'enseignement » dans Dumont, Micheline et Nadia Fahmy-Eid, *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1940-1960*. Montréal, Boréal, 1986, p.143-166.

Gauvreau, Danielle. « Destins de femmes, destins de mères : Images et réalités historiques de la maternité au Québec ». *Recherches sociographiques*, Vol 32, no 3 (1991), p. 321-346.

Lévesque, Andrée. « Deviant Anonymous : Single Mothers at the Hôpital de la Miséricorde in Montreal, 1929-1939 ». *Historical Papers* (1984), p. 168-184.

Morton, Marian J. « 'Go and Sin No More' : Maternity Homes in Cleveland, 1869-1936 ». *Ohio History*, Vol 93 (été-automne 1984), p.117-146.

Morton, Suzanne. « Nova Scotia and its Unmarried Mothers, 1945-1975 » dans Nancy Christie et Micheal Gauvreau, dir., *Mapping the Margins. The Family and Social Discipline in Canada, 1700-1975*, Montréal / Kingston, Mcgill-Queen's University Press, 2004, p. 327-346.

Murray, Karen Bridget. « Governing 'Unwed Mothers' in Toronto at the Turn of the Twentieth Century ». *Canadian Historical Review*, Vol 85, No 2 (juin 2004), p. 253-276.

Myers, Tamara. « Qui t'a debauchée ? : Family Adolescent Sexuality and the Juvenile Delinquent's Court in Early Twentieth-Century Montreal » dans Lori Chambers et Edgar-André Montigny, Ed. *Family Matters: Papers in Post-Confederation Canadian Family History*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1998, p. 377-394.

Myers, Tamara. « The Voluntary Delinquent: Parents, Daughters, and the Montreal Juvenile Delinquents' Court in 1918 ». *Canadian Historical Review*. Vol 80, No 2 (juin 1999), p.242-268.

Vinovskis, M. A. « Historical perspectives on adolescent pregnancy and education in the United State » dans *The History of the Family*, Vol 8, No 3 (2003), p.399-421.

Mémoires et thèses

Barron, Dana Linn. *'Illegitimately Pregnant': Unmarried Mothers and Poverty in Philadelphia, 1920-1960*. Ph.D Diss., University of Pennsylvania, 1995. 371 pages.

Bradette, Julie. *La maternité célibataire au Québec: de la divergence à l'intégration*. Mémoire de M.A. (Anthropologie), Université Laval, 2001. 116 pages.

Morton, Marian J. *And Sin No More: Social Policy and Unwed Mothers in Cleveland, 1855-1990*. Columbus, Ohio State University, 1993.

Myers, Tamara. *Criminal Women and Bad Girls : Regulation and Punishment in Montreal, 1890-1930*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université McGill, 1996. 318 pages.

Raymond, Diane. *La fille taboue ou La prise en charge des filles-mères par les Sœurs de la Miséricorde à Trois-Rivières de 1943 à 1970*. Mémoire de M.A. (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2003. 164 pages.

Savage, Leslie A. *Infanticide, Illegitimacy and the Origins and Evolution of the Role of the Misericordia Sisters, Montreal and Edmonton 1848-1906: a Study in Child Rescue and Female Reform*. Edmonton: University of Alberta, 1982.

Trumper, Patricia T. *The Care of Unwed Mothers and Illegitimate Children in Toronto, 1867-1920: a Study in Social Administration*. Toronto: University of Toronto, 1986.

Turcotte, Géraud. *'Elle ne se marièrent pas et eurent beaucoup d'enfants'*. *Analyse du discours institutionnel traitant de la mère célibataire au Québec au milieu du XXe siècle*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université Laval, 1990. 206 pages.

Annexe I

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
Centre et École Rosalie-Jetté (1955-2005)

Nom _____

Entrevue réalisée par :

Adresse _____

Marie-Hélène Brunet

No de téléphone _____

But du projet:

Recueillir des renseignements sur le Centre et l'École Rosalie Jetté (1955-2005)

Ces renseignements serviront de documentation pour une recherche universitaire en vue de la publication d'un mémoire sur la maternité adolescente au Québec.

Conditions d'utilisation des enregistrements:

Acceptez-vous que les cassettes de votre entrevue soient éventuellement déposées dans un centre d'archives pour consultation par d'autres chercheurs:

Oui Non

Si la réponse est non, les cassettes demeureront en ma possession jusqu'à leur destruction. Il est entendu que votre nom ne sera pas divulgué dans le livre ou dans aucune autre publication, ni aucun détail qui pourrait permettre de vous identifier

Signature _____

Date: *6 avril 2005*

Témoin _____

Annexe II

Guide d'entrevue avec Marie Labrecque

Parlez-moi d'abord de vous et des grandes étapes de votre vie ?

- Vous avez fait de nombreuses années d'étude en travail social, pourriez-vous me parler de ces années ?
- Qu'est-ce qui vous passionnait autant dans le travail social ?
- Qu'est-ce qui vous a incité à vous intéresser aux mères célibataires et à travailler auprès d'elles ?

Pourquoi le Centre Rosalie Jetté a-t-il été créé ?

- Quelles étaient les motivations derrière la création du Centre ?
- Et vos motivations personnelles pour vous y impliquer ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que la présence de travailleuses sociales diplômées a contribué à la naissance du Centre ?

Quelle fût la réaction à la création du Centre ?

- Comment les autorités ecclésiastiques ont-elles accueilli la demande des Sœurs et combien de temps a duré le processus de négociations ?
- Dans un album souvenir pour les 35 ans de l'école (Rosalie-Jetté, 1960-1995), vous dites : « Vous comprenez que ce ne fut pas facile. C'était une première. Tout cela a duré deux longues années de négociations avant d'obtenir gain de cause ». Parlez-vous des services scolaires ou de la création du Centre ? Comment expliquez-vous que l'entreprise ait été aussi longue ?
- Je tenais à éclaircir quelque chose, dans un document que m'a fait parvenir Sœur Liliane Thériault, sœur de miséricorde, on dit que des cours sont offerts par des professeurs de la CÉCM dès 1958. Dans les documents historiques de l'École toutefois, on dit que les services scolaires existent au centre à partir de 1960 lorsque Mme Florida Demers-Lalande est affectée au Centre. Est-ce que ces deux dates sont exactes ?
- Comment la population en général a-t-elle été mise au courant de l'existence de ces nouvelles institutions et quelle fut sa réaction ?
- Comment peut-on qualifier les relations entre la CÉCM et la direction du Centre ?
- Les autorités du Centre et de l'École se sont-ils vus imposer, contre leur gré, des normes ou des règles dictées par l'Église ou par la CÉCM ?

Comment considérez-vous l'apport du Centre et de l'École quant à l'évolution des mentalités par rapport aux mères célibataires ?

- Dans quelle mesure Rosalie-Jetté a-t-elle su répondre à leurs besoins et à leurs aspirations ?

- Est-ce que l'École a su adapter ou modifier ses services et ses objectifs suite à des demandes des étudiantes ?
- En 1995, un commissaire de la Commission scolaire de Montréal fait scandale lors d'une allocution à la Human Life International sur Rosalie Jetté. Il dit que cette école devrait agrandir afin d'éviter l'holocauste québécois créé par les avortements. Pensez-vous que le discours « pro-vie » ou « anti-avortement » a été un argument pour la création du centre puis de l'école ?
- Je sais que c'est une question extrêmement personnelle. Votre départ de la vie religieuse était dû à quoi ?

Y a-t-il un sujet que je n'ai pas abordé dont vous aimeriez discuter ?

**Je vous remercie énormément pour le temps accordé et pour votre franchise.
Merci.**